



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(103<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du lundi 7 décembre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Loi de finances pour 1988.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6827).

2. **Loi de finances rectificative pour 1987.** - Discussion d'un projet de loi (p. 6827).

M. Robert-André Vivier, rapporteur général de la commission des finances.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

Question préalable de M. Lajoinie : MM. Paul Mercieca, Georges Tranchant. - Rejet par scrutin.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6839)

Discussion générale :

MM. Christian Pierrat, le rapporteur général.

*Rappels au règlement* (p. 6842)

MM. Pierre Joxe, le rapporteur général, le ministre, Jean-Pierre Schenardi.

*Reprise de la discussion* (p. 6843)

MM. Pierre Descaves,  
François d'Aubert,  
Jean Giard,  
Georges Franchant,  
Alain Richard,  
Jean Royer,  
Michel Peyret.

M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances.

MM. Jean Le Garrec,  
Nicolas Alfonsi.

Clôture de la discussion générale.

MM. le ministre, Yves Tavernier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 6854).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE MESTRE,

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 5 décembre 1987

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1988.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le lundi 7 décembre 1987, dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

2

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1987

### Discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1987 (n° 1062, 1096).

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, la structure du projet de loi de finances dont nous abordons l'examen est traditionnelle pour un collectif de fin d'année.

Celui-ci comporte d'abord des dispositions d'ordre proprement budgétaire. Elles ont pour objet de permettre les ajustements nécessaires en fin d'exercice. Elles sont la raison d'être du texte.

S'y ajoutent quelques mesures de caractère permanent, dont certaines portent sur des questions très précises. Je dois dire, monsieur le ministre, que la commission des finances n'a pu accepter certaines d'entre elles cette année. Elle a ainsi rejeté les articles 15 à 18, de même que l'article 21. J'y reviendrai ultérieurement, à l'issue de la discussion générale.

Je souhaite centrer mon propos sur les dispositions proprement budgétaires qui constituent l'objet essentiel du texte.

Mes observations porteront d'abord sur la maîtrise des finances publiques dont témoigne le collectif. A cet égard, monsieur le ministre, je tiens à vous rendre hommage. Je ferai ensuite un certain nombre de remarques, auxquelles M. le président de la commission des finances, avec l'autorité qui s'attache à sa fonction et à son nom, ajoutera certainement d'autres observations.

Mes remarques font largement appel à la technique budgétaire. Elles intéressent aussi la défense des droits du Parlement dont j'ai la charge ici, en ma qualité de rapporteur général, et j'essaie de ne point faillir à cette tâche.

De ce point de vue, je ne me priverai pas de formuler certaines critiques, d'autant que j'ai le devoir de rapporter devant vous non seulement les décisions mais aussi le sentiment de la commission des finances.

Trois domaines me semblent mériter une attention particulière dans ce collectif, en raison tant des sommes en cause que de l'importance des enjeux. Il s'agit des dépenses communautaires - M. Goulet, rapporteur pour avis, interviendra assez longuement, je crois, sur ce sujet tout à l'heure -, des dépenses militaires et de la charge de la dette publique. Sur ces trois points, j'aurai à formuler quelques observations particulières.

Certains ont critiqué le sérieux de votre gestion, monsieur le ministre, et ont parlé à propos de ce collectif de collectif de « facilité ». J'avoue ne pas les comprendre.

Je rappelle qu'en 1986 le déficit budgétaire de la loi de finances initiale avait déjà été réduit par les deux lois de finances rectificatives. C'était la première année que cela se produisait depuis 1981 ! En effet, de 1981 à 1985, M. Jean-Paul de Rocca Serra l'a rappelé en commission, il y a toujours eu un dérapage dans la gestion du budget de l'État.

Le projet de loi de finances qui nous est soumis traduit bien la poursuite de l'effort entrepris l'an dernier. Le déficit est conforme à la prévision et même légèrement inférieur. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que l'objectif retenu en loi de finances initiale était ambitieux, et on nous l'a d'ailleurs reproché.

Je rappelle que le déficit a pu être réduit à 141 milliards de francs en 1986 au lieu de 145 milliards de francs en loi de finances initiale. Pour 1987, nous nous sommes fixés comme objectif un solde un peu supérieur à 129 milliards de francs, soit une amélioration de 12 milliards de francs par rapport aux prévisions initiales pour 1986. L'objectif est atteint. On peut dire : « mission accomplie », et je vous en félicite, monsieur le ministre. Mais je ne vois pas où est la « facilité » dans ce collectif. Ceux qui vous adressent ce reproche se livrent en fait à ce que les Anglais nomment *jungle battle*...

**M. Henri Bouvet.** Parlez français, monsieur le rapporteur général ! (Sourires.)

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** ... c'est-à-dire le combat de jungle, où l'on essaie de trouver la petite chose qui ne va pas. Mais c'est exactement le contraire qu'on peut démontrer car, je le répète, le Gouvernement, soutenu par sa majorité, a atteint son objectif.

Pour ma part, je chercherais plutôt cette facilité dans les déficits budgétaires accumulés de 1981 à 1985. Je rappelle que, pour cette dernière année, le déficit avait atteint plus de 153 milliards de francs.

Certains encore - souvent les mêmes - relèvent aussi la révision à la hausse des recettes. Ils pensent que les recettes ont été délibérément sous-estimées en loi de finances initiale. C'est un mauvais débat.

Je dois attirer l'attention sur quelques chiffres du présent collectif et en rappeler d'autres, plus anciens, qu'il est intéressant de rapprocher des premiers.

Chacun a pu constater que les recettes brutes du budget général ont été révisées à la hausse pour 19,6 milliards de francs. Cette constatation ne relève d'ailleurs pas de la découverte puisqu'elle peut être faite à la seule lecture du fascicule « voies et moyens » associé au projet de loi de finances pour 1988, dont nous disposons depuis fin septembre. Je m'étonne au demeurant que certains de nos collègues ne le découvrent qu'aujourd'hui.

Je ne ferai que rappeler les principales recettes qui sont à l'origine de cette évolution. Il s'agit des impôts suivants : impôt sur le revenu pour 9,8 milliards de francs ; impôt sur les sociétés pour 1,65 milliard de francs ; droits de mutation pour 3,7 milliards de francs ; T.I.P.P. pour 1,7 milliard de francs ; T.V.A. pour 1,8 milliard de francs. Par ailleurs, les recettes non fiscales dépassent de 4,35 milliards de francs les prévisions initiales.

Les recettes ont donc été plus importantes que prévu. Très bien, monsieur le ministre ! Cela témoigne d'une activité de notre économie meilleure que ce qu'on pouvait prévoir et du retour à la confiance. Il y a un an, nous avions entendu les sceptiques, tant en commission qu'en séance publique. Aujourd'hui, je me réjouis de ce résultat, au nom de la majorité de la commission des finances.

Je préfère en effet cette situation à celle que nous avons connue en 1983 et en 1984.

Je rappelle qu'en 1983 le collectif de fin d'année avait dû prendre en compte des recettes inférieures de 14,5 milliards de francs aux évaluations de la loi de finances initiale, qui étaient un peu « pipées ». L'écart était moins important en 1984 mais il était encore négatif de plus de 5 milliards de francs.

Chacun s'est bien rendu compte qu'il n'était pas possible d'assainir les finances publiques avec des recettes surévaluées pour limiter artificiellement le déficit initial et tenter de camoufler des dépenses non maîtrisées.

Une fois encore, je préfère pour ma part la situation actuelle. Elle est claire et nette : mes compliments, monsieur le ministre !

L'autre thème de critique, développé en commission des finances par nos collègues de l'opposition, concerne le montant des annulations.

Je rappelle que, pour l'ensemble de l'année 1987, les annulations ont porté sur 16,9 milliards de francs. Il y a au total huit arrêtés d'annulation répartis sur l'année, de mars à novembre. Ils ont touché 1,6 p. 100 des crédits initiaux. Là encore, il faut établir des comparaisons avec ce qui s'est fait dans un passé assez récent. Le montant des annulations a atteint 20,5 milliards de francs en 1982, 25,2 milliards de francs en 1983 et 28,6 milliards de francs en 1984. Rapportées aux crédits initiaux, ces sommes représentaient respectivement 1,79 p. 100, 1,96 p. 100 et 2,06 p. 100 des dotations de la loi de finances initiale. Même si le mouvement - je le reconnais en toute honnêteté - s'est ralenti en 1985, que traduisait cette pratique ? Des ouvertures théoriques importantes, pour « l'affichage » comme on dit, puis des annulations substantielles pour reprendre en fin d'exercice ce qui avait été promis au début.

Les chiffres montrent que le projet de loi de finances rectificative dont nous venons d'entamer l'examen échappe à cette critique. Sur ce point encore, les critiques adressées au collectif qui nous est soumis ne résistent pas à l'analyse et au rappel des faits.

Il en est d'autres, en revanche, qui me paraissent beaucoup plus sérieuses.

Je veille jalousement à l'information du Parlement et au respect de ses droits ; ma qualité de rapporteur général m'en fait un devoir. Or je dois avouer que le montant des crédits

couverts par les décrets d'avance, qu'il nous est proposé de ratifier à l'article 11 du collectif, me paraît élevé. Nous en avons bien entendu connaissance depuis un moment, puisque les trois décrets d'avance sont respectivement des 31 mars, 31 juillet et 28 septembre.

Mais je crois que c'est maintenant, au moment où la ratification est demandée au Parlement, que le débat doit trouver sa place. Je rappelle que ces trois décrets ont ouvert, respectivement, des crédits de 250 millions de francs, 6 milliards de francs et 800 millions de francs.

Par leur montant et la diversité des budgets intéressés, les décrets d'avance peuvent constituer de véritables petits collectifs pour lesquels le Parlement n'est amené à se prononcer qu'*a posteriori*. Je n'ignore pas que l'urgence peut rendre nécessaire le recours à cette procédure. C'est d'ailleurs le fondement que lui donnent les textes, en l'espèce l'article 11 de l'ordonnance organique. Mais la mise en œuvre d'une telle procédure doit demeurer exceptionnelle. Il y a vingt-cinq ans que je le dis ; ce n'est donc pas à vous particulièrement, monsieur le ministre, que ce reproche s'adresse. Le Parlement doit être invité à autoriser le plus souvent possible. La ratification ne saurait être que l'exception.

Nous sommes au surplus - M. le président d'Ornano et moi-même en convenons - assez mal armés pour apprécier par nous-mêmes la régularité de la procédure suivie. Il en est ainsi, et j'ai pris cet exemple dans mon rapport écrit, de la réalité des « gages ».

Contrairement aux décrets pris sur le fondement du dernier alinéa de l'article 11 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, qui peuvent mettre en cause l'équilibre, ceux que vous avez pris ne peuvent le modifier. Ils se fondent sur l'avant-dernier alinéa du texte que je viens de citer. Alors, il faut les gager.

Pour cela, il y a deux moyens : on peut soit annuler des crédits, soit dégager des recettes supplémentaires. C'est enfantin en théorie. En l'occurrence, vous avez fait les deux. Vous avez gagé par des annulations pour un peu plus de 5 milliards de francs et vous avez trouvé des recettes supplémentaires pour le solde.

Nous ne disposons pas directement des moyens qui nous permettraient d'apprécier l'opération de gage. Cela est surtout vrai quand il s'agit de recettes supplémentaires. A tout le moins, l'information qui nous est fournie directement devrait être améliorée sur ce point. Mais vous n'êtes pas le premier ministre du budget auquel je le dis.

Je puis d'ailleurs vous assurer que les observations que je viens de formuler traduisent une attitude unanime de la commission des finances. Nous estimons depuis longtemps qu'il faut améliorer le système.

Pour autant, je crois qu'il faut nuancer la critique. Vous avez eu recours à la procédure du décret d'avance pour des sommes non négligeables mais vous avez au moins respecté le droit en vigueur, notamment l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

Vos prédécesseurs des cinq années précédant 1986 n'ont pas tous été aussi respectueux du droit - ce n'est pas une critique : c'est un constat. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte de manière très précise quand j'ai préparé mon rapport sur le projet de loi de règlement pour 1984. D'ailleurs, M. Tranchant pourrait lui aussi intervenir à ce sujet.

**M. Georges Tranchant.** Sans doute !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je peux renvoyer ceux qui le souhaitent aux pages 64 et suivantes de ce rapport, où je décris l'ampleur du recours à l'autorisation de visa en dépassement.

L'autorisation de visa en dépassement est une procédure qui constitue une triple violation de l'ordonnance organique. Elle viole, en effet, les dispositions de l'article 11, qui pose le principe de la limitation de la dépense aux crédits ouverts, l'article 2, qui concerne le principe de l'universalité des ressources et des charges, et l'article 7, qui touche au principe de la spécialité des crédits.

Or cette procédure a fait l'objet d'une utilisation assez massive en 1984. La Cour des comptes, qui n'a pu disposer d'une liste exhaustive des autorisations de visa en dépassement, a cependant pu en recenser pour 11,5 milliards de francs !

On admettra que l'écart a été de taille - colossal, diraient certains - car il s'agit là non pas d'une procédure dérogatoire au droit commun, mais tout simplement d'une incontestable violation du droit.

Voilà qui permet de prendre l'exacte mesure de la critique que je formulais tout à l'heure au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et qui néanmoins garde toute sa valeur.

Dernier point de technique budgétaire - vous le voyez, la technique est parfois essentielle - : les arrêtés de l'article 25.

L'article 25 de l'ordonnance organique prévoit que si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre des finances dans la limite de cet excédent de recettes.

Ainsi, trois arrêtés ont été pris pour le compte d'affectation de produits de la privatisation. Tout cela, mes chers collègues, est strictement conforme à la lettre et à l'esprit de l'ordonnance organique.

Monsieur le ministre, je m'interroge cependant sur le point de savoir pour quelle raison ces arrêtés ne sont pas pris en compte dans l'article d'équilibre du collectif.

**M. Henri Bouvet.** Eh oui !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** M. Bouvet et d'autres se sont interrogés avec moi.

L'article d'équilibre retrace toutes les modifications de crédits intervenues depuis l'adoption de la loi de finances initiale. Il prend ainsi en compte les décrets d'avance, les arrêtés d'annulation et les ouvertures du collectif lui-même.

La prise en compte des arrêtés de l'article 25 n'aurait pas eu d'incidence sur l'équilibre budgétaire, puisque les crédits ouverts sont, par définition, égaux aux recettes supplémentaires constatées. (*M. Henri Bouvet applaudit.*)

Vous en êtes d'accord, n'est-ce pas, monsieur le ministre ?

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.** Tout à fait !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je pense toutefois qu'il aurait été préférable, pour une meilleure information du Parlement, de retracer ces mouvements dans le collectif.

Je suis persuadé, vous connaisant, vous et l'excellente équipe qui vous entoure, que l'on a procédé ainsi non pas pour masquer, mais dans le souci de faire vite. On légifère beaucoup, on doit préparer tellement de textes que l'on est pressé par le temps.

Mais j'ai cru de mon devoir de rapporteur général, monsieur le ministre, et approuvé en cela par le président de la commission des finances et par l'ensemble de la majorité de celle-ci, de consacrer une partie importante de mon propos à des observations faisant largement appel à la technique budgétaire.

Je sais qu'un débat politique est plus intéressant. Mais je me souviens que, lorsque j'ai eu le privilège de rapporter le projet de loi de finances pour 1988, soixante-dix journalistes assistaient à nos débats. Au moment où, de la tribune, j'ai dit que l'essentiel de la vie démocratique et politique résidait dans le vote du budget, il restait en séance cinq députés, venus cinq minutes auparavant pour entendre les sanctions prononcées contre le groupe Front national. Aujourd'hui, les journalistes présents comptent les meilleurs spécialistes qui traduiraient sans doute pour le grand public ce qu'il y a d'abs-trait dans nos propos. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le ministre, j'ai formulé des observations qui relevaient largement de la technique budgétaire et du rôle du Parlement. Sur l'analyse des ouvertures et des annulations de crédits, je serai plus bref, une description aussi complète que possible figurant dans mon rapport écrit.

S'agissant des ouvertures de crédits, je reviendrai dans un moment plus en détail sur la dette publique, sur les dépenses communautaires et sur les dépenses militaires.

Dès à présent, je dirai simplement que le montant des crédits supplémentaires demandés sur ces postes s'élève à 8,9 milliards de francs pour les dépenses communautaires, à

1,2 milliard de francs pour les dépenses militaires, enfin à 2,2 milliards de francs pour la dette publique. Je précise toutefois que, dans ce dernier cas, il s'agit de mouvements d'ordre pour 1,5 milliard de francs.

Parmi les autres dotations demandées, je relève un abondement supplémentaire de l'ordre de 2,5 milliards de francs, pour financer le déficit de l'assurance crédit. Cette procédure est très coûteuse depuis plusieurs années déjà. Je rappelle qu'il a fallu attendre la loi de finances pour 1987 pour que des crédits soient prévus pour son financement. Il a été inscrit 1 milliard de francs en loi de finances initiale, mais cela ne suffira malheureusement pas, monsieur le ministre. Cependant, il me semble que le crédit supplémentaire qui est demandé permettra de couvrir le besoin prévisible pour cette année - je le dis toutefois avec une certaine réserve.

Parmi les ouvertures les plus importantes figurent également celles qui sont demandées pour les dépenses en atténuation de recettes. Il y a là un milliard de francs répartis également entre les dégrèvements et les remboursements. Cet ajustement est tout à fait traditionnel en collectif de fin d'année. Il apparaît même très faible si on le rapporte aux 108 milliards de francs de crédits initiaux.

Les dépenses d'interventions sociales seraient majorées de 4,5 milliards de francs. Cette dotation supplémentaire ira notamment à la sectorisation psychiatrique, à l'A.P.L. et au plan social pour la sidérurgie.

Une majoration de crédits de 2 milliards de francs est prévue pour les dépenses d'interventions économiques. Il s'agit principalement du plan pour l'emploi des jeunes, des stages d'initiation à la vie professionnelle et des stages en faveur des chômeurs de longue durée.

Les concours aux collectivités locales recevront près de 2 milliards de francs de plus que prévu. L'essentiel des nouveaux crédits ira à la D.G.D. et à la remise en état des lycées.

Les dépenses administratives seront majorées d'un peu moins de 4 milliards de francs. Sur ce total, la moitié environ ira aux rémunérations et aux cotisations sociales.

J'en viens maintenant aux annulations, dont je ne mentionnerai que les principales : celle relative à la dette publique, qui porte sur 4 milliards de francs ; celle concernant les bonifications d'intérêt, qui atteint un milliard de francs ; celle touchant aux subventions versées aux régimes spéciaux de protection sociale, qui s'élève à 2,5 milliards de francs et celle qui concerne la défense, sur laquelle s'exprimeront M. Brocard et M. Goulet et qui atteint de 900 millions de francs.

J'en arrive maintenant aux trois questions qui me semblent justifier un examen particulier.

Les dépenses communautaires, d'abord.

Le sommet de Copenhague, c'était hier, et le projet de loi de finances rectificative a été élaboré bien avant ! Je m'exprime non pas à titre personnel, sinon je le ferai avec une certaine vigueur, mais au nom de la commission des finances qui a bien voulu me suivre dans mes observations et je souligne que le budget français doit participer à la couverture du déficit du budget communautaire attendu pour 1987. Il doit également contribuer au programme d'écoulement des stocks de beurre du F.E.O.G.A.

Le déficit du budget communautaire devrait atteindre environ 1,3 milliard d'ECU, au titre du seul exercice 1987. S'y ajoutera un besoin de financement du F.E.O.G.A. d'un montant de 4,3 milliards d'ECU.

Il en résultera pour la France une diminution de recettes et un accroissement de charges.

Relèvent de la première catégorie l'augmentation du taux d'appel de T.V.A. à 1,4 p. 100, pour un coût de 1241 millions de francs, et la suspension du remboursement des frais de perception des ressources propres traditionnelles de la Communauté à compter d'août 1987, pour un coût de 393 millions de francs, soit 39,3 milliards de centimes ! Je suis toujours horrifié quand je lis de tels chiffres, mais je suis bien obligé de les admettre.

**M. Henri Bouvet.** Ces chiffres sont en effet très élevés !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Quant à l'accroissement des charges, il se traduit par une demande d'ouverture de crédits de 7,5 milliards de francs au chapitre 44-21 du budget des charges communes au titre des interventions du F.E.O.G.A. - Garantie.

Par ailleurs, la contribution de la France au programme d'écoulement des stocks de beurre du F.E.O.G.A. exige l'inscription d'un crédit supplémentaire d'un milliard de francs, soit cent milliards de centimes, sur le chapitre 44-22 du budget des charges communes.

Voilà pour les dépenses communautaires, dont le montant est vraiment très élevé, trop élevé, j'insiste sur ce point. Cette situation est jugée très préoccupante par la commission des finances et aussi par d'autres commissions saisies pour avis, ce qui vous sera confirmé par leurs rapporteurs.

J'en viens au deuxième des sujets qui méritent ici des observations particulières : les dépenses militaires.

Le budget de la défense fait l'objet d'ouvertures de crédits à hauteur de 2 milliards de francs. L'ouverture nette est en réalité de 1,1 milliard de francs. Elle permettra de financer trois séries de dépenses.

Il s'agira d'abord, des surcoûts de rémunérations et de charges sociales dus aux opérations extérieures. L'ensemble de ces surcoûts est estimé à 1,2 milliard de francs pour 1987. Il sera entièrement couvert par le présent projet de loi.

Ensuite, le solde, soit un peu moins de 600 millions de francs, permettra de réduire de près de moitié les reports de charges autorisés par la procédure des fonds d'avance applicables aux dépenses de rémunérations et charges sociales du budget militaire. Il y a là, monsieur le ministre, et je tiens à vous en féliciter, vous et M. Giraud, un assainissement significatif et incontestable de la situation financière du budget de la défense.

Enfin, seront également financés grâce à l'ouverture demandée les autres surcoûts liés aux opérations extérieures et le forfait douanier attribué au territoire de la Polynésie.

Quant à la dette publique, les crédits destinés à son financement atteignaient 93,7 milliards de francs. L'arrêté du 18 novembre 1987 a prévu une annulation de 4 milliards de francs. La réduction nette de crédits s'élève à 1,9 milliard de francs.

Les ouvertures de crédits sont au nombre de trois. La plus importante, qui atteint 1,5 milliard de francs, a pour objet de compléter le financement de la charge de l'endettement long. Elle permettra de financer les charges d'intérêt des emprunts émis à la fin de l'année dernière, après le dépôt du projet de loi de finances pour 1987.

Les annulations de crédits s'élèvent à 4 milliards de francs. Parmi elles, il faut relever une annulation de 3 milliards de francs sur les crédits destinés à financer la charge d'endettement court. La moitié de cette annulation résulte d'un mouvement d'ordre. Il s'agit du reversement d'une provision sur les crédits destinés à l'endettement long.

Par ailleurs, l'importance des remboursements des emprunts en devises permet de ramener de 1 260 millions de francs à 600 millions de francs la charge afférente à la dette extérieure. Ce point me semble important.

Telles sont les principales observations que je souhaitais formuler au nom de notre commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur ce projet de loi de finances rectificative. Beaucoup de ces observations traduisent le sentiment de la majorité de la commission des finances et certaines recueillent l'unanimité.

Je tiens à rendre hommage, monsieur le ministre, au comportement constructif des commissaires de l'opposition lors de l'examen de ce projet de loi. J'y vois non pas la preuve de leur embarras, mais la preuve de leur honnêteté intellectuelle. Je suis d'ailleurs persuadé que, si certains le pouvaient, ils voteront le projet de loi.

Cependant, mes chers collègues, sans faire de distinguo, je vous invite, sous le bénéfice des observations que j'ai formulées et sous réserve de l'adoption de certains amendements très techniques sur lesquels je m'expliquerai longuement, à adopter le projet de loi de finances rectificative qui nous est soumis et, ce faisant, je crois exprimer l'avis de la majorité de la commission et celui de beaucoup de Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

**M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mes premiers mots seront pour M. le rapporteur général, que je voudrais remercier pour son analyse très clairvoyante du projet de loi de finances rectificative. Parfois, cette clairvoyance n'a pas été sans le conduire à formuler quelques observations critiques fondées sur l'extrême compétence en droit budgétaire que chacun lui connaît. Je me bornerai à lui répondre sur un point.

M. le rapporteur général s'est interrogé sur la prise en compte des arrêtés de l'article 25 ouvrant des crédits sur les comptes spéciaux. Il est exact que ces arrêtés - c'est traditionnel et, en la matière, le présent projet de loi n'innove pas - ne sont pas pris en compte dans l'article d'équilibre. Ils ne sont pas non plus joints à l'annexe au projet de loi de finances rectificative, contrairement aux arrêtés de transfert et aux décrets de virement.

Je reconnais que cette pratique n'est fondée sur aucun texte. Je suis, pour ma part, tout à fait prêt à retracer, à l'avenir les ouvertures de crédits faites à ce titre et à joindre les arrêtés correspondants au projet de loi, tant il est vrai que nous pouvons encore améliorer la présentation de nos textes budgétaires.

Mes remerciements iront également à M. le président de la commission des finances et à l'ensemble des membres de celle-ci : ils ont fait preuve, pour ce projet de loi de finances rectificative comme pour tous les textes que le Gouvernement a soumis à l'Assemblée depuis maintenant vingt mois, d'un esprit extrêmement constructif.

J'organiserai mon propos autour des trois grandes caractéristiques que présente, à mon avis, ce collectif.

En premier lieu, le projet de loi démontre que nous maîtrisons l'exécution budgétaire. En deuxième lieu, il s'inscrit dans la remise en ordre des finances publiques et des finances de l'Etat que nous avons engagée et il nous permet ainsi de lever un certain nombre d'hypothèques qui planaient sur l'avenir. En troisième et dernier lieu, il nous permet de confirmer tous les engagements pris depuis le début de l'année, en allant parfois même au-delà de ce qui avait été annoncé.

Tout d'abord, ce projet de loi de finances rectificative apporte la démonstration que nous maîtrisons l'exécution budgétaire, puisque le solde que nous vous présentons est tout à fait conforme aux prévisions de la loi de finances initiale. Il n'en a pas toujours été ainsi, ainsi que M. Robert-André Vivien l'a rappelé tout à l'heure.

Je rappellerai quelques chiffres : en 1985, le déficit prévu en loi de finances initiale se montait à 140,2 milliards, alors que, pour son exécution, on a grimpé jusqu'à 153,3 milliards ; en 1986, changement de politique et, pour la première fois, le déficit d'exécution a été inférieur à la prévision que vous aviez votée en adoptant la loi de finances initiale : 145,3 milliards en loi de finances initiale et 141,1 milliards pour l'exécution.

Pour 1987, il en ira de même, puisque le projet de loi de finances rectificative situe le déficit à peu près au même niveau que la loi de finances initiale. Je suis d'ores et déjà en mesure de vous dire sans prendre de risques inconsidérés que l'exécution 1987, qui sera connue au mois de mars prochain, lorsque la journée complémentaire sera terminée, se situera au-dessous de la prévision initiale.

Naturellement, tout cela ne s'est pas fait par hasard ou par l'intervention de la providence, c'est la sanction, et la sanction heureuse, d'une bonne politique économique et d'une bonne politique budgétaire. Je voudrais, très rapidement, essayer de le démontrer.

D'abord, en dépenses. Dans la loi de finances rectificative de la fin de l'année 1986, le total des dotations budgétaires atteignait 1 050 milliards ; dans le texte qui vous est présenté aujourd'hui, ce chiffre est de 1 072 milliards. La croissance des dépenses aura donc été, sur l'année 1987, de 2,2 p. 100, c'est-à-dire très proche de l'objectif que nous nous étions fixé - 1,9 p. 100 - et en tout cas inférieure à l'augmentation des prix. C'est donc la démonstration que le poids de la dépense publique de l'Etat dans la richesse nationale ne s'est pas alourdi et qu'il s'est même un peu allégé.

Tout cela, nous l'avons obtenu par des annulations de crédits importantes, comme M. le rapporteur général l'a indiqué - 17 milliards, dont 11,6 dans ce collectif. Je voudrais souligner à mon tour le fait que les décrets d'avance que nous avons été amenés à prendre en cours d'exercice ont été quasi intégralement gagés. Cela a été le cas du décret d'avance consacré aux universités et aux rapatriés pour 250 millions et pour l'essentiel, du décret d'avance relatif aux dépenses d'emplois, de sécurité sociale et du programme exceptionnel de mise en chantier de 15 000 places de prison.

Première conclusion : nos prévisions de dépenses, telles qu'elles figuraient dans le projet de loi de finances initiale pour 1987, étaient donc sincères et réalistes, contrairement à ce que nous avons entendu l'an dernier lors des débats.

Du côté des recettes, nous enregistrons dans ce projet de loi de finances rectificative 16,6 milliards de plus-values auxquels il faut ajouter les 2 milliards déjà pris en compte dans les décrets d'avance de juillet et de septembre, soit au total 18,6 milliards. Si l'acompte d'impôt sur les sociétés du mois d'août dernier n'avait pas été réduit à 42 p. 100, comme vous le savez, c'est en réalité 24,6 milliards de plus-values de recettes que nous aurions constatés par rapport à la loi de finances initiale.

Quelle est l'origine de ces plus-values ? Tout d'abord l'impôt sur le revenu, pour 10 milliards, qui découlent à la fois des gains de pouvoir d'achat importants constatés en 1986 et de l'excellent travail qui a été fait par la direction générale des impôts et la direction de la comptabilité publique pour accélérer l'émission de rôles d'impôts et améliorer le recouvrement.

Ces plus-values de recettes proviennent également de l'impôt sur les sociétés. Malgré les 6 milliards que nous avons perdus sur l'acompte du mois d'août, que j'évoquais tout à l'heure, du fait de l'anticipation de la baisse du taux de cet impôt, c'est à peu près 1,5 milliard de plus-values que nous constatons, et il faut voir là le résultat de l'amélioration de la situation des entreprises que nous connaissons tous. C'est, d'une certaine manière, la démonstration de l'opportunité des choix que nous avons faits et la marque de la réussite de notre politique d'allègement fiscal. Je dirai en simplifiant un peu qu'il vaut mieux prélever 42 p. 100 d'impôt sur un bénéfice de 200, qu'en prélever 50 p. 100 sur un bénéfice de 100. Nous avons donc été dans la bonne direction en permettant aux entreprises de reconstituer leur marge et de retrouver une situation financière qu'elles n'avaient pas connue depuis le début de la crise pétrolière en 1974.

Un milliard de plus-value sur la T.V.A., 4 milliards enfin sur les droits d'enregistrement et de timbre.

Là encore, comme pour les dépenses, nos prévisions de recettes étaient donc prudentes. Cette prudence nous a également inspirés pour préparer le projet de loi de finances initiale pour 1988, ce qui permet de faire justice des critiques que nous avons entendues il y a quelques semaines, comme de ce que nous entendons sur le « déclin » de l'économie française ou la « morosité ambiante ».

En réalité, grâce à la politique que nous avons conduite, 1987 est une année où nous constatons moins d'inflation ; depuis six mois, la hausse des prix mensuelle a été égale ou inférieure à 0,2 p. 100. Cela nous situe au troisième meilleur rang mondial et le différentiel d'inflation, comme on dit, avec l'Allemagne n'a jamais été aussi bas depuis quatorze ans. Voilà, là aussi, la marque de la réussite de notre politique anti-inflationniste.

Et 1987, c'est aussi moins de chômage. C'est la première fois depuis longtemps qu'à deux reprises consécutives, au mois de septembre et au mois d'octobre, le taux de chômage enregistre des baisses aussi significatives que celles que vous connaissez, avec, en particulier, une baisse de 8 p. 100 du chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

**M. René Béguet.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** L'année 1987, c'est donc moins d'inflation et moins de chômage, mais c'est aussi plus d'investissement, comme tous les instituts d'observation économique s'accordent maintenant à le reconnaître.

L'année 1986 et l'année 1987 auront vu une croissance de l'ordre de 10 p. 100 en volume de l'investissement, ce qui est un renversement complet de tendance par rapport à ce que nous connaissions entre 1980 et 1985. Elles auront vu, plus

généralement, une plus forte croissance, puisque, là encore, nous avons rejoint la moyenne des pays industrialisés alors que, pendant quatre à cinq ans, nous nous traînions en queue du peloton, avec un retard de l'ordre de un point par rapport à la croissance moyenne des grands pays industrialisés. Voilà, je crois, ce que démontre, chiffres à l'appui, la bonne exécution budgétaire de 1987.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Exact !

**M. le ministre chargé du budget.** Deuxième caractéristique de ce « collectif », il nous permet de poursuivre la remise en ordre de nos lois de finances en levant, comme je l'ai dit en commençant, un certain nombre d'hypothèques sur l'avenir, et je voudrais en prendre trois exemples.

Premier exemple, l'assurance crédit. M. le rapporteur général a évoqué ce point. Jusqu'en 1987, aucune inscription budgétaire n'était prévue dans les lois de finances pour faire face aux conséquences très lourdes des sinistres que doit supporter la COFACE sur des contrats pris en garantie au début des années 80. Nous avons commencé à remédier à cette carence puisque, dans le projet de loi de finances initiale pour 1987, et pour la première fois, nous avons inscrit un milliard de francs, somme portée à deux milliards dans le projet de loi de finances initiale pour 1988. Nous ajoutons, dans le projet de loi de finances rectificative, 2,5 milliards de francs. Voilà, je crois, un exemple de bonne gestion et de prudence budgétaire.

Deuxième exemple, mais je pense que l'on y reviendra tout à l'heure en écoutant le rapporteur spécial sur ce point, la défense. Pendant des années, les reports de charges se sont accumulés au point qu'ils avaient atteint, à la fin de l'exercice 1985, un montant de 1,3 milliard de francs. Nous les avons quasiment résorbés dans le projet de loi de finances rectificative pour 1987.

Troisième exemple de cette remise en ordre - et je voudrais m'y arrêter un peu plus longuement car c'est un sujet qui recoupe l'actualité immédiate - les dépenses européennes et les dépenses agricoles. Nous faisons, à ce titre, dans le collectif, un effort tout à fait exceptionnel pour traduire la réalité des charges, qui, comme vous allez vous en rendre compte, est extrêmement préoccupante.

Le projet de loi de finances pour 1987 avait été établi sur la base d'un taux d'appel de T.V.A. au titre des ressources propres de la Communauté de 1,36 p. 100. En réalité, ce taux a été dépassé puisque la Communauté a été amenée à faire un budget rectificatif et supplémentaire qu'elle a adopté en juillet 1987 et elle a porté ce taux d'appel de 1,36 à 1,4 p. 100. Il en résulte un prélèvement supplémentaire de 3,057 milliards de francs qui figure dans ce collectif pour 1987.

Le même budget rectificatif de la Communauté a prévu le report du remboursement aux Etats des frais de perception des ressources propres à compter du mois d'août 1987. Il en résulte pour le budget de l'Etat français une perte de recettes de 393 millions de francs.

Le conseil de la Communauté a par ailleurs décidé, pour faire face aux difficultés budgétaires de l'exercice 1987, de supprimer le régime des avances du F.E.O.G.A. : l'Etat français est donc conduit à prendre en charge deux mois de dépenses à ce titre.

Plutôt que de faire supporter ces avances à un compte spécial du Trésor qui eût été en permanence déficitaire, il nous est apparu préférable, dans un souci d'orthodoxie budgétaire, de traiter cette charge selon sa véritable nature, c'est-à-dire comme un besoin de fonds de roulement permanent des offices agricoles. C'est pourquoi nous avons constitué le fonds de roulement correspondant sous forme d'une dépense définitive inscrite au budget des charges communes, à hauteur de 7,5 milliards de francs.

Par ailleurs, et le rapporteur général l'a également évoqué, les charges d'écoulement du beurre issu des stocks publics doivent être supportées par le budget de l'Etat pour permettre le remboursement des emprunts contractés dans un premier temps par ONILAIT. C'est, là encore, la marque de notre effort de vérité budgétaire.

Enfin, 535 millions de francs seront versés au titre de l'apurement des comptes du F.E.O.G.A.-Garantie pour les exercices 1983, 1984 et 1985.

J'ai voulu vous donner le détail de toutes les charges supplémentaires que nous supportons au titre de la politique agricole commune. Le total de ces charges atteint 12,5 milliards de francs dans le projet de loi de finances rectificative. L'importance de cette somme donne bien évidemment à réfléchir. Il est certain que si la dérive des dépenses communautaires se poursuivait à ce rythme, il y aurait là, pour les Etats membres de la Communauté, un véritable problème de cohérence avec les efforts nationaux de maîtrise des finances publiques.

D'une manière générale - et ce sera ma conclusion sur ce deuxième point - le projet de loi de finances rectificative est conçu de telle manière qu'il n'hypothèque pas l'avenir. En effet, les dépenses exceptionnelles sur lesquelles je vais revenir dans quelques instants sont couvertes par les plus-values de recettes, lesquelles sont elles-mêmes intégrées dans le projet de loi de finances pour 1988. Les dépenses, ainsi prises en charge ne se renouvelant pas par définition en 1988, il n'y a donc là aucune menace pour l'exécution budgétaire de l'an prochain.

Un budget qui atteste donc notre maîtrise de l'exécution budgétaire. Un budget rectificatif qui nous permet de poursuivre la remise en ordre des finances publiques. Enfin, un projet de collectif qui tient les engagements pris tout au long de l'année 1987 par le Gouvernement en diverses circonstances et qui, parfois, va même au-delà de ce qui avait été annoncé.

En étudiant, d'une part, les dépenses nouvelles, d'autre part, les mesures fiscales également nouvelles, je vais essayer de démontrer cette affirmation.

Je parlerai d'abord des dépenses.

Pour ce qui concerne les lycées, sans attendre que l'enquête de la commission consultative d'évaluation des charges actuellement en cours s'achève, nous vous proposons d'inscrire 1,2 milliard d'autorisations de programme supplémentaires et 600 millions de crédits de paiement. Nous pensons d'ailleurs - et c'est la proposition qui vous est faite - qu'une première tranche de ces autorisations de programme pourrait être répartie entre les régions sur la base des critères en vigueur pour que ces crédits puissent être utilisés le plus rapidement possible.

Deuxième exemple d'engagements tenus : ceux qui ont été pris au titre de la solidarité envers un certain nombre de régions françaises dévastées par des catastrophes naturelles. Je pense à la Bretagne et à la Normandie - pour lesquelles 340 millions de francs de crédits sont ouverts afin de financer des pertes non couvertes par le fonds des catastrophes naturelles ou par le fonds des calamités agricoles - et au département de la Réunion, après le cyclone Clotilda. Ce sont au total 600 millions de francs qui sont ouverts à ce titre.

Troisième exemple : la sécurité sociale, en faveur de laquelle sont ouverts 2,1 milliards de francs dont l'essentiel - 1,6 milliard - correspond à la deuxième moitié des dépenses de sectorisation psychiatrique qui sont reprises en charge par le budget de l'Etat, l'autre partie, 500 millions, correspondant à l'affectation à la sécurité sociale du relèvement du prix du tabac intervenu en 1987.

Quatrième engagement tenu : celui qui a été pris lors de la mise au point définitive de la loi d'indemnisation de nos compatriotes rapatriés envers les rapatriés et les anciens harkis. Mon collègue Camille Cabana a déjà eu l'occasion, je crois, au moment de la discussion de son budget pour 1988, de faire état des mesures qui permettront d'anticiper de plus d'un an l'indemnisation des rapatriés les plus âgés et de dégager, dès 1987-1988, 60 p. 100 de l'indemnité totale qui avait été prévue pour les anciens harkis.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, 890 millions de francs sont inscrits au titre de la contribution de la France à la huitième reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement. Ces fonds, vous le savez, vont pour l'essentiel à l'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire aux pays les plus pauvres.

Les engagements ont également été tenus vis-à-vis de la Corse. Un programme fort important est intégré dans ce projet de loi de finances rectificative. Il présente des aspects budgétaires et fiscaux.

Au titre budgétaire, les crédits pour les routes, les ports et les aéroports sont majorés de 70 millions de francs. Les crédits en faveur de l'agriculture sont augmentés de 10 mil-

lions de francs. Une enveloppe de 100 millions de francs est prévue pour permettre la remise des dettes aux agriculteurs qui s'étaient endettés sous forme de prêts globalisés dans les années 1975 et 1976. Enfin, en matière touristique, l'Etat participera - des moyens budgétaires sont prévus à ce titre - à l'augmentation de capital de la société Corsabail.

Du point de vue fiscal, une mesure nouvelle consiste à exonérer pendant huit ans d'impôt sur les sociétés toutes les sociétés nouvelles qui s'installeront dans les deux départements de Corse pour y exercer des activités dans les secteurs économiques jugés comme prioritaires.

Je voudrais aborder, dans ces dépenses supplémentaires, un autre aspect des problèmes agricoles. Je viens d'en parler dans le cadre communautaire. Je voudrais en reparler maintenant dans un cadre plus strictement national.

Je sais, pour avoir examiné d'ores et déjà un certain nombre d'amendements déposés sur ce projet de loi de finances rectificative, en particulier par M. Vasseur et M. d'Aubert, et pour avoir suivi les travaux de la commission des finances, que l'ensemble des commissaires R.P.R. et U.D.F. ont manifesté leurs préoccupations et leur intérêt devant la situation très grave que connaît à l'heure actuelle notre agriculture, et que bien des membres de votre Assemblée ont été conduits à s'interroger sur l'opportunité de dégager des crédits supplémentaires. L'évolution de la collecte de lait en France en particulier est très préoccupante. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture a été amené à me proposer des dispositions complémentaires afin de renforcer les dispositions attendues du plan de restructuration laitière que vous connaissez bien.

**M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Ce plan avait été mis en place au printemps dernier, pour une période de deux campagnes successives.

Ainsi que mon collègue François Guillaume a eu l'occasion de l'annoncer au cours du débat sur son budget pour 1988, notamment au Sénat, il est envisagé d'abord d'accroître les actions d'éradication de la leucose bovine en proposant aux producteurs de lait d'abattre plus rapidement leurs animaux malades. Cette mesure, qui concerne près de 80 000 abattages dans les prochains mois, coûterait environ 100 millions de francs au budget national, sans compter les contributions que la Communauté européenne pourrait y apporter, le cas échéant. C'est donc la première mesure complémentaire que je vous annonce maintenant.

Par ailleurs, l'assouplissement des conditions d'octroi des primes de restructuration et l'institution d'une surprime pour inciter à l'arrêt précoce de la production laitière ont été également prévus par une modification du décret du 21 avril dernier, afin de rendre plus efficace le plan de restructuration laitière pour la campagne en cours. Ces dispositions devraient permettre de dégager environ 150 000 tonnes de quantité de référence pour un coût supplémentaire de 200 millions de francs.

Voilà donc deux mesures nouvelles : 100 millions pour l'éradication de la leucose, 200 millions au titre de la restructuration laitière à proprement parler, que je vous proposerai d'inscrire par voie d'amendements du Gouvernement au chapitre 44-53 du budget de l'agriculture, ce qui permettra d'augmenter très sensiblement l'efficacité du plan de restructuration laitière et d'avoir une action simultanée sur l'éradication de la leucose bovine, à laquelle mon collègue de l'agriculture est extrêmement attaché.

Je suis en mesure de vous indiquer dès maintenant que le financement de cette mesure est rendu possible sans dégradation, naturellement, de l'équilibre budgétaire, grâce au remboursement anticipé d'un prêt du F.D.E.S. qui avait servi à financer des prêts bonifiés. Là aussi, un amendement du Gouvernement viendra concrétiser cette proposition.

Enfin, dernier engagement tenu sur lequel je voudrais dire un mot : il s'agit des relations de l'Etat avec les chambres de commerce et d'industrie. Vous savez que l'engagement avait été pris de donner à ces chambres de commerce la liberté totale de fixation de l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle, qui constitue l'une de leurs ressources essentielles, au vu d'une expérience faite en 1987-1988 de modération des dépenses de ces chambres de commerce. Cette



expérience est relativement concluante et donc nous serons en mesure, au cours du débat, de déposer un amendement qui supprimera les dispositions du code général des impôts soumettant à accord préalable des pouvoirs publics la fixation de l'I.A.T.P. Je forme le vœu que les chambres de commerce continuent à faire preuve, à l'avenir, du même sens des responsabilités dans la croissance de leurs charges budgétaires et donc du prélèvement fiscal ou parafiscal qu'elles imposent aux entreprises.

A côté de ces mesures budgétaires qui concrétisent donc toute une série d'engagements pris, le projet de collectif comporte également des mesures fiscales qui sont souvent importantes. Ces mesures, d'ailleurs, vont être complétées, là aussi, par voie d'amendement, pour traduire les engagements pris par le Premier ministre lorsqu'il est venu, il y a quelques jours, faire devant l'Assemblée nationale sa déclaration de politique générale. Au titre fiscal donc, le Gouvernement vous propose d'abord une réforme importante en matière de fiscalité de l'offre foncière. Les dispositions adoptées en 1986 pour stimuler l'activité du logement, qui ont montré leur efficacité, ont mis en évidence l'insuffisance de cette offre foncière en région d'Ile-de-France. Les causes de ce phénomène sont diverses et complexes. Plusieurs mesures de nature très différente ont été prises par le Gouvernement pour tenir compte de cette situation. Mais il est apparu nécessaire de les compléter par un mécanisme d'incitation fiscale s'adressant à la fois aux entreprises et aux particuliers.

Pour les entreprises, deux mesures consistant à ramener de 25 p. 100 à 15 p. 100 le taux d'imposition des plus-values sur terrain à bâtir vous sont proposées. L'une, de portée très générale, concerne les sociétés inactives afin d'accélérer leur dissolution et la libération de leurs actifs immobiliers, l'autre, orientée plus spécifiquement sur le logement, concerne les friches industrielles.

Pour les particuliers, la mesure qui vous est proposée est très simple. Le montant de la plus-value sur terrain à bâtir fait l'objet d'un abattement annuel de 3,33 p. 100 alors que, pour les autres immeubles, cet abattement est de 5 p. 100. Il vous est demandé d'aligner le régime fiscal des plus-values sur terrains à bâtir sur celui des autres immeubles.

Telles sont, rapidement analysées, les principales dispositions de cette réforme importante de la fiscalité de l'offre foncière.

La deuxième mesure fiscale que je voudrais mettre en avant traduit un engagement pris par le Gouvernement lors de la conférence annuelle agricole. Elle consiste à aligner la fiscalité de l'éthanol carburant sur celle du gazole. Elle s'appliquera à l'éthanol fabriqué à partir de céréales et de betteraves. Cette mesure très attendue entrera en vigueur, si vous en êtes d'accord, le 1<sup>er</sup> juillet 1988. D'ici là, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les conditions d'une juste concurrence soient mises en place, afin que l'éthanol produit en France ne soit pas pénalisé par rapport à celui produit à l'extérieur de la Communauté.

Toujours sur le plan fiscal, je vous annonce que le Gouvernement a déposé un amendement important sur le régime de la vignette automobile, qui est devenue une recette des départements. En effet, une décision de la Cour de justice de la Communauté européenne vient de mettre en cause le barème actuel de la vignette. La Cour a considéré que la progressivité du barème de cet impôt ne suivait pas de manière suffisamment régulière la puissance des véhicules. Le Gouvernement vous propose de mettre en œuvre les recommandations de la Cour en instituant un nouveau barème qui prévoit une tranche nouvelle pour les voitures de 15 à 16 chevaux.

Cette mesure, qui fait l'objet d'un amendement, s'appliquera à compter de la vignette 1989. Si elle ne vous a pas été proposée plus tôt, c'est qu'il nous avait paru inopportun de la publier en pleine campagne de renouvellement de la vignette 1988, c'est-à-dire au mois de novembre, au risque de perturber le déroulement de cette campagne.

A ces dispositions qui sont inscrites dans le projet de loi de finances rectificative ou qui vous seront proposées par voie d'amendement, je voudrais en ajouter deux autres, qui ont été annoncées par le Premier ministre dans l'intervention que je rappelais tout à l'heure.

La première concerne le développement des investissements matériels, qui est certes satisfaisant mais qui nécessite toujours d'être accru et encouragé. C'est la raison pour laquelle, en septembre dernier, M. Balladur et moi-même

avons demandé à une commission présidée par le président du Crédit national, M. Mentré, de nous soumettre des propositions sur ce sujet important qui, je le sais, préoccupe tout particulièrement M. le président de la commission des finances.

Ce rapport vient d'être remis au ministre des finances. Que peut-on en retenir ?

Tout d'abord - et c'est un point très important - il indique que les durées d'amortissement et la méthode de détermination de ces durées sont globalement comparables en France à ce qui est pratiqué dans les autres pays européens. Cette première conclusion est encourageante, mais elle ne signifie pas qu'il ne faille rien faire, tout au contraire.

La deuxième idée générale mise en exergue par la commission Mentré me paraît également importante. Selon le rapport, il paraît nécessaire de préserver la liberté du chef d'entreprise et donc de respecter la méthode selon laquelle les durées d'amortissement résultent non pas de la loi ou du règlement, mais des usages professionnels. Ce principe serait le seul qui permette de garantir à la fois la neutralité économique et une évolution suffisamment souple des conditions de détermination des durées d'amortissement. Il préserve notamment la liberté de choix devant les innovations technologiques et l'adaptation à la réalité de chaque entreprise.

Cette idée générale a conduit d'ores et déjà le Gouvernement à écarter toute idée de barèmes législatifs qui deviendraient rapidement inadaptes et pourraient s'avérer pénalisants pour certaines entreprises. C'est la raison pour laquelle il n'y aura pas, dans ce projet de loi de finances rectificative, pas même sous forme d'amendement, de dispositions concernant l'amortissement.

Au vu des conclusions de la commission, plusieurs orientations seront néanmoins mises en œuvre. Le Gouvernement les annoncera très prochainement. M. Balladur sera entendu à ce sujet - comme elle l'avait souhaité - par la commission des finances, le 15 décembre prochain. Je précise qu'aucune de ces mesures ne nécessite l'intervention de la loi, et c'est pour quoi le calendrier a été fixé de cette façon.

Le deuxième engagement pris par le Premier ministre et qui, en revanche, fera l'objet d'un amendement, concerne les implantations à l'étranger. Une réforme s'impose dans ce domaine, car il n'existe pas d'exemples de grands pays industriels exportateurs qui n'accentuent leur effort d'exportation en développant leurs implantations à l'étranger.

Le dispositif de provisions fiscales appliqué jusqu'à présent aux implantations à l'étranger est défini par l'article 39 octies du code général des impôts. Nous l'avons assoupli cette année, mais il présente encore plusieurs défauts.

Il est d'abord soumis à agrément fiscal, c'est-à-dire qu'il implique des contraintes administratives lourdes et mal connues et c'est pourquoi le Gouvernement s'efforce, aussi systématiquement que possible, de supprimer les agréments fiscaux.

Il aide plus les entreprises qui font des implantations sans risques que celles qui prennent des risques.

Enfin, il ne s'applique qu'à la première implantation et il n'accompagne pas, dans ces conditions, le développement des entreprises françaises à l'étranger.

C'est pourquoi nous avons mis à l'étude un dispositif analogue à celui qui existe en Allemagne fédérale, autorisant non pas la constitution d'une provision égale au montant de l'investissement, mais la remontée des pertes des filiales étrangères. Il s'inspire donc de la très importante réforme de la fiscalité de groupe, que vous avez approuvée dans le projet de loi de finances pour 1988.

Ce dispositif mérite toutefois une étude approfondie en concertation avec les organisations professionnelles, comme nous l'avons fait pour la fiscalité de groupe. Pour l'instant, le Gouvernement vous propose donc une réforme limitée aux seuls investissements commerciaux. Elle consiste à maintenir l'économie du dispositif tel qu'il existe hors Communauté économique européenne, mais à supprimer l'agrément et à instituer par ailleurs, dans la Communauté, un régime non plus exceptionnel mais permanent de remontée des pertes. C'est donc une très sensible amélioration de la législation existante, et je pense que ce texte, s'il est adopté, ouvrira un horizon nouveau aux entreprises françaises pour leur développement hors de nos frontières, condition essentielle de la reconquête des parts de marché.

Ainsi, monsieur le président, messieurs les députés, ce collectif confirme notre bonne maîtrise de l'exécution budgétaire ; il nous permet de lever plusieurs hypothèques sur l'avenir ; il tient tous les engagements pris, et au-delà. Il marque donc une nouvelle étape importante dans le redressement des finances de l'Etat et dans la modernisation de notre fiscalité.

Cette tâche de redressement exige bien sûr continuité dans le temps et détermination dans les orientations politiques. A cet égard, la réduction du déficit telle que nous l'avons engagée depuis vingt mois, l'allègement des impôts - avec, en particulier, une foi progression vers l'harmonisation qui sera nécessaire en 1992 - les choix stricts opérés dans les dépenses publiques et l'amélioration de la gestion de chacune des administrations sont des orientations de politique budgétaire qu'il nous faudra, d'une manière ou d'une autre, prolonger pendant plusieurs années. Les Français auront certainement à cœur de permettre la poursuite d'une telle politique budgétaire et fiscale, dont les fruits, j'en suis sûr, passeront à la promesse des fleurs qui commencent tout juste à éclore. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Daniel Goulet, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, à l'initiative de son président, a souhaité donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1987 en raison du poids exceptionnel qu'y représente l'action extérieure. En effet, sur un total de 16,5 milliards de francs en dépenses, ce projet de loi comporte, d'une part, 8,489 milliards de francs en dépenses et 3,45 milliards de francs en recettes qui concernent le financement de la Communauté européenne et, d'autre part, 1,2 milliard de francs inscrits en ouverture nette pour financer notamment des opérations extérieures de défense : Tchad et golfe Persique.

Dès 1984, le budget des communautés avait connu des difficultés de financement liées à l'épuisement des ressources propres. Deux accords intergouvernementaux engageant les finances de l'Etat avaient été conclus. En 1984, la France avait ainsi avancé à la Communauté 228,6 millions d'ECU, remboursables sur quatre ans à partir de 1986 et inscrits dans un compte de prêts. En 1985, elle avait fait une « avance non remboursable » de 442,3 millions d'ECU.

L'urgence a présidé à la division des problèmes. Alors que les dépenses agricoles représentent 60 p. 100 du budget communautaire, le budget rectificatif et supplémentaire pour 1987 a été établi en ne tenant pas compte de ces dépenses.

S'il est exact que l'essentiel du « déficit » communautaire tient aux dépenses agricoles, cette solution paraît juridiquement peu satisfaisante et ignore les véritables problèmes : d'une part, l'épuisement des ressources de la Communauté et, d'autre part, une politique, notamment en matière de gestion et de commercialisation des productions, qui n'est pas aussi rigoureuse et dynamique qu'on pourrait l'espérer et qui reste en tout cas inopérante. Les conséquences, nous les connaissons et les déplorons ; Copenhague en est la dernière illustration.

De plus, les Etats membres, lors du conseil du 16 mars dernier, avaient accepté de financer, en principe sous forme d'avances remboursables à compter de 1989, un programme de déstockage de beurre.

En recettes, ces engagements communautaires se traduisent, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1987, d'abord par l'épuisement des recettes encore disponibles sous le plafond de 1,4 p. 100 de T.V.A., d'où un prélèvement sur recettes de 1 241 millions de francs, auquel il faut ajouter des régularisations, soit au total 3 057 millions de francs ; ensuite, par un coût de la renonciation au remboursement des frais de perception évalué à 393 millions de francs ; enfin, par la renonciation au remboursement des avances votées en 1984, qui n'est pas prise en compte, le Gouvernement estimant qu'un remboursement n'est toujours pas exclu.

En dépenses, il faut considérer la prise en charge par l'Etat des frais de déstockage de beurre, pour 1 milliard de francs ; la substitution de l'Etat au F.E.O.G.A. à titre d'« avance », pour 7,489 milliards de francs. Cette somme représente une

participation de 25 p. 100 au financement du F.E.O.G.A.-Garantie, correspondant à la part de la France dans les interventions de ce fonds.

L'importance de ces corrections, tant en recettes qu'en dépenses, de la loi de finances initiale du fait des besoins de financement de la C.E.E. impose que l'on s'interroge pour l'avenir. Ainsi, le financement de la Communauté dépend de nouvelles ressources et d'une maîtrise de la P.A.C.

Pour la préparation du budget de 1988, le Conseil n'a pu se mettre d'accord ni sur un budget partiel établi en fonction des seules ressources disponibles et nécessairement complété en cours d'exercice, ni sur un budget équilibré par des contributions des Etats au-delà des ressources disponibles. Dans ces conditions, le Conseil n'a pu présenter un projet de budget au Parlement européen dans les délais prévus par le traité de Rome et fait l'objet d'une menace de recours en carence de la Commission et du Parlement européen.

L'adoption du budget de la Communauté pour 1988 dépendait donc des décisions qui devraient prendre les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté lors du Conseil européen de Copenhague. Or nous savons maintenant ce qu'il en est.

Le financement futur de la Communauté repose, dans les propositions de la Commission, sur la fixation d'un taux d'appel sur l'assiette T.V.A. de 1 p. 100 et sur un prélèvement sur une nouvelle assiette résultant de la différence entre l'assiette T.V.A. des Douze et la somme des P.N.B. nationaux. La France a suggéré que la transition se fasse progressivement : le taux d'appel T.V.A. serait fixé à 1,25 p. 100, ce qui réduirait le prélèvement sur l'assiette complémentaire.

Comment maîtriser les dépenses agricoles ?

L'ambiguïté de la nature même des mesures prises pour financer le « déficit » de la Communauté montre bien l'imbrication, au plan communautaire, entre règlement des questions financières et réforme de la P.A.C., alors que cette politique représente 60 p.100 des dépenses du budget communautaire.

Ainsi, le Conseil des ministres de la Communauté a pu arrêter le budget rectificatif et supplémentaire pour 1987 avant que le moyen de financer la P.A.C. jusqu'à la fin de l'année ait été établi. A l'inverse, les mesures décidées pour financer la P.A.C. ont été inscrites, au plan national, au budget des charges communes !

Quelle que soit la nature des dépenses en cause, il reste que les désordres actuels de la P.A.C. sont largement responsables des difficultés de financement, mais vouloir maîtriser la production par les seuls mécanismes financiers ne peut conduire à un résultat positif.

Le Conseil européen de Copenhague a confirmé la position de la Grande-Bretagne qui fait de la maîtrise effective des dépenses agricoles un préalable à l'adoption d'un nouveau système de ressources propres.

Les conséquences de ces désordres se font gravement sentir en France, où les agriculteurs en font les frais.

La mauvaise organisation des marchés a conduit à l'introduction, en 1984, du système des quotas laitiers qui, dans son principe, pouvait apparaître comme une solution face à la surproduction laitière de la Communauté. A l'expérience, il apparaît que ce système a échoué : d'abord, parce qu'il n'a pas permis une maîtrise de la production ; ensuite, parce qu'il s'est traduit, dans son application, par un mécanisme injuste créant des distorsions entre les régions et des situations individuelles insupportables, voire dramatiques. Ainsi, dès aujourd'hui et jusqu'en mars prochain, une grande partie des petits producteurs ne peuvent plus produire sans être pénalisés à hauteur de 2,14 francs le litre.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, les agriculteurs sont désemparés. Avec la poursuite du système des quotas, comme l'envisage la Commission pour 1988, c'est, à la limite, tout un pan de l'agriculture française qui risque d'être condamné. La Normandie, la Bretagne, par exemple, ou les zones de montagne, doivent être considérées comme des zones dépourvues d'autres ressources que celles issues de la production laitière et de l'élevage qui en est le prolongement.

L'analyse doit donc prendre en compte les conséquences économiques et sociales qu'aurait le maintien du système des quotas laitiers ou, du moins, de son traitement actuel.

L'aménagement du territoire risque d'en être perturbé ; un nombre croissant d'agriculteurs seraient alors contraints de quitter leur exploitation pour aller grossir les rangs des chômeurs des villes. Le dépeuplement des campagnes accélérerait la désertification que chacun peut déjà ressentir. En outre, il ne manquerait pas d'aggraver la situation budgétaire des communes rurales, qui tirent leurs principales ressources de l'imposition sur le foncier non-bâti.

Pour l'avenir, plusieurs orientations peuvent être définies.

Le système devrait permettre une répartition des quotas à la fois en fonction de l'unité de travailleur par exploitation et en fonction des terres dont la vocation principale est une production laitière. Serait ainsi favorisé le maintien d'une agriculture irremplaçable reposant, d'une part, sur des exploitations de type familial préservant une population agricole suffisamment nombreuse pour occuper et continuer de dynamiser l'espace rural et, d'autre part, sur une agriculture compétitive et conquérante, ces deux types d'exploitation étant complémentaires et nécessaires.

La désertification pose le problème des régions à vocation agricole. La restructuration des terres conduira-t-elle à des friches et à un éventuel reboisement ?

Il est nécessaire de considérer les régions à vocation laitière et d'élevage comme les autres régions défavorisées de la Communauté et de leur appliquer le régime des quotas avec des aménagements particuliers et donc prioritaires.

A cet égard, monsieur le ministre, je me félicite des nouvelles mesures financières très significatives que vous venez de nous annoncer, car elles vont dans le sens souhaité, d'une part, par le ministre de l'agriculture lui-même et, d'autre part, par les producteurs de lait et les éleveurs, même si elles ne nous paraissent pas encore suffisantes.

C'est ainsi que nous pourrions mieux favoriser la vocation exportatrice de l'agriculture de la Communauté, au sein de laquelle les Etats membres sont à la fois partenaires et concurrents. La Communauté devrait revoir les circuits et les modes de commercialisation, notamment pour les produits laitiers et ceux de l'élevage.

En réalité, de ce point de vue, le système des quotas n'a fait qu'aggraver des difficultés déjà connues en matière de viande.

A terme, le système risque de conduire à un manque de lait. Ainsi, certaines laiteries pourraient être en rupture d'approvisionnement et donc empêchées de continuer leur fabrication de produits de transformation. C'est déjà le cas en Normandie : M. le président de la commission des finances le sait bien.

Il risque aussi d'en résulter, à long terme, la décapitalisation du cheptel, ce qui conduirait à un véritable paradoxe.

Nos éleveurs, qui, en trois ans, ont déjà subi une perte de 15 p. 100 en francs constants sur le prix moyen de la viande à la production, se trouvent de plus confrontés aux distorsions de concurrence à l'intérieur même de la Communauté européenne. Ils ne sont plus en mesure de s'imposer, par exemple, vis-à-vis des producteurs de la République fédérale d'Allemagne, notre principal concurrent, pays où les éleveurs bénéficient d'une aide fiscale équivalant à 5 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

Ainsi, sur les douze dernières années, le nombre de bovins mâles engraisés en France a régressé de 10 p. 100, alors que la production communautaire augmentait de 5 p. 100 et celle de la République fédérale d'Allemagne de plus de 24 p. 100.

Si la loi de modernisation de l'agriculture ne peut, pour des raisons qu'il n'appartient pas à votre rapporteur de juger, venir en discussion devant notre assemblée alors qu'il s'agit d'un dossier complexe et difficile, la Communauté se doit de le traiter vite et bien. Il s'agit avant tout d'un problème de la Communauté : l'avenir de son action dans le secteur agricole et l'échec de l'expérience des quotas impose que l'on traite les bases mêmes du problème, sans quoi la construction européenne ne progressera plus. Nous en avons un exemple sous les yeux de l'actualité.

Il paraît difficile de continuer à financer un système qui met à mal un secteur entier de l'économie agricole exportatrice française. On ne peut accepter que se prolonge une situation où, en dépit d'une importante augmentation des crédits au cours des dernières années, le niveau de vie des agriculteurs a diminué. Aujourd'hui, la politique agricole

communautaire vise pour l'essentiel à réduire les productions et la part des dépenses agricoles dans le budget des communautés. Cette tendance risque de contrarier la vocation de la France au sein d'une Europe agricole compétitive et exportatrice.

L'action du Gouvernement, soucieux de préserver le revenu des agriculteurs et la vocation exportatrice de l'agriculture européenne, va, je le répète, dans le bon sens. Il propose l'instauration d'un seuil de production unique pour les « grandes cultures » - céréales, oléagineux et protéagineux -, une garantie de financement minimum de la Communauté avant de décider des stabilisateurs budgétaires, la meilleure prise en compte des circonstances exceptionnelles ou la mise en place d'un système de jachère. Comme l'a récemment indiqué le ministre de l'agriculture, on ne peut pas faire des économies, « uniquement pour réduire les dépenses, sans prendre en considération les problèmes de revenu des agriculteurs ».

En conclusion sur ce chapitre agricole et à travers le projet de loi de finances rectificative pour 1987, apparaît la gravité des choix agricoles et financiers que doit faire la Communauté pour poursuivre la construction européenne. Au moment où le Conseil européen de Copenhague a montré les limites de son action et de sa volonté politique, il paraît indispensable que la commission des affaires étrangères marque sa préoccupation, d'une part, sur les finances de la Communauté européenne et la nécessité d'un nouveau système de ressources propres et, d'autre part, sur l'évolution de la politique agricole commune et ses conséquences pour la France.

Cet avis apparaît comme un prélude à ce que sera le débat qui devrait avoir lieu au début de l'année 1988 au cours des travaux du prochain Conseil européen extraordinaire qui se tiendra au début du mois de février à Bruxelles, et surtout devant le Parlement français sur les ressources propres à la Communauté.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je présenterai maintenant l'avis de la commission des affaires étrangères en matière de défense, laissant l'essentiel du sujet à notre collègue qui rapportera au nom de la commission de la défense.

Le projet de loi de finances rectificative propose également des modifications de crédits qui concernent le budget de la défense et qui apportent un soutien financier indispensable à la continuité des opérations extérieures de la France.

Les ouvertures de crédits de paiement s'élèvent à 2 153 millions de francs tandis que les annulations opérées sur les crédits militaires s'établissent à 933 millions de francs. La variation nette des dépenses militaires est donc de 1 220 millions de francs.

Les ouvertures de crédits proposées ont pour objectif essentiel de financer le surcoût dû aux opérations extérieures de la France.

L'objectif de la France est de maintenir une présence militaire, en principe limitée dans le temps, qui contribue à protéger nos intérêts et à renforcer la stabilité politique des Etats menacés dans leur intégrité territoriale. C'est ainsi que la France a déployé des forces au Tchad et dans la mer d'Oman.

A la demande du gouvernement tchadien, la France a mis en place en février 1986 un dispositif ainsi qu'une force d'intervention et de frappe qui est stationnée en Centrafrique.

Cette position n'exclut pas la réalisation de missions aériennes dans le nord du pays ni l'amélioration de l'efficacité du dispositif. C'est ce dont témoignent les modifications de crédits contenues dans le projet de loi de finances rectificative puisque le coût global pour 1987 s'élève à 1 695 millions de francs, partiellement couvertes par le projet de loi à hauteur de 995 millions de francs, le solde étant financé par des redéploiements internes. Dans la région du golfe Persique, la présence militaire de la France a pris un tour spectaculaire dans le courant de l'été 1987. Le ministre de la défense a donné l'ordre le 29 juillet dernier au groupe aéronaval de Toulon - composé du porte-avions *Clemenceau* et de trois bâtiments d'escorte - d'appareiller pour une mission de protection de nos intérêts dans l'océan Indien.

Le projet de loi de finances rectificative prévoit des ouvertures de crédits de 400 millions de francs qui couvriront en partie le coût global de la présence de notre flotte dans cette région du monde, estimé à 620 millions de francs en 1987.

Un escadron d'une centaine de gendarmes reste déployé à Beyrouth pour protéger l'ambassade de France. Le surcoût de rémunération et de charges sociales, couvert par une ouverture de crédits dans le projet de loi de finances rectificative, s'élève pour cette dernière opération à 35 millions de francs.

La France participe également au financement de la force de maintien de la paix de l'O.N.U. dans le Sud-Liban, la F.I.N.U.L., à hauteur de 102 millions de francs.

Les charges résultant de la présence militaire de la France au Liban se montent à 138,6 millions de francs.

L'analyse des opérations extérieures de la France ne saurait se résumer à une étude comptable de ses retombées budgétaires. Cette dernière est indispensable mais relativement accessoire. La présence de la France dans le monde engage le rayonnement de notre pays et l'avenir de sa sécurité. Il appartient au Gouvernement et au législateur de dégager ensuite tous les moyens financiers propres à atteindre ces objectifs.

Au bénéfice de ces observations, je souhaite que l'Assemblée, suivant la commission des affaires étrangères, qui a donné un avis favorable, adopte ce projet de loi de finances rectificative. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Jean Brocard, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les demandes d'ouverture de crédits présentées au titre du ministère de la défense, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1987, s'élèvent à 2,153 milliards de francs.

On notera, en premier lieu, qu'il s'agit d'un montant sensiblement plus élevé que l'an dernier, puisque le collectif budgétaire de 1986 avait ouvert pour le ministère de la défense 1,609 milliard de francs de crédits supplémentaires. Les crédits « défense » représentent donc 13 p. 100 du total des crédits de la loi de finances rectificative, contre 6,9 p. 100 l'an dernier.

Ce niveau élevé des crédits supplémentaires traduit - j'y reviendrai - la volonté du Gouvernement, d'une part, de couvrir dès cette année la totalité du surcoût lié aux opérations hors métropole, d'autre part, de continuer à apurer le passif de 1,350 milliard de francs, qui subsistait de la gestion de l'année 1985. La commission de la défense ne peut qu'approuver cette volonté.

On notera ensuite que ces ouvertures de crédits portent pour l'essentiel - 2,025 milliards de francs, soit près de 90 p. 100 du total - sur le titre III. C'est une proportion tout à fait habituelle s'agissant de surcoûts liés avant tout à des opérations extérieures.

Les annulations de crédits précédemment intervenues dans le cadre de l'arrêté du 18 novembre 1987 ayant porté sur 933 millions de francs, le supplément net de crédits inscrits au budget de la défense ne s'élèvera en fait qu'à 1,220 milliard de francs.

A quelles dépenses précises correspondent ces demandes d'ouverture de crédit ?

Premier grand poste, les opérations hors métropole, pour un montant de 1,555 milliard de francs. Le surcoût total de ces opérations a été évalué, pour cette année, à 2,894 milliards de francs. Mais il a pu être couvert en partie par des redéploiements ou des virements de crédits, notamment sur les dotations en carburant, qui avaient été évaluées dans la loi de finances initiale d'après un cours du dollar plus élevé qu'il ne l'a été dans la réalité.

Premièrement, les opérations en Afrique liées à la guerre tchado-libyenne se sont traduites par un surcoût de 1,695 milliard, correspondant à la fois au maintien du dispositif Epervier - qui a démontré sa pleine valeur dissuasive et défensive - et aux équipements en missiles et véhicules blindés légers que nous avons fournis à l'armée tchadienne lors de la contre-offensive menée l'hiver 1987 et qui ont montré toute leur efficacité.

Deuxièmement, l'envoi successif de plusieurs groupements de forces navales dans la région du Golfe arabo-persique se traduit, pour l'année 1987, par un surcoût total de 620 millions de francs. La présence de ces forces, qui avaient pour mission d'assurer la liberté de navigation, a exercé un impact

psychologique et politique très fort à la fois sur les pays riverains, sur les Etats-Unis et l'Union soviétique et sur nos partenaires européens.

Revenant d'une mission récente sur certains de ces bâtiments présents dans cette région du Golfe en compagnie du président de notre commission, M. François Fillon, je voudrais, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, rendre un hommage particulier aux quelque 3 500 officiers et marins français qui sont engagés actuellement sur un théâtre d'opérations difficiles et dont beaucoup sont en place depuis la fin juillet de la présente année.

Troisièmement, le Liban. Depuis le retrait du régiment français à la fin de l'année dernière, notre participation à la F.I.N.U.L. ne repose plus que sur le 420<sup>e</sup> détachement de soutien logistique. Par ailleurs, une unité renforcée de la gendarmerie mobile assure, de son côté, la sécurité de la mission diplomatique française. Le surcoût lié à cette présence française est passé de 330 millions en 1986 à 138 millions en 1987.

Quatrièmement, en Nouvelle-Calédonie, les unités de gendarmerie mobile qui contribuent au maintien de l'ordre et les unités de l'armée de terre qui assurent une présence et apportent une aide à la population donnent lieu à un surcoût de 421 millions de francs.

Il faut à tout cela ajouter 18 ou 19 millions, pour les observateurs français présents dans le Sinaï et pour l'envoi de détachements en Guyane compte tenu, d'une part, de l'afflux de réfugiés en provenance du Surinam et, d'autre part, du renforcement de la sécurité du centre spatial de Kourou.

Deuxième grand poste de dépenses : les besoins de gestion qui s'élèvent à 209 millions de francs et qui, en fait, correspondent pour l'essentiel à l'augmentation rétroactive de 1 p. 100 des rémunérations des personnels militaires au 1<sup>er</sup> mai 1987.

Enfin, troisième poste : l'apurement du passé.

On sait que le ministre de la défense dispose, à travers la procédure spécifique des fonds d'avance, de facilités de trésorerie qui lui permettent de couvrir, au-delà des crédits inscrits dans la loi de finances, jusqu'à deux mois de soldes des personnels militaires, rémunérations et charges sociales.

Cette facilité se justifie par les exigences particulières du temps de guerre. Malgré le développement des opérations extérieures, elle n'a été habituellement utilisée ces dernières années qu'avec beaucoup de modération.

Toutefois, en raison de l'insuffisance des crédits ouverts, dans la loi de finances rectificative pour 1985, elle a donné lieu à un report de crédits très élevé de 1,350 milliard de francs sur 1986.

Dans sa volonté de meilleure gestion budgétaire, le Gouvernement a eu le souci, dans les « collectifs » de 1986 et de 1987, de couvrir la totalité des surcoûts afférents aux opérations extérieures de l'année et, en même temps, d'apurer progressivement ce report de l'année 1985.

Plus de 500 millions de francs ont été ainsi couverts dans la loi de finances rectificative pour 1986, 389 millions de francs le seront par la présente loi. Le report de 1987 sur 1988 sera ainsi limité à environ 400 millions de francs, ce qui nous ramène dans les normes tout à fait traditionnelles et raisonnables. Il convient d'en féliciter le ministre et l'ensemble du Gouvernement.

Mes chers collègues, l'ensemble des charges supplémentaires étant ainsi couvert et ne risquant pas, par conséquent, de grever, de quelque façon que ce soit, le budget de 1988 - et c'est particulièrement important - la commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption de la loi de finances rectificative pour 1987.

**M. le président.** M. Lajoinie et les membres du groupe communiste et apparentés opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Paul Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le collectif budgétaire pour 1987 ne peut pas être étudié en dehors du contexte actuel de crise financière et monétaire.

Le 19 octobre dernier, un véritable séisme a secoué les économies capitalistes. La spéculation boursière a entraîné un krach qui a coûté 4 000 milliards de francs aux U.S.A., 1 800 milliards au Japon et plus de 400 milliards en France. Un peu partout, des chutes de 50 à 80 p. 100 du cours des

grandes sociétés sont monnaie courante. Et pourtant, aucune voix patronale ne s'est élevée pour critiquer un système économique fondé sur le profit qui peut engendrer de telles tourmentes ; c'est sans doute que le patronat y trouve son compte !

La crise n'est pas seulement boursière, ni seulement américaine, même si certains ont intérêt à l'affirmer pour dégager leur responsabilité. Mais ce serait de la cécité intellectuelle que de prendre l'effet pour la cause et de rendre le déficit budgétaire américain responsable de la chute des cours sur toutes les places financières.

En réalité, les gouvernements qui, depuis cinq ans, ont favorisé la croissance financière, au détriment de l'investissement industriel et de l'emploi, ont créé les conditions de la crise.

En France, le Gouvernement actuel n'a fait que prolonger, en l'amplifiant, le choix du gouvernement précédent qui, à travers une politique de taux d'intérêt élevés des banques aux entreprises et de la création de marchés spéculatifs, comme le M.A.T.I.F., ont contribué à entretenir ce cancer financier.

Les trésoreries des entreprises se sont trouvées engagées à faire des placements financiers, sans doute pour une part importante sur le marché obligataire et les S.I.C.A.V. qui ont moins souffert, mais aussi pour une fraction importante sur le marché des actions françaises et étrangères. Ces sommes détournées de l'investissement pouvaient atteindre des montants considérables, 25 milliards de francs par an pour Thomson, entreprise nationale. D'ailleurs, le gouvernement précédent avait lui-même incité les grandes sociétés nationales à créer des holdings, situés hors de France, pour mieux se placer sur les marchés boursiers et jouer sur les monnaies, y compris contre le franc.

De nombreuses entreprises se retrouvent aujourd'hui perdantes. Il est donc logique de réviser en baisse les prévisions pour 1988 en matière d'investissement et de consommation des ménages.

La crise devrait aussi avoir des incidences pour les résultats du dernier trimestre de 1987. C'est pourquoi l'optimisme affiché dans la présentation du projet de collectif paraît tout à fait déplacé.

Le débat de la semaine dernière sur les bourses de valeurs a permis de clarifier l'attitude des uns et des autres.

Déclarer, comme l'a fait le Gouvernement, que le budget pour 1988 doit être mis tel quel en application, alors que les rentrées fiscales au titre de la T.V.A., de l'impôt sur le revenu et les bénéfices des sociétés seront en baisse, c'est faire le choix de l'austérité.

Certes la marge de manœuvre est étroite. Aucune des deux formations de la majorité ne veut porter la responsabilité d'un échec qui est pourtant évident si l'on considère l'intérêt de la France.

A politique économique inchangée, les indices de la conjoncture conduisent à peu près sûrement à une prochaine dévaluation du franc pour accompagner le dollar dans sa baisse, dévaluation qui servirait de prétexte à de nouvelles mesures d'austérité contre les travailleurs. Le renchérissement du coût des importations, alors que notre pays importe une part croissante de biens d'équipement, se traduirait par une réduction de l'investissement et des difficultés accrues au niveau de notre commerce extérieur. Ce serait une nouvelle soumission de la France qui, ayant voulu être le meilleur exécutant des accords du Louvre, se retrouve aujourd'hui avec le taux d'intérêt à long terme le plus élevé des pays capitalistes.

En octobre, le déficit du commerce extérieur a été de 4,9 milliards, le double du mois précédent. Depuis le mois de janvier, il s'élève à 31 milliards. La France est le seul des pays capitalistes comparables à être structurellement déficitaire pour les produits industriels.

Pour la machine-outil, la pénétration étrangère atteint 64 p. 100. Cela donne la mesure des rodomontades sur le thème « la France première en Europe en 1992 ».

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Absolument pas !

**M. Paul Mercleca.** En réalité, la progression des importations traduit la situation dans laquelle la politique suivie depuis dix ans a conduit notre industrie, c'est-à-dire l'incapacité de faire face à une augmentation aussi modeste soit-elle de la demande de biens de production.

On en a eu encore la confirmation avec les premières conséquences de la baisse de la T.V.A. sur l'automobile, qui traduisent une forte augmentation des immatriculations de voitures importées. Les contribuables vont payer le prix du refus de donner la priorité à l'achat de véhicules fabriqués en France. Et, dans le même temps, la régie Renault poursuit son plan de licenciements et de réduction de la production.

Le marché unique européen, au nom duquel chaque patron de ce pays est parti en croisade et incite les travailleurs à faire des sacrifices, signifie une dépendance accrue de la France à l'égard de la R.F.A. et des Etats-Unis.

Il en va de même de la promotion de l'ECU au rang de monnaie européenne gérée par un institut d'émission supra-national. L'Allemagne y trouverait la traduction de sa puissance et la France, la confirmation de son déclin. L'Europe des multinationales ne peut conduire qu'à une France de trois millions de chômeurs officiels, à une protection sociale réduite ; à des difficultés accrues pour les retraités et les familles populaires. L'échec de Copenhague ne peut rien changer à une telle orientation.

Au plan international, ce n'est pas dans l'autarcie et le repli sur soi qu'une réponse peut être trouvée, mais pas davantage dans l'abandon de toute souveraineté. Les marchés nationaux existent, c'est la politique choisie par le Japon et l'Allemagne fédérale de développer le leur. Pourquoi une politique de développement du marché intérieur avec environ le dixième de la production tournée vers l'exportation réussirait-elle chez eux et devrait-elle être qualifiée d'archaïque quand les communistes en proposent le principe pour la France ?

Chaque pays peut contribuer par sa politique intérieure à préserver les autres nations de la crise, et d'abord, bien sûr, les Etats-Unis, non en réduisant les dépenses sociales en faveur des personnes au-dessous du seuil de pauvreté, qui sont des dizaines de millions dans ce pays, mais, dans la perspective d'un monde dénucléarisé en l'an 2 000, en dégonflant dès maintenant leur budget militaire de 300 milliards de dollars.

Pour la France, nous pensons qu'une autre politique peut être mise en œuvre, et qu'elle doit être engagée dès le collectif budgétaire pour 1987.

Le projet de collectif contient des mesures indispensables concernant l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ou la rentrée scolaire de septembre dernier dans l'enseignement secondaire. Mais il est inacceptable que sa conception générale n'ait pas été révisée en fonction des événements récents.

Il faut tenir compte, en effet, de la crise financière et en tirer les enseignements qui s'imposent.

Pour empêcher les sorties de capitaux, qui pénalisent l'investissement et jouent en faveur de la dévaluation du franc, il faut les taxer et rétablir le contrôle des changes, c'est-à-dire utiliser les instruments de l'économie qui permettent à un gouvernement de mener une politique indépendante. Faute de quoi, on en est réduit à subir les décisions des grandes puissances que sont les Etats-Unis, la R.F.A. et le Japon.

Ce serait un moyen de desserrer l'emprise étouffante du marché financier sur les finances publiques.

Pour les sept premiers mois de l'année, 52 milliards de francs sont sortis au titre des investissements directs à l'étranger et des achats de valeurs mobilières étrangères. Quand nous nous sommes inquiétés en commission des finances de cette situation, notamment par rapport aux Etats-Unis, M. le ministre d'Etat a répondu qu'il trouvait normal que les entreprises investissent aujourd'hui outre-Atlantique avec un dollar qui se dévalue. C'est une opinion. Pour notre part, nous considérons l'intérêt national et non le profit des entreprises.

Il y a une hémorragie de capitaux en progression de 20 p. 100 d'une année sur l'autre ; qui, d'une part, vient grossir les sorties de fonds liées au déficit des échanges et qui, d'autre part, contribue directement à la dévitalisation du tissu industriel de notre pays.

A quoi sert de se féliciter que le taux de marge des entreprises ait progressé en 1986 et 1987, si ce qui est bien pour les profits ne l'est pas pour l'emploi ? La modération salariale et la hausse des profits ne se sont pas traduites par un redressement économique du pays. La France continue à perdre régulièrement des parts de marché.

Le redressement passe en premier lieu par la reconquête par l'industrie française de son propre marché intérieur. Les communistes sont les seuls à faire des propositions en ce sens et à ne pas attendre du patronat une préoccupation pour l'intérêt national qu'il n'a jamais montrée.

Une politique économique cohérente doit conduire à une autre gestion des taux d'intérêt. Ce qui compte, ce n'est pas la baisse des taux pour relancer les cours de bourse et aller vers les mêmes errements et les mêmes abus que ceux qui ont conduit au dernier krach. La baisse des taux d'intérêt par le système bancaire doit servir exclusivement à l'investissement industriel, à la recherche, à l'emploi et à la formation sur le marché national.

L'économie française ne doit plus être pilotée par la bourse. On vient de voir où le détournement des capitaux et des trésoreries d'entreprise vers les produits financiers a conduit l'économie.

Les banques nationalisées, à condition d'avoir des conseils d'administration où travailleurs et usagers seraient largement majoritaires, devraient cesser de participer à la spéculation pour développer les crédits et les participations financières en faveur de la production et de la recherche. Il faut simultanément la transparence et le contrôle démocratique des fonds par les travailleurs et les élus dans les comités d'entreprise pour mobiliser l'argent en faveur de la reprise d'une croissance réelle, riche en emplois qualifiés efficaces.

Le budget de l'Etat doit contribuer à ce redressement.

Il doit y contribuer par sa fiscalité d'abord, en pénalisant fortement les revenus financiers et les plus-values spéculatives, en instaurant un véritable impôt sur les grandes fortunes, en réduisant la fiscalité directe et indirecte sur les petits et moyens revenus pour faire progresser la consommation populaire.

Il doit y contribuer au niveau des dépenses, en augmentant sensiblement les crédits pour l'éducation, pour l'Université et la recherche, pour la santé - un plan de grands travaux devrait être engagé pour le logement, les transports et en matière d'équipements scolaires et sportifs - en créant des emplois et en inversant la courbe du chômage ; le financement de la sécurité sociale se trouverait assuré.

De l'argent, il y en a. Les rentrées fiscales, meilleures que prévues en 1987 au niveau des impôts sur le revenu et sur les bénéfices des sociétés, le confirment. Nous avons chiffré à 100 milliards ce que rapporterait une politique démocratique de la fiscalité qui s'attaquerait sans atermolement à l'inégalité des revenus qu'entretient et qu'aggrave le système fiscal actuel.

Il y a aussi l'emprunt Giscard 7 p. 100 1973, qui doit arriver à échéance en janvier prochain. Le Gouvernement s'est aperçu, notamment avec la crise boursière qui interrompt les privatisations, qu'il ne pourrait rembourser 60 milliards dans deux mois sans triquer les chiffres. Aussi n'a-t-il pas hésité à ajouter un nouveau scandale à l'ancien.

L'Etat vient en effet d'inciter les établissements financiers à acheter des obligations assimilables du Trésor, en les échangeant contre les obligations Giscard qu'il détenait. Mais, au lieu de pratiquer l'échange au cours de remboursement théorique de 8 700 francs, qui est déjà astronomique si l'on considère que le prix d'émission était de 1 000 francs, on a appâté les banques en leur offrant d'échanger du Giscard au cours de 9 200 francs. Comme 5 milliards et demi d'O.A.T. ont été acquises de cette façon, cela signifie que le Gouvernement a offert une surprime de 250 millions. En d'autres termes, des O.A.T. émis au taux d'intérêt de 10 p. 100 rapporteront du 15 p. 100 à leurs propriétaires.

Ces jongleries avec les finances de l'Etat alourdissent la dette publique à moyen terme et ne peuvent servir d'aucune façon au redressement économique. C'est pourquoi nous proposons qu'au-delà des vingt premiers titres qui seraient remboursés à deux fois et demi le nominal, le reste soit transformé en titres d'un emprunt obligatoire sur trente ans, au taux du livret A de caisse d'épargne. Ce soit ainsi plus de 40 milliards qui seraient économisés et qui pourraient servir à l'emploi des jeunes.

Que l'on n'oppose pas à ces propositions la parole de l'Etat et le respect de ses engagements. C'est un argument qui est paré de toutes les vertus quand il s'agit de défendre les privilèges des plus riches mais qui se révèle curieusement sans valeur quand les familles modestes sont concernées, comme ce fut le cas dans le passé avec l'affectation de la

vignette automobile aux personnes âgées, le niveau de la pension promis aux préretraités et l'exonération de vingt ans du foncier bâti pour les accédants à la propriété.

Dernière ressource d'un niveau comparable, une quarantaine de milliards pourraient être économisés sur le budget militaire au niveau du surarmement nucléaire, de la bombe neutronique, des essais nucléaires, des armes chimiques et de la brigade franco-allemande.

Dans ce débat économique comme sur d'autres concernant les libertés, la justice sociale ou la paix, deux logiques s'affrontent. Celle qui sacrifie l'intérêt national au profit, et celle proposée par les députés communistes, qui inscrit les besoins immédiats des travailleurs dans une démarche de maîtrise nationale de l'économie. Nous pensons que le collectif budgétaire s'inscrit dans cette première logique de déclin, qu'il ne résout pas les problèmes auxquels l'industrie française est durement confrontée et qu'il prépare seulement un nouveau plan d'austérité.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe communiste demande à l'Assemblée nationale d'adopter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*).

**M. le président.** Contre la question préalable, la parole est à M. Georges Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur Mercieca, nous venons d'entendre les critiques que vous avez formulées, au nom du groupe communiste, sur ce collectif budgétaire. Mais je vous rappellerai que le sens de la question préalable est de demander à l'Assemblée de ne pas délibérer.

J'imagine donc que ni vous-même ni vos collègues communistes n'interviendrez dans la suite du débat puisque vous estimez que le budget de l'Etat ne doit pas être examiné par le Parlement !

**M. Jean Giard.** Vous n'avez pas fini de nous entendre !

**M. Georges Tranchant.** Mais je pense qu'il faut chercher ailleurs la raison de votre question préalable. Le groupe communiste ne dispose que de vingt minutes dans la discussion générale. Avec cette procédure, il a pu s'inscrire pour une intervention d'une durée de trente minutes et s'exprimer avant les autres orateurs. Ce détournement du règlement de l'Assemblée nationale ne me semble pas très convenable.

**M. Jean Le Garrec.** Vous en avez fait d'autres !

**M. Georges Tranchant.** Pour ma part, bien évidemment, je souhaite que l'Assemblée rejette cette question préalable.

La lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1987 qui nous est soumis démontre clairement la continuité du succès de la politique conduite par le Gouvernement pour le redressement de notre économie et l'assainissement des finances publiques.

**M. Paul Mercieca.** Pour qui ?

**M. Christian Pierret.** Vous plaisantez !

**M. Georges Tranchant.** Quel changement bénéfique pour la France, monsieur le ministre, monsieur Mercieca, messieurs les socialistes, que d'avoir un gouvernement et des ministres responsables qui tiennent leurs engagements.

**M. Jean Le Garrec.** Ne nous provoquez pas !

**M. Georges Tranchant.** Ce constat procure à la fois un réconfort et une grande satisfaction à ceux qui, de 1981 à 1985, alors qu'ils étaient dans l'opposition, dénonçaient en participant activement aux débats budgétaires la politique irresponsable, lourde de conséquences pour notre économie...

**M. Christian Pierret.** C'est une provocation !

**M. Georges Tranchant.** ...conduite par les gouvernements des socialo-communistes puis des socialistes seuls, lorsque ces derniers n'ont plus eu le soutien des communistes.

**M. Christian Pierret.** Soyez sérieux !

**M. Georges Tranchant.** En effet, les déficits prévus par la loi de finances étaient chaque année plus importants. Mais les prévisions étaient toujours très largement dépassées, malgré les manipulations et opérations de cavalerie auxquelles se livraient à l'époque les ministres du budget pour minimiser l'importance des déficits.

**M. Christian Pierret.** Votre propos est scandaleux !

**M. Georges Tranchant.** La caractéristique des budgets d'alors était de faire ressortir des dépenses sous-évaluées et des recettes sur-évaluées. Une pression fiscale dissuasive et déraisonnable s'exerçant sur les entreprises et sur les particuliers avait pour effet pervers de réduire le produit de l'impôt et, plus grave encore, de faire perdre à nos entreprises des parts de marché en les rendant moins compétitives.

**M. Jean Le Garrec.** Votre analyse n'est pas sérieuse, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Depuis maintenant vingt mois, monsieur le ministre, vous avez inversé cette politique de déclin. Le déficit budgétaire, qui atteignait près de 154 milliards de francs en 1985,...

**M. Christian Pierret.** 152 !

**M. Georges Tranchant.** ... a été ramené à 141 milliards en 1986 et ne sera que de 129 milliards en 1987. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les vérités, messieurs de l'opposition, ne sont pas scandaleuses. Ce sont les chiffres.

**M. Christian Pierret.** Vous truquez !

**M. le président.** Messieurs, cessez d'interrompre, vous aurez la parole tout à l'heure.

**M. Georges Tranchant.** Vous réussissez, monsieur le ministre, à réduire le déficit budgétaire en allégeant de 70 milliards la pression fiscale sur les entreprises et les particuliers.

Pour la seconde fois consécutive, le déficit, à l'inverse de ce qui se passait avec vos prédécesseurs, est inférieur à celui qui était prévu par la loi de finances initiale. Quant aux recettes fiscales - c'est aussi très important - elles dégagent un excédent de 18,6 milliards de francs par rapport aux prévisions initiales.

Ces chiffres démontrent de façon éclatante que la réduction des impôts dynamise l'activité économique en favorisant son expansion par une meilleure productivité et une meilleure compétitivité de nos entreprises, tout en élevant le pouvoir d'achat des ménages qui, rappelons-le, avait baissé en 1983 et 1984, en réduisant l'inflation - ce qui permet de placer la France au troisième rang mondial dans ce domaine -, en diminuant de 10 p. 100 le taux de chômage des jeunes et en augmentant la capacité d'investissement des entreprises.

Nous constatons également avec satisfaction que la plus grande partie de la dette extérieure de l'Etat, libellée en devises, a été remboursée au cours des vingt derniers mois. Sa charge est réduite considérablement et se trouve ramenée à 600 millions de francs.

Vous avez malheureusement hérité, monsieur le ministre, d'une importante dette publique. Grâce à une bonne gestion, vous avez réussi à faire en sorte que sa charge ne soit plus que de 91,8 milliards alors que la prévision de la loi de finances initiale s'élevait à 93,7 milliards. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat.

Nous ne pouvons aussi que nous réjouir, monsieur le ministre, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés qui sera accordée pendant huit ans aux entreprises qui s'installeront en Corse ainsi que des dispositions dont bénéficieront les entreprises qui s'implanteront à l'étranger, implantation dont nous avons besoin pour la compétitivité de l'« entreprise France ».

Je ne reprendrai pas, dans cette courte allocution, le détail des excellentes observations contenues dans l'intervention et le rapport de M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Merci !

**M. Georges Tranchant.** Mais je voudrais y associer le groupe R.P.R. en vous indiquant, monsieur le ministre, notre préoccupation devant l'augmentation très sensible de la part de la France dans le financement du déficit communautaire, singulièrement en raison de la situation du F.E.O.G.A. Cela se traduit par une réduction des recettes de notre pays et une augmentation de ses charges.

Vous nous avez annoncé - et j'en suis fort heureux - un plan pour la restructuration laitière, mais les problèmes de la Communauté continuent à nous préoccuper. Cela étant, il est vrai qu'une Europe à douze, ce n'est pas facile.

La dotation complémentaire de 2,5 milliards de francs destinée à combler le déficit de l'assurance-crédit constitue une initiative courageuse. Auparavant, on a signé des contrats d'exportation tout en sachant à l'avance qu'on risquait de ne pas être payé, mais on n'inscrivait pas les charges prévisibles dans le budget. Désormais, les comptes sont clairs. Il semblerait souhaitable, dans ce domaine, de procéder à l'évaluation globale des contentieux à provisionner afin d'en connaître le coût au cours des prochaines années.

La commission des finances a adopté un certain nombre d'amendements qui sont de nature à améliorer, dans une certaine mesure, le projet de loi de finances rectificative pour 1987.

Le groupe du R.P.R. apportera, bien entendu, tout son soutien à la politique de redressement de notre pays conduite par le Gouvernement, politique dont nous mesurons les résultats positifs et qui doit être poursuivie, quelles que puissent être les difficultés internationales auxquelles la France doit faire face. Il votera ce projet de loi de finances rectificative pour 1987. En attendant, il se prononce contre la question préalable.

**M. Paul Mercleca.** Vous avez fait une intervention générale, monsieur Tranchant !

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Lajoinie et les membres du groupe communiste et apparentés.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	359
Nombre de suffrages exprimés .....	358
Majorité absolue des suffrages exprimés :	180
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue pour un quart d'heure environ.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Christian Pierret, premier orateur inscrit.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative dont nous débattons aujourd'hui doit être resitué dans le contexte que connaissent depuis le 19 octobre la France et les principaux pays industrialisés.

La crise financière induit des craintes diverses, parfois inverses, souvent contradictoires : crainte d'une récession qui trouverait sa source dans des comportements de précaution, eux-mêmes motivés par le souci des entreprises et des ménages de tenter de compenser la dévalorisation des patrimoines ; crainte, inverse, d'un retour de l'inflation qui trouverait son origine dans l'excès de liquidité provoqué par la politique de la Fed américaine, politique elle-même soutenue par le souvenir de 1929, toujours lançant aux Etats-Unis, et la crainte de la récession.

Ce contexte, auquel il faut ajouter d'autres dangers potentiels, tels que le déséquilibre de la protection sociale, l'aggravation du chômage, les incertitudes sur la situation de la France à l'échéance européenne de 1992, me conduit, monsieur le ministre, à poser le problème de l'orientation générale de votre politique.

Où votre politique conduit-elle la France ? Notre pays sera-t-il bien armé pour faire face à la période difficile qui s'ouvre devant nous ? Le collectif que vous nous présentez avance-t-il dans la bonne direction par rapport à ces questions de fond ?

Pour énoncer notre diagnostic quant à ces problèmes, je regrouperai ma réflexion autour de deux pôles.

Premièrement, vous avez sacrifié la gestion rigoureuse de l'économie française à votre politique électorale et vous ne répondez pas sérieusement au défi posé à la France par la crise mondiale.

Deuxièmement, vous ne répondez pas aux problèmes européens et mondiaux d'aujourd'hui.

Premier point : vous avez sacrifié la gestion rigoureuse de l'économie française à votre politique électorale.

Vous ne pouvez pas - c'est un truisme - pavoiser quant à vos résultats en termes de maîtrise des grands équilibres.

Vous multipliez et les attaques contre la gestion précédente et les « cocoricos » de satisfaction quant à la vôtre en ce qui concerne la réduction des déficits publics - Etat, collectivités locales, sécurité sociale. Or le déficit total reste en 1987 le même qu'en 1985.

Vous n'avez pas poursuivi, encore moins amplifié, contrairement à vos déclarations, le mouvement - difficile j'en conviens - d'assainissement commencé en 1984.

Les comparaisons internationales en témoignent. Aux Etats-Unis, le déficit public total était en 1985 de 3,3 p. 100 du produit intérieur brut ; il est tombé à 2,6 p. 100 en 1987. En France : 2,9 p. 100 en 1985, 2,8 p. 100 en 1987. Ainsi, alors que les Etats-Unis ont considérablement réduit leur déficit intérieur, la France n'a fait que stabiliser le sien : moins 0,1 p. 100 en deux ans.

Dans le domaine de la politique monétaire, la France n'échappe pas au dérapage constaté dans les grands pays industrialisés : l'agrégat M3 - masse monétaire au sens large - a augmenté de 7,7 p. 100 sur douze mois, alors que la norme que vous aviez vous-même fixée en début d'année 1987 était de 3 à 5 p. 100. Le gonflement de la masse monétaire trouve notamment son origine dans l'augmentation très importante du crédit aux particuliers - prêts personnels et crédit à la consommation - alors même que nos taux d'intérêt réels à long terme sont les plus élevés des grands pays industrialisés.

Notre rigueur salariale se paye par un endettement croissant des Français : on ferme le robinet des salaires, on ouvre celui de l'endettement des ménages. Là aussi, vous reportez les problèmes sur demain.

**M. Jean Le Garrec.** C'est vrai !

**M. Christian Pierret.** Si j'examine maintenant, monsieur le ministre, vos résultats dans le domaine de l'inflation, force est de reconnaître que la France n'occupe qu'une place très moyenne sur le front de l'inflation.

Parmi les dix grands pays industrialisés, les taux d'inflation annuelle, à la fin de septembre, sont de 0,2 p. 100 seulement aux Pays-Bas, de 0,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, de 0,8 p. 100 au Japon, de 3,2 p. 100 en France. Il n'y a qu'aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Italie que le taux d'inflation est supérieur à celui de notre pays.

Encore faudrait-il analyser la formation de ce taux global de 3,2 p. 100. A l'examen précis, de forts contrastes apparaissent.

Résultat d'une grande - d'une trop grande - rigueur de la politique salariale, comme l'a montré l'I.N.S.E.E., les prix des produits manufacturés n'augmentent que de 2,2 p. 100 sur douze mois.

Par contre, les loyers augmentent de 6,2 p. 100.

Les prix des services privés poursuivent leur dérapage et augmentent de 8 p. 100.

Les Français sont d'ailleurs, hélas ! traités fort différemment suivant qu'ils sont salariés ou qu'ils appartiennent aux professions dites indépendantes : le pouvoir d'achat des revenus salariaux et sociaux avant impôts a baissé en 1987 de 0,3 p. 100.

**M. Jean Le Garrec.** Très juste !

**M. Christian Pierret.** Il avait augmenté de 2,4 p. 100 en 1986.

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. Christian Pierret.** De son côté, le pouvoir d'achat des entrepreneurs individuels plus les intérêts et les dividendes a augmenté de 1,2 p. 100. Mes sources sont le dernier rapport de l'I.N.S.E.E.

Enfin, le déficit du commerce extérieur persiste alors que vous bénéficiez de conditions favorables.

Le déficit du commerce extérieur était en 1985 de 30 milliards de francs. Il passera en 1987, selon les dernières prévisions, à 32 ou 35 milliards de francs.

Le solde industriel, qui était positif encore en 1985, avec 39 milliards de francs, sera négatif, pour la première fois de notre histoire, de 10 milliards de francs en 1987.

Ainsi, malgré une réduction de 100 milliards de francs de notre facture énergétique, le déficit est, en 1987, aussi élevé qu'en 1985, tandis que notre solde industriel montre les insuffisances structurelles de l'économie française et que, pour la première fois depuis très longtemps, il sera négatif.

Après ce bilan d'ensemble, il apparaît clairement que la France ne peut malheureusement pas se prévaloir de résultats exemplaires en termes de maîtrise des équilibres. Cette situation ne renforcera pas la position de notre pays dans les négociations internationales à venir. Et c'est fort regrettable. Vous nous avez déjà gratifiés de deux dévaluations en dix-huit mois. Souhaitons tous ne pas en connaître une troisième !

N'ayant pas obtenu de brillants résultats dans la maîtrise des grands équilibres, vous préparez des élections qui augurent des lendemains difficiles.

Dans vos rallonges de crédits catégoriels, dont ce collectif budgétaire est le témoin, vous inscrivez des crédits que vous aviez refusés en leur temps, pour mieux nous les présenter maintenant - élections obligent !

Examinons quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, tirés du collectif.

Quatre cents millions de francs au titre de l'anticipation de la date d'indemnisation des rapatriés les plus âgés et des anciens harkis, que vous aviez promis dès 1986 !

Douze cents millions de francs d'autorisations de programme au titre d'un programme exceptionnel de rénovation des lycées, que vous aviez promis l'année dernière et que vous ne réaliserez seulement que l'année prochaine !

Est-ce avec des arrières-pensées électorales que certains crédits supplémentaires apparaissent ? On peut s'interroger.

Notons également l'augmentation de 97 millions de francs de crédits pour les départements et territoires d'outre-mer et de 21 millions de francs pour des « actions d'informations à caractère interministériel ». N'ayant pu obtenir, face, sans doute, à la résistance des ministres, un regroupement des crédits d'information sous la houlette du seul Premier ministre, vous lui accordez 21 millions de francs de plus pour des « actions à caractère interministériel », dont les contours restent très flous, il faut bien le dire, à quelques mois des élections.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Absolument pas, monsieur Pierret !

**M. Christian Pierret.** Mais, par ailleurs, quelle remarquable discrétion sur l'emploi et sur la sécurité sociale !

Sur l'emploi, dans son dernier rapport sur la situation économique dans la Communauté, la Commission de Bruxelles fournit des données fort intéressantes, très justement relevées, récemment, par M. Jean Boissonnat, dans le journal *La Croix*.

Il ressort de ce rapport, monsieur le ministre, que chaque point de croissance est aujourd'hui beaucoup plus créateur d'emplois que par le passé.

Je cite : « Le seuil de croissance à partir duquel les économies européennes commencent à créer des emplois se situait à 4,2 p. 100 dans les années 60. Il est tombé aujourd'hui à 1,7 p. 100. »

Cela résulte essentiellement de la part croissante prise par les services, au détriment de l'industrie et de l'agriculture, dans l'activité économique des pays européens, les services étant de gros utilisateurs de main-d'œuvre.

Ce constat peut prêter à l'optimisme à long terme, puisqu'il faudra moins de croissance pour créer plus d'emplois. Mais toute médaille a son revers !

*A contrario*, cela signifie également - c'est cela le problème de la France en 1987 et 1988 - que toute diminution de la croissance est proportionnellement plus destructrice d'em-



plais que par le passé. Or les prévisions actuelles sont très mauvaises pour la croissance : le B.I.P.E. révisé ses prévisions pour 1988 de 1,5 p. 100 à 1 p. 100 ; G.A.M.A. réduit les siennes de 1,2 à 0,9 p. 100 ; l'O.C.D.E. annonce des chiffres équivalents.

Et, face à ces prévisions, qui vont être très dures pour l'immense majorité des travailleurs de notre pays, il n'existe pas de crédits suffisants pour satisfaire les besoins face au problème de l'emploi au deuxième semestre de 1988.

Et ce collectif budgétaire ne résout pas plus la question que la loi de finances initiale pour 1987 ou le projet de loi de finances pour 1988.

Sachant que toute aggravation de la situation de l'emploi entraîne une dégradation des comptes sociaux, vous vous êtes bien gardé de prévoir ce financement. Il est vrai que ces problèmes graves, que personne ne souhaite mais qu'il faut bien envisager, ne risquent de se produire qu'après les élections présidentielles.

Sollicitude pré-électorale et insouciance post-électorale, telle est, hélas ! votre devise.

N'obtenant pas de succès sur les grands équilibres, ne prévoyant pas l'avenir, vous ne pouvez même pas vous targuer d'un réel progrès dans la gestion des finances publiques.

En 1986, le déficit budgétaire était de 141 milliards de francs - 145 milliards dans la loi de finances initiale. Vous affichez pour 1987, après collectif, un déficit de 129,3 milliards de francs.

Mais ces budgets ne sont pas comparables. Pour rendre homogènes les comparaisons et pour pouvoir comparer les déficits de 1986 et de 1987, il faut apporter des corrections.

En 1987, 22,7 milliards de francs sont financés sur les recettes de privatisations. Cela veut dire que, à structure budgétaire constante et hors privatisations, votre déficit budgétaire réel en 1987 est de 129,3, plus 22,7, soit 152 milliards de francs. Telle est la vérité de votre gestion financière et budgétaire pour cette année, monsieur le ministre !

Il n'y a pas de quoi s'enorgueillir d'un déficit qui passera de 145 à 152 milliards de francs entre 1986 et 1987. Malgré vos déclarations, vous n'avez réalisé aucun progrès réel par rapport au dernier budget présenté par M. Bérégovoy il y a deux ans.

J'ajouterais, en me référant à votre réponse, certes peu satisfaisante et désormais classique, que les dotations en capital ne sont pas un événement exceptionnel et qu'il faudra bien sûr, pour la plupart d'entre elles, les reconduire en 1988. Ce sera vrai pour les Charbonnages, sans doute pour la S.N.C.F., pour la sidérurgie, etc., sans compter ce qu'il faudra faire, sous une forme ou sous une autre, pour Renault, quel que soit son statut juridique.

Quelle sera la situation si, comme ce sera le cas, vous ne pouvez réaliser votre programme de privatisations ? C'est très simple : 15 milliards de francs de dotations en capital, plus 5,2 milliards de francs pour l'ensemble C.N.I.-C.N.B., plus 2 milliards de francs supplémentaires pour la charge de la dette. Dans ce cas, votre déficit réel pour 1988 augmentera instantanément de 22,2 milliards de francs, auxquels il faudra ajouter les effets de diverses présentations escamotages, dans lesquelles vous excellez, et qui porteront le déficit total du budget de l'Etat à 148 milliards de francs. Il faut ajouter à celui-ci le déficit des régimes sociaux. Et c'est au total sur un chiffre énorme de 180 milliards de francs de déficit public global qu'il faudra appuyer nos réflexions.

Voilà la situation telle qu'elle est et telle qu'on peut l'envisager pour l'an prochain. Elle est particulièrement noire, notamment pour les finances publiques.

Ayant, comme je viens de le montrer, sacrifié la rigueur économique sur l'autel de vos intérêts électoraux, vous ne répondez pas sérieusement - et c'est mon second point - au défi posé à la France par la crise mondiale.

On a coutume d'entendre que l'origine de la crise est le déficit extérieur américain. C'est à la fois vrai et faux. L'origine profonde de la crise est à rechercher dans la césure qui s'est créée entre la finance et l'économie.

Dans un marché mondial qui fonctionne maintenant comme un gigantesque marché quasi continu, chaque place calque son attitude sur la place aux horaires plus avancés.

Outre cette rapidité fulgurante de diffusion de la crise, ce qui frappe le plus, c'est la rapidité avec laquelle les professionnels ont pu faire sur les mêmes valeurs des aller et retour profitables au cours d'une même séance.

Cette attitude met en évidence une donnée fondamentale, nouvelle dans notre horizon économique : le niveau des cours n'a plus de lien avec les performances et les résultats des entreprises.

Dans ce contexte, l'annonce, le 15 octobre, d'un mauvais résultat de la balance commerciale américaine doit être considéré comme l'étincelle qui a mis le feu aux poudres, alors que la cause profonde, réelle se trouve ailleurs.

De la même manière, nous aurions tort de croire que la déstabilisation internationale fragilise les Etats-Unis. Qu'en est-il en réalité ?

Au plan intérieur, l'administration républicaine utilise politiquement les demandes qui convergent dans son combat contre un congrès à majorité démocrate.

Au plan international, en annonçant qu'ils fourniront toute la liquidité nécessaire au marché et en mettant fin à la politique de M. Volker, les Etats-Unis favorisent, la dépréciation du dollar contre le gré de leurs partenaires, et transgressent ainsi, en toute impunité, les accords du Louvre.

Le Japon, de son côté, additionne l'appréciation de sa monnaie et la baisse des cours en Europe et aux Etats-Unis. Il se trouve aujourd'hui en position de force pour pénétrer les marchés - le nôtre, en particulier - par acquisition d'actifs industriels.

La crise a malheureusement confirmé que l'Europe, de son côté, ne constitue pas un interlocuteur suffisamment fort dans le concert de la finance internationale. Elle a réagi en ordre dispersé. Seule la crise des taux de change et les tensions dans le S.M.E. ont réussi à révéler une certaine existence de l'Europe, sous la seule forme du couple franco-allemand.

Encore une fois, nous aurions grand tort de croire à la vulnérabilité des Etats-Unis, car la balle est dans notre camp, à nous, Européens.

Si les pays européens acceptaient de coordonner leurs politiques économiques, leurs politiques de taux d'intérêt, acceptaient d'organiser, au sein d'un S.M.E. rénové, la marche vers un ECU, monnaie européenne, réglé par une banque centrale européenne et par une étroite coopération économique, alors l'Europe pèserait d'un autre poids sur la scène internationale.

Cette réponse serait de nature à aider la France à mieux se situer dans la concurrence financière internationale, à mieux résister aux conséquences de la crise, à mieux peser dans les négociations avec nos partenaires européens et mondiaux.

A cette crise, que je viens de décrire, le Gouvernement ne répond malheureusement pas de manière satisfaisante.

D'une part, il n'y répond pas au plan européen.

Comme je viens de le montrer, la crise nécessiterait une réponse commune de l'Europe. Mais une réponse commune requiert l'initiative et un appel fort au plan politique. Je crois que la France, du fait de sa position traditionnelle dans la construction de l'Europe, a vocation à donner cette impulsion, à lancer cet appel.

Notre déception, unanime, après Copenhague est d'autant plus forte que le Gouvernement de M. Chirac, avec une économie française qu'il a - involontairement sans doute - affaiblie, a du mal à faire entendre sa voix.

D'autre part, le Gouvernement ne répond pas plus aux problèmes de la crise au plan intérieur.

Au plan intérieur, les menaces que la crise fait peser sur nous exigeraient cohésion du corps social, responsabilité vis-à-vis des dépenses qui préparent l'avenir, cohérence du discours, refus du dogmatisme, mise en condition de nos entreprises face aux défis qu'elles vont devoir relever.

Au lieu de tout cela, que constatons-nous ?

Tout d'abord, la formidable, incroyable insouciance sur l'emploi et la sécurité sociale. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir du discours de M. Séguin sur la fatalité du chômage et de rappeler à quel point vous camouflez vos responsabilités, car la vérité est bien celle-ci : vous ne financez pas les dépenses d'emploi et de sécurité sociale au deuxième semestre de 1988.

Insouciance, mais aussi irresponsabilité sur les dépenses d'avenir.

Vous sacrifiez la planification - les crédits sont en baisse de 7,5 p. 100 en 1988 par rapport à 1987 - et la recherche et le développement, alors que vous multipliez les dépenses électorales, comme je l'ai montré précédemment. Par rapport à 1986, les crédits du budget civil de recherche et de dévelop-

pement ont baissé de 7 p. 100 ; et pour les incitations à la recherche, ils ont baissé de 25 p. 100 ! Oui, vous sacrifiez réellement l'avenir !

En plus, vous faites preuve d'incohérence. Celle-ci se manifeste entre vos discours et vos actes.

Vous affichez une apparente volonté de maîtriser l'inflation, mais vous libérez les prix des services dans les pires conditions, ce qui a pour conséquence de nous maintenir dans un contexte d'inflation mal maîtrisée.

Vous refusez la relance, mais vous ne refusez pas de diminuer les impôts pour les catégories sociales que vous entendez privilégier.

Vous faites preuve d'un dogmatisme orienté en matière de privatisation, malgré nos avertissements et les divisions qui s'expriment au sein de votre propre majorité sur ce point.

Vous faites preuve, enfin, d'entêtement dans plusieurs domaines :

Nous l'avons vu dans le débat sur l'incitation à l'investissement où, malgré les impératifs d'avenir et les voix qui, là aussi, s'élevaient dans votre propre majorité, vous refusez toute concession.

Nous l'avons vu également dans le débat sur la privatisation du Crédit agricole, où malgré nos propositions - et M. Le Garrec y reviendra sans doute excellemment tout à l'heure - et, là encore, les voix qui se sont élevées dans vos propres rangs, vous avez choisi de camper sur vos positions.

Voilà des points précis, concrets, palpables, que tout citoyen peut clairement identifier et sur lesquels votre attitude est exactement à l'opposé de ce qu'exigerait la situation. Sur plusieurs de ces points - les privatisations et le rôle de l'Etat, l'investissement, le Crédit agricole - ces derniers mois ont surabondamment démontré que votre majorité est divisée. A tel point que je me demande quel sens donner au vote de confiance que le Gouvernement vient d'obtenir. Est-ce une confiance tactique ou une défiance inavouée ? Sûrement un peu les deux !

Dans une telle situation - et ce sera ma conclusion - notre choix est clair. Ce collectif ne règle rien des problèmes en cours et ne prépare en rien l'avenir. Ce que nous savons déjà de votre budget mort-né pour 1988 nous laisse augurer d'une situation très grave au deuxième semestre de l'année prochaine, pour ceux qui seront appelés à vous succéder. Vos actes budgétaires successifs ne préparent pas l'avenir, mais conduisent, au contraire, à l'affaiblissement de la France !

Vous nous présentez un collectif inadapté à la situation alors qu'il faudrait refondre, depuis le 15 octobre, la loi de finances initiale pour 1988. Vous nous offrez de simples propositions de pré-campagne électorale et d'expédition des affaires courantes, alors que la situation exigerait l'effort ; mais cet effort n'est possible que dans la justice sociale. Ne trouvant ni l'un ni l'autre, le groupe socialiste rejettera le collectif budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le président, selon les règles de la courtoisie, un rapporteur général n'interrompt pas son prédécesseur. Mais, toujours selon les mêmes règles, l'orateur permet à celui qui lève la main pour l'interrompre de le faire.

**M. Christian Pierret.** Je terminais ma conclusion, monsieur Vivien.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Cela dit, je suis sidéré par ce que je viens d'entendre ! En tant que rapporteur général, j'ai expliqué ce qu'est cette loi de finances rectificative. Or, en vous écoutant, monsieur Pierret, je me suis demandé lequel de nous deux rêvait. Ce n'est pas possible !

**M. Pierre Joxe.** Qui va se réveiller ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur Joxe, votre groupe veut donner une leçon au ministre et à la majorité. Soit ! Mais je vais vous citer, à vous qui souriez, et à M. Pierret, quelques chiffres significatifs.

De 1981 à 1985, le taux annuel moyen d'inflation était de 9,5 p. 100 en France et de 6,8 p. 100 dans les grands pays industrialisés. Vous aviez le ruban bleu !

**M. Christian Pierret.** Et quel était le taux de change du dollar en 1985 ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur Pierret, je vous réponds parce que votre propos en la matière était tellement agressif qu'il en était, à la limite, presque ridicule !

En tant que rapporteur général, je vous dis, sous le contrôle du président de la commission des finances, que les députés de la majorité...

**M. Michel Mergnes.** Ils ne sont pas là !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** ...vont voter ce collectif parce qu'il est bon !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Les députés de la majorité sont partis !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Ils étaient en commission. La preuve, c'est que le collectif a été adopté !

**M. Pierre Joxe.** La majorité souhaite que ce collectif revienne en commission !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** En 1987, le taux annuel moyen de notre inflation est estimé à 3 p. 100 contre 2,6 p. 100 pour les autres pays, ce qui veut dire, monsieur Joxe, que l'on a fait beaucoup mieux que vous !

M. Pierret a parlé de la croissance - et c'est d'ailleurs à ce moment-là que j'ai levé la main pour l'interrompre. Mais quels que soient les chiffres qui peuvent agréer M. Pierret en ce domaine, je lui rappelle que le gouvernement socialiste, lui, a détruit 100 000 emplois par an !

**M. Christian Pierret.** Soyons sérieux !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** M. Pierret affirme que le Gouvernement et M. Séguin se trompent singulièrement. Je lui réponds - et il trouvera ce chiffre dans mon rapport - qu'on a créé 54 000 emplois le mois dernier !

Monsieur Pierret, vous êtes dans l'opposition, c'est votre rôle de critiquer. Mais je n'aurais pas assumé mes responsabilités de rapporteur général si je n'avais pas rappelé quelques chiffres - et je fais confiance au Gouvernement pour les rappeler également - qui montrent que, depuis dix-huit mois, ce gouvernement gouverne mieux que vous ne l'avez fait ! Vous nous avez laissé un héritage absolument ahurissant et nous essayons de redresser la situation. En fait, j'ai entendu un procureur, alors que j'aurais dû entendre un accusé plaçant hors circonstances atténuantes !

#### Rappels au règlement

**M. Pierre Joxe.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Joxe.** J'ai été mis en cause, mais très courtoisement, par le rapporteur général du budget, et je voudrais lui répondre immédiatement.

D'abord, dans son propre rapport, M. le rapporteur général a critiqué sévèrement ce budget en indiquant, par exemple, que les crédits pour l'emploi étaient divisés par dix.

Ensuite, la majorité démontre par son absence en séance qu'il est nécessaire de renvoyer ce texte en commission. Et d'ailleurs, M. le rapporteur général nous démontre également cette nécessité. En effet, il nous dit : « les députés de la majorité étaient présents en commission ». Mais, cet après-midi, dans l'hémicycle, il n'y en a pas un ! Pourquoi ? Parce que si les députés de la majorité acceptent de discuter de ce collectif budgétaire en commission, sous la présidence de M. d'Ornano, ils s'enfuient dès que ce texte arrive en séance publique !

**M. Yves Tavernier.** On les comprend !

**M. Pierre Joxe.** Vous vous demandez également, monsieur Vivien, qui, de M. Pierret ou de vous, rêve ! Mais personne ne rêve ! Nous sommes dans une situation tout à fait réelle : pas un seul député des partis de la majorité n'est présent. J'en vois bien un, que je ne nommerai pas, bien que son nom méritât de figurer au *Journal officiel*, mais c'est un non-inscrit ; d'ailleurs je l'ai toujours connu non-inscrit !

Pas un député U.D.F., pas un député du R.P.R. ne s'est dérangé, après avoir entendu vos propres critiques en commission, monsieur le rapporteur général, pour soutenir le ministre de l'économie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Descaves.** Heureusement que le Front national est là ! Proportionnellement, nous sommes les plus nombreux !

**M. Jean-Claude Martinez.** Comme toujours !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je vous répondrai sur deux points, monsieur Joxe.

D'abord, vous dites que pas un député de la majorité n'est présent. Mais je constate que vous n'êtes que huit sur deux cents et quelques !

**M. Pierre Joxe.** Oui, mais quelle qualité !

**M. Yves Tavernier.** Il n'y en a pas un seul de votre groupe, monsieur le rapporteur général.

**M. Michel Margnes.** Zéro U.D.F. ! Zéro R.P.R. !

**M. Jean-Claude Martinez.** Nous, nous sommes cinq !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Ensuite, je note qu'en commission l'opposition n'était pas suffisamment nombreuse pour faire repousser ce projet ! En revanche, je reconnais comme vous qu'il est désolant qu'il n'y ait pas plus de députés présents pour discuter d'un collectif budgétaire. Mais je demande à M. Pierret de se souvenir des projets de budget qu'il a lui-même rapportés !

Par ailleurs, M. Pierret prétend que je critique dans mon rapport les mesures relatives à l'emploi. Or, à la page 30 de ce rapport, je lis que le Gouvernement demande 4,521 milliards de francs au titre des dépenses d'intervention sociale. Et je procède à une analyse de ces mesures. Mais où est la critique ? Je ne comprends pas !

**M. Pierre Joxe et M. Christian Pierret.** Dans votre rapport !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Ne faites donc pas l'exégèse d'un rapport que vos lourdes responsabilités ne vous ont pas permis de lire mais qui a été adopté par la majorité de cette Assemblée ! Et, lorsque je suis intervenu, je n'ai fait que refléter le point de vue de la commission.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le président, je demande la parole pour répondre.

**M. le président.** Non, monsieur Pierret, je ne peux pas laisser s'instaurer un dialogue.

La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** Monsieur le président, pour éviter toute ambiguïté, je voudrais préciser que si je ne réponds pas à M. Pierret, ce n'est pas parce que sa violente intervention laisse le Gouvernement sans voix, mais c'est tout simplement parce que, lorsque l'on en arrive à un tel degré de caricature de la réalité, on comprend que l'auditoire se lasse. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Yves Tavernier.** C'est un peu grotesque !

**M. le ministre chargé du budget.** L'interprétation que je donne de la situation présente, monsieur Pierret, c'est que le vrai travail, le travail approfondi, a été fait effectivement en commission.

Pour ma part, je suis tout à fait assuré du soutien de la majorité. D'ailleurs, elle ne cesse de le montrer dans tous ses votes.

Si c'est pour venir entendre des discours pré-électorales comme celui que vous venez de faire, monsieur Pierret, je comprends en effet que l'on attende la discussion des amendements pour revenir en séance, car c'est alors qu'on arrivera aux choses sérieuses.

**M. Yves Tavernier.** Ça vole bien bas !

**M. le ministre chargé du budget.** Ça vole très bas parce que j'essaie de rejoindre le niveau auquel se situait M. Pierret, et je n'y arrive pas tout à fait !

**M. Christian Pierret.** C'est votre politique qui vole bas !

**M. le ministre chargé du budget.** En revanche, il y a un point sur lequel je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Pierret, c'est celui que vous traitez quand vous démontrez magnifiquement que si l'Europe marchait bien tout irait mieux. Là, vous avez tout à fait raison !

**M. Christian Pierret.** Vous ne faites pas en sorte qu'elle marche mieux !

**M. le ministre chargé du budget.** C'est le message que M. le Président de la République et M. le Premier ministre ont d'ailleurs essayé de faire passer ensemble à Copenhague.

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Schenardi, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Mon propos ne portera pas sur les chiffres de ce collectif puisque mon ami Descaves en traitera. Mais, comme nous faisons le compte des présents pour le *Journal officiel*, je tiens à signaler que cinq représentants de notre groupe sont là, ce qui représente entre 16 et 20 p. 100 de notre effectif.

**M. Jean-Claude Martinez.** Très bien !

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pierre Descaves.

**M. Pierre Descaves.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat budgétaire en cours sera le dernier de la session et aussi sans doute le dernier de la législature.

La dérive des institutions est telle que le futur président de la République, quel qu'il soit,...

**M. Christian Pierret.** Ce sera le même !

**M. Pierre Descaves.** ...voudra disposer à l'Assemblée nationale d'une majorité à son image, pour ne pas dire à ses ordres.

Nous ne savons ni les uns ni les autres de quoi demain sera fait : qui sait, monsieur le ministre, peut-être siégerons-nous ensemble dans l'opposition ? En effet, parce que votre parti n'a pas voulu, pour des motifs restés jusqu'à ce jour mystérieux, que nous soyons dans la majorité, vous avez créé une division de la droite électoralement suicidaire.

Je suis un homme de bonne volonté et je suis devenu député pour comprendre la raison du divorce entre les électeurs et leurs représentants élus et pourquoi les promesses électorales sont si rarement tenues. Je suis désireux d'élever le débat au niveau des principes, et vous comprendrez que ce n'est pas à l'homme que vous êtes, monsieur le ministre, que je vais m'adresser, mais au représentant d'un gouvernement qui mène une politique dont les chiffres du budget donnent la traduction.

Mes observations porteront d'abord sur le rôle qui est le nôtre dans un débat, et, ensuite, sur la politique dont le projet de loi de finances rectificative pour 1987 donne une traduction.

Vous nous demandez, monsieur le ministre, de nous prononcer sur votre projet alors que vous connaissez déjà le résultat final du vote. En vingt mois de présence assidue à l'Assemblée, j'ai beaucoup appris sur la dérive des institutions républicaines et je crois pouvoir en tirer aujourd'hui la leçon.

Monsieur le ministre, vous m'avez toujours répondu avec courtoisie et j'ai eu la preuve que vous m'écoutez attentivement. C'est pourquoi je pense que vous comprendrez qu'il n'est pas possible de réduire le débat parlementaire à un échange d'insultes, à un déversement de calomnies et de propos diffamatoires. Nos électeurs ne peuvent accepter ce comportement.

**M. Jean-Claude Martinez.** Absolument !

**M. Pierre Descaves.** Les élus du Front national sont des élus respectables. Ils n'ont jamais trempé dans des magouilles politiciennes ayant pour objet de détourner des fonds publics, c'est-à-dire l'argent prélevé sur le fruit du travail des contribuables !

**M. Jean-Claude Martinez.** Luchaire !

**M. Pierre Descaves.** Nous n'avons rien de commun avec les pilleurs de fonds publics du Carrefour du développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. Jean-Claude Martinez.** Le parti socialiste !

**M. Pierre Descaves.** Nous n'avons pas trempé dans les ventes d'armes à l'Irak et à l'Iran ! Il n'y a pas, parmi nous, de profiteurs de fausses factures de Lyon ou d'ailleurs !

**M. Jean-Claude Martinez.** Très juste !

**M. Pierre Descaves.** Nous ne touchons aucune de ces ristournes d'associations aux partis et aux hommes politiques, qui seraient la règle aussi bien à gauche qu'à droite, selon l'aveu impudique, pour les nouveaux pauvres et les chômeurs de ce pays, d'un ancien ministre socialiste dont je tairai le nom par pure courtoisie car il s'agit d'une femme. Nous ne commettons pas non plus de ces petites malhonnêtetés à but électoral, comme celle qui a été récemment avouée par un de nos collègues du R.P.R., donnant à penser qu'il s'agit d'une attitude répandue dans son parti.

**M. Jean-Claude Martinez.** Qui c'est ?

**M. Pierre Descaves.** Je ne crois pas, monsieur le ministre, que ceux qui nous insultent à longueur de débat aient le droit de le faire. Nous voulons aussi être respectés pour notre comportement pendant l'occupation. Ceux d'entre nous qui en avaient l'âge ont combattu l'occupant soit dans les rangs de la Résistance, soit dans l'armée, qu'il s'agisse de la division Leclerc ou de la première armée française du maréchal de Lattre de Tassigny. Je peux en parler car, moi, j'y étais ! Aucun d'entre nous n'a été décoré de la francisque ou n'a collaboré ! Aucun autre parti ne peut en dire autant !

L'article 4 de la Constitution dispose que les partis politiques « doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ». L'article 3 précise que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Nous proposons de renforcer la démocratie directe exercée par le peuple par la voie du référendum en instituant le référendum d'initiative populaire, c'est-à-dire proposé directement par les électeurs au suffrage de l'ensemble des citoyens.

Nous proposons également de redonner aux élus les pouvoirs confisqués par la caste des hauts fonctionnaires de l'Etat. Par quels moyens ont-ils confisqué ces pouvoirs ? Ils l'ont fait par la violation permanente des textes constitutionnels et du règlement de cette assemblée grâce à la mise en place d'un système de vote électronique détourné de son objet.

L'article 27 de la Constitution est très clair : « Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. La loi organique peut autoriser exceptionnellement la délégation de vote. Dans ce cas, nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat. » La loi organique, c'est l'ordonnance du 7 novembre 1958 qui prévoit les conditions de la délégation de vote et les six cas dans lesquels elle est autorisée. L'article 62, alinéa 2, de notre règlement précise que, pour les scrutins publics, le vote peut être délégué dans les conditions prévues par l'ordonnance du 7 novembre 1958.

Quant au vote électronique, il est bien prévu par l'instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale du 22 juillet 1959, mais les conditions exigées par l'article 13 sont identiques à celles prévues par la Constitution et par le règlement.

Ainsi, monsieur le ministre, le député de la majorité présente - et je dois immédiatement préciser que, aujourd'hui, il n'y en a aucun - qui tourne entre cinquante et cent clés, sous le regard consentant du Gouvernement, viole-t-il la Constitution ! Il le sait ! Chacun le sait ! Le bureau de l'Assemblée le sait ! Mais on ne fait rien !

Quant à nous, il nous est impossible de saisir le Conseil constitutionnel à défaut de pouvoir réunir les soixante signatures nécessaires.

Ainsi, chacun à leur tour, les partis de gauche et de droite peuvent impunément violer la loi constitutionnelle.

Au risque de faire hurler ceux qui pratiquent la langue de bois ou qui déforment systématiquement le sens des mots, j'ajoute que notre parti est le plus démocratique de cette assemblée !

Qu'est-ce que la démocratie ? Selon le dictionnaire Robert, c'est la doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens ; la République étant l'organisation politique dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté ; le détenteur de la souveraineté étant le citoyen.

Mais qu'est-ce que le citoyen ? Selon le dictionnaire Larousse, le citoyen, c'est le membre d'un Etat considéré du point de vue de ses devoirs envers la patrie et de ses droits politiques. Cette définition est confirmée par le Robert, pour lequel le citoyen, c'est l'individu considéré comme personne civique, particulièrement le national d'un pays qui vit en République. Toujours selon le Robert, l'antonyme du citoyen est l'étranger.

Lorsque le Front national dit qu'il veut préserver le droit des Français pour leur donner, en France, la préférence, il se comporte non pas en parti raciste, mais en parti démocratique. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous n'acceptons pas d'être traités de racistes, alors que nous ne faisons que nous comporter en bon démocrates ! C'est aux citoyens français qu'appartient la souveraineté et c'est au nom de ceux qui nous ont élus que nous voulons être respectés. En fait, nous nous efforçons de lutter contre les élucubrations d'un lobby cosmopolite et utopiste, d'empêcher la libanisation de notre pays et son envahissement par tous les déshérités du tiers monde et du quart monde ! Même si nous avons le cœur aussi généreux que d'autres, nous savons que nos moyens économiques et financiers sont limités et nous voulons éviter de faire preuve de générosité avec l'argent des autres !

Sur le contenu de votre projet, nos observations ne sont pas moins sévères, monsieur le ministre. Vous nous avez présenté au cours de cette législature plusieurs projets de loi de finances dont on peut tirer des enseignements sur la politique qu'ils traduisent. Qu'il s'agisse de la loi de finances rectificative pour 1986, des lois de finances initiales pour 1987 et 1988 ou de la loi de finances rectificative pour 1987 qui nous est soumise, nous constatons une certaine constance dans vos objectifs.

**M. Jean-Claude Martinez.** Eh oui !

**M. Pierre Descaves.** Nous avons approuvé les réductions d'impôts auxquelles vous avez procédé, de même que nous avons approuvé la réduction du déficit budgétaire. En revanche, nous ne pouvons accepter l'accroissement des prélèvements obligatoires, qui vont passer de 44,4 p. 100 en 1987 à 44,7 p. 100 en 1988, et ce contrairement à vos promesses électorales. Un tel accroissement ne peut que conduire au déficit de la balance commerciale et à une aggravation du chômage.

**M. Jean-Claude Martinez.** Eh oui !

**M. Pierre Descaves.** Pour ne pas prendre les décisions qui s'imposent en vue de réformer en profondeur le système de protection sociale pour abaisser son coût, le Gouvernement a tenté de noyer le poisson sous le poids de la balaine chère à M. Séguin. En fait, l'accroissement des cotisations et des impositions destinées à combler le gouffre social a annulé et même dépassé les réductions fiscales auxquelles vous avez procédé.

Vous auriez dû réduire les prélèvements obligatoires, en application des promesses faites, de 2,5 p. 100 du P.I.B. de 1986 à 1988 inclus, alors que l'on constate un accroissement de 0,3 p. 100. C'est une charge totale supplémentaire de 150 milliards qui pèse ainsi sur l'économie parce que votre Gouvernement n'a pas tenu ses engagements.

Pour réformer le système de protection sociale, il aurait fallu donner au salarié une feuille de paie comprenant les charges sociales et lui laisser le soin d'assurer sa protection sociale.

**M. Jean-Claude Martinez.** Exactement !

**M. Pierre Descaves.** Il aurait fallu lui permettre de s'assurer soit auprès des caisses publiques, soit auprès des caisses privées et des mutuelles pour la maladie, sous réserve d'une protection minimale, comme pour l'assurance automobile, et d'une cotisation de solidarité. Vous auriez dû laisser au salarié le choix de l'étendue de sa protection.

Pour les allocations familiales, il fallait prévoir un système de solidarité nationale destiné à assurer le redressement de la courbe de fécondité des femmes françaises. Les familles étrangères pourraient cotiser à des caisses spéciales permettant d'attribuer aux familles intéressées des prestations en rapport avec leurs cotisations et leur démographie.

Pour la retraite, le système par répartition ne permettra pas aux retraités de bénéficier d'une retraite décente, notamment pour les activités commerciales et artisanales et pour les pro-

fessions libérales. Il aurait été nécessaire d'autoriser la constitution de retraites complémentaires par capitalisation, en permettant de déduire les cotisations du revenu imposable.

Enfin, pour le chômage, il aurait fallu permettre le recours à des assurances privées en laissant le choix des conditions aux salariés. Cela leur aurait permis de bénéficier d'une économie de charges dont ils auraient pu librement disposer. Vous n'avez pas mis en place une véritable politique familiale, comme celle instituant pour les familles de trois enfants et plus un salaire parental permettant aux mères de famille de choisir entre un travail et l'éducation de leurs enfants. Cela aurait permis de réduire le nombre des demandeurs d'emploi. Les moyens financiers existent : encore aurait-il fallu faire des choix judicieux.

L'examen des comptes nous a conduits à constater que votre gouvernement a continué de verser des subventions importantes à des associations et à des syndicats, alors que les unes et les autres doivent être financées non par les contribuables mais par leurs adhérents. Ainsi, des milliards de francs sont utilisés de façon contraire aux intérêts des électeurs, auxquels aucun candidat n'a jamais dit que, s'il était élu, il se chargerait de faire la charité pour leur compte et avec leur argent.

Pour les élections prud'homales, le ministre du travail et de l'emploi a compromis l'égalité des chances entre les différentes listes de candidats en donnant des fonds à ceux qu'il voulait avantager au détriment des autres. Ainsi, 9,6 millions de francs ont été distribués de façon inégale entre cinq bénéficiaires dont on voit les affiches sur tous les murs de Paris et dont on entend la propagande payante à la radio. Nous en sommes ainsi revenus au système de la candidature officielle, qui ne devrait pas subsister dans une République.

Permettez-moi, pour terminer, d'élever, au nom de notre groupe, les plus vives protestations contre les agissements des partis politiques de gauche, qui, alliés aux séparatistes guadeloupéens, ont interdit l'atterrissage de l'avion dans lequel se trouvait notre président, Jean-Marie Le Pen.

**M. Jean-Claude Martinez.** Scandaleux !

**M. Pierre Descaves.** Refus de la part de ces partis qui se prétendent démocrates mais qui se conduisent comme des totalitaires, refus des autorités de faire respecter le droit d'avoir et d'exprimer une opinion, fût-elle contraire à celle du Gouvernement. C'est la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui est violée. Nous n'avons jamais, pour notre part, empêché quiconque de s'exprimer. Pensez-vous que nous n'en avons pas les moyens ? Nous pourrions, nous aussi, inciter nos électeurs à empêcher les réunions des uns ou des autres. Avez-vous pensé que la violence appelle la violence et que les Français ne resteront pas toujours passifs devant les violations de leurs libertés ?

Votre budget rectifié est un budget de démission devant ceux qui préchent la violence et qui empêchent les citoyens de se réunir librement pour entendre les orateurs de leur choix.

J'ajouterai à toutes ces critiques le fait que votre budget n'a pas respecté, pour les budgets annexes, les dispositions de l'article 35 de la loi organique du 2 janvier 1959 ni les dispositions de l'article 139 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les résultats des budgets annexes devraient être imputés au compte de résultat du budget de l'Etat, ce que vous ne faites pas en recourant à une astuce comptable. De même, la loi organique précise que le Parlement se prononce chaque année sur les recettes et les dépenses constituant l'effort social de la nation. Nous n'avons rien eu de tel dans la loi de finances pour 1988 et nous sommes dans le brouillard des états généraux pour 1987. Le seul résultat de la commission des sages a été d'écarter les élus de la nation du débat sur l'important problème de la réforme des structures de la production sociale.

Monsieur le ministre, nous attendrons la fin de ce débat, et nous verrons si le jugement que nous portons sur notre droit de débattre et d'amender est ou non justifié avant de vous dire si nous approuvons ou non votre projet, tout en sachant parfaitement qu'une nouvelle violation des dispositions constitutionnelles vous permettra de faire voter les absents, qui seront ainsi les seuls, à quelques rares exceptions près, à vous approuver. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, je me bornerai à développer un seul point, qui est dans la suite logique du débat que nous avons en il y a quelques jours sur la mutualisation du Crédit agricole.

Pour mieux cadrer le problème, je rappellerai les paroles prononcées par le M. le ministre de l'agriculture, ici même, à cette tribune, le vendredi 20 novembre dernier. A la question de savoir si le produit de la mutualisation du Crédit agricole pourrait bénéficier au secteur agro-alimentaire et agricole, M. le ministre m'a répondu : « Aussi, en plein accord avec le Premier ministre et le ministre d'Etat, M. Balladur, je veux préciser que le secteur agricole et agro-alimentaire doit être inclus parmi les bénéficiaires de ces dotations en capital. Les dispositions appropriées seront prises en conséquence, si nécessaire, quelle que soit leur nature juridique. » La fin de la phrase signifiait qu'il fallait modifier le compte d'affectation spéciale des privatisations et que cette modification ne pouvait être que de nature législative. Le ministre avait fait cette conclusion partielle : « Ainsi, grâce à la mutualisation du Crédit agricole, l'agriculture figurera parmi les bénéficiaires des crédits du compte d'affectation. »

Les choses étaient donc claires et nous pouvions légitimement attendre que, dans la loi de finances rectificative, apparaissent les dispositions juridiques permettant de modifier le compte d'affectation spéciale.

**M. Yves Tavernier.** Vous rêvez !

**M. François d'Aubert.** Malheureusement, M. Balladur est passé par là et, lors d'une séance de questions d'actualité, il n'a pas dit tout à fait la même chose que M. Guillaume.

Comme il fallait bien que quelqu'un prenne la plume, mon ami Philippe Vasseur, rapporteur du projet de loi sur la mutualisation du Crédit agricole et quelques autres parlementaires ont rédigé un amendement consistant « simplement » à modifier l'article 33 de la loi de finances rectificative pour 1986, qui crée le fameux compte d'affectation spéciale des privatisations, de façon à pouvoir en faire profiter l'agriculture et le secteur agro-alimentaire. Je défendrai cet amendement qui dit exactement ce que le Gouvernement aurait pu inscrire dans la loi de finances rectificative d'aujourd'hui. Pourquoi cet acharnement jugé sans doute thérapeutique par vos services, monsieur le ministre, mais certainement pas par vous-même ? Tout simplement parce que l'agriculture a de gros besoins. Elle est endettée, confrontée aux problèmes des quotas laitiers, de l'élevage, en particulier de l'élevage bovin, sans compter un certain nombre de difficultés qu'il serait trop long d'aborder maintenant.

Vous nous avez annoncé tout à l'heure un amendement prévoyant des crédits supplémentaires de 300 millions de francs dont 100 millions de francs pour l'éradication de la leucose bovine, maladie qui touche surtout l'Est de la France, et peut-être en particulier le département de M. le ministre de l'agriculture, mais qui, grâce à de gros efforts en matière sanitaire, affecte beaucoup moins les régions de l'Ouest. Les 200 millions de francs restants doivent permettre d'accélérer le programme de restructuration laitière. J'ai sous les yeux un document qui nous avait été donné par M. le ministre de l'agriculture le 21 octobre 1987, lors d'une visite de parlementaires au ministère, dans lequel il s'était engagé à relancer la restructuration laitière en assouplissant les conditions d'attribution de la prime de cessation d'activité. Il nous avait indiqué que ce supplément serait inscrit dans le collectif budgétaire. Pourquoi ne pas l'avoir fait au moment où le collectif était imprimé et attendre aujourd'hui ? En effet, il s'agissait simplement de tenir des promesses faites par M. Guillaume au mois d'octobre dernier.

Ces 300 millions de francs sont toujours bons à prendre mais c'est là une mesure isolée qui ne vaut que pour 1987. Il y aura peut-être encore 200 ou 300 millions de francs en 1988 mais l'agriculture n'aime pas beaucoup ce système qui consiste à accorder des aides au coup par coup. Ça fait un peu amoune politique !

**M. Yves Tavernier.** Oh ! C'est choquant !

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas un système satisfaisant pour l'agriculture. Nous souhaitons donc qu'une partie du produit de la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole - disons un tiers des 6 à 8 milliards de francs attendus - soit affectée à l'agriculture. Cela implique de

« désaffecter » une partie du fonds spécial et de créer une sorte de fonds de modernisation concourant au désendettement ou à des actions de restructuration de l'agriculture.

Un tiers de six milliards, ça fait deux milliards de francs. Bien entendu, nous ne sommes pas des cigales et il ne nous viendrait jamais à l'idée de dépenser cette somme en une seule année, même si c'est une année électorale ! Mais, placée à 10 p. 100, elle rapporterait deux cents millions de francs par an. Certes, vous accordez trois cents millions cette année, mais ce que nous proposons, c'est deux cents millions par an, pendant dix ans ! Ce serait autre chose pour l'agriculture et cela permettrait de lancer de véritables actions à long terme.

Monsieur le ministre, je me permets d'insister sur cet amendement, politiquement important : il a été voté par la majorité de la commission des finances et, en insistant un petit peu, il aurait certainement été voté par la minorité ; il a l'appui des représentants du monde agricole et je crois même qu'il est discrètement soutenu par M. le ministre de l'agriculture. Il serait dommage que certains bureaux du ministère des finances, un peu éloignés de l'agriculture, jouent les citadelles anti-agricoles !

**M. Christian Pierret.** Il y a un problème Balladur-Guillaume !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, faites un geste afin que cet amendement puisse être pris en compte. Cela implique, c'est vrai, une modification du compte d'affectation spéciale mais, après tout, il y a bien un précédent avec T.F.1. Je reconnais que ce n'est qu'une promesse mais considérons l'engagement qui a été pris comme un précédent.

J'ajoute que la privatisation du Crédit agricole n'est pas une privatisation tout à fait comme les autres, puisque tous les Français n'ont pu en bénéficier et qu'elle a été réservée aux caisses régionales. Au demeurant, faire bénéficier l'agriculture de ces crédits ne serait que justice, car le produit de la mutualisation, c'est en quelque sorte les réserves, et non les dépôts, des caisses, et certaines vont même être obligées de s'endetter pour pouvoir s'offrir une partie du capital de la caisse nationale. Ainsi, c'est le monde rural qui va payer pour cette mutualisation.

**M. Yves Tavernier.** Il ne fallait pas la voter !

**M. François d'Aubert.** Imaginez les réflexions des agriculteurs s'ils avaient l'impression que cet argent va aller aux entreprises nationalisées ! Nous aimons bien Renault et d'autres grandes entreprises, mais nous aimons aussi beaucoup les agriculteurs !

**M. Yves Tavernier.** Surtout ceux de la Mayenne !

**M. François d'Aubert.** Il serait beaucoup plus juste, je le répète, qu'une partie au moins de cet argent serve à satisfaire les besoins de l'agriculture.

Cet amendement du groupe U.D.F. a été cosigné par les députés R.P.R. de la commission des finances. Il a donc l'appui de toute la majorité et son adoption permettrait de faire faire un grand pas à la solution des problèmes de l'agriculture.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giard.

**M. Jean Giard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe communiste tient à marquer sa désapprobation totale à l'égard du refus gouvernemental d'abonder dans des conditions suffisantes, à l'occasion de cette loi de finances rectificative, les crédits consacrés pour l'année 1988 à l'enseignement. Vous avez parlé de 1,2 milliard, monsieur le ministre ; cela fait un peu plus de 10 millions en moyenne par département, pas même ou à peine de quoi rénover un lycée.

Vous ne voulez donc pas entendre les lycéens, les étudiants, les enseignants, les autres catégories de personnels concernés, qui se mobilisent depuis de nombreuses semaines pour vous dire que la situation dans les établissements est devenue intolérable.

Dans les lycées, les classes sont surchargées. Trop d'élèves sont encore, plus de quarante ans après la fin de la guerre, confinés dans des bâtiments préfabriqués. Des options sont supprimées, des classes sont regroupées faute de place, des sections professionnelles se retrouvent sans matériel, les at-

liers de trop de L.E.P. sont insuffisants et mal équipés, au point que les élèves ne peuvent acquérir la formation qu'exige le développement des sciences et des techniques.

Pensez-vous qu'il soit admissible que, dans les universités, les emplois et travaux dirigés soient surchargés, que les locaux soient si étroits ou vétustes que le coût des études soit sans cesse plus élevé pour les étudiants et leurs familles ? Car vous n'ignorez pas qu'ils se voient demander des droits d'inscription accrus, sous forme de taxes supplémentaires, de redevances ou frais pédagogiques, que l'aide sociale est déficiente, que les trois quarts des demandes de logement en cité universitaire sont refusées faute de place.

Partout, le manque de moyens pour le fonctionnement comme pour l'équipement des établissements est criant.

Alors que, de toutes parts, on s'accorde à penser que la France, pour relever les défis de la révolution scientifique et technique en cours, pour garder sa place de grand pays moderne, pour répondre aux aspirations de la jeunesse, doit former, d'ici à l'an 2 000, deux fois plus d'étudiants et les former bien mieux, vous laissez délibérément s'installer dans les différents niveaux du système éducatif la sélection par l'argent, la dégradation des locaux et des conditions d'étude, la dévalorisation des enseignants.

C'est pourtant dès maintenant qu'il faut mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour parvenir au nombre de deux millions d'étudiants et élever comme il convient le niveau de leur formation.

C'est tout de suite qu'il faut engager cette lutte indispensable contre la sélection sociale qui écarte si injustement tant de jeunes du système éducatif !

C'est tout de suite qu'il faut créer plus de places dans les établissements et qu'il faut aussi former les enseignants nécessaires pour faire face à l'augmentation souhaitable des effectifs !

Ce projet de loi de finances rectificative traduit donc bien une politique qui, en matière d'enseignement, veut plier l'école et l'université aux seuls intérêts du grand patronat, à la loi de l'argent.

Vous confirmez ainsi, un an après que la jeunesse de ce pays, unanimement mobilisée contre votre politique, vous a empêché de donner une traduction législative à vos projets élitistes et inégalitaires pour l'université et le lycée, que vous n'avez pas renoncé à les imposer.

Les étudiants et les lycéens n'ont pas voulu que la loi consacre le principe de la sélection par l'argent et des formations aux rabais. Alors, vous essayez de les leur imposer en asphyxiant les établissements, en dévalorisant les enseignements, en plaçant partout des obstacles dans les cursus, en favorisant systématiquement l'enseignement privé au détriment du service public.

Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement, ne préconise-t-elle pas officiellement « une école à vitesses multiples » ?

Le rapport du commissariat général du Plan préconise l'éclatement de l'éducation nationale et la fin de son monopole sur la formation des jeunes : « La formation n'est plus et ne sera plus seulement synonyme d'école, de collège et de lycée ». Il propose en outre d'encourager financièrement les parents à retirer leurs enfants de l'école publique pour les placer dans le privé et dans les établissements contrôlés par le patronat.

Des personnalités, membres éminents de la commission des sages constituée au début de l'été, ne viennent-elles pas de proposer une coupure complète entre le premier cycle universitaire qualifié de post-secondaire et des formations de qualité réservées à un petit nombre d'étudiants sévèrement sélectionnés au début du second cycle ?

Ces personnalités dénoncent le « caractère protecteur et émollient des diplômes nationaux » et suggèrent la déréglementation dans tous les domaines. Elles expriment l'espoir de voir se créer des universités privées, des chaires municipales universitaires concurrentes des établissements publics.

Oui, les lycéens et les étudiants qui se mobilisent à nouveau ont bien raison de le faire !

En aucun cas vous ne pouvez, monsieur le ministre, invoquer le manque de moyens de l'Etat pour justifier vos économies, alors que vous avez décidé, avec la loi de programmation militaire, à laquelle les députés communistes ont été

les seuis à s'opposer, de consacrer 474 milliards de francs à des instruments de mort, à la bombe à neutrons ou à l'arme chimique.

D'ailleurs, nous sommes ici le seul groupe à pouvoir dire à la coordination nationale étudiante, d'une part, qu'elle a raison d'écrire dans son texte du 6 décembre: « L'argent existe » car, pour augmenter les crédits de l'enseignement supérieur on peut prendre sur les dépenses de l'armement qui sont devenues dans le budget plus importantes que celles pour l'éducation nationale, et, d'autre part, qu'elle peut compter sur nous.

Mais je ne veux pas achever mon intervention sans remarquer que ce débat intervient très exactement un an après la mort de Malik Oussekin. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), tombé sous les coups des brigades motorisées que le Gouvernement avait décidé d'envoyer contre le mouvement étudiant et lycéen. Un an aussi après que de nombreux autres jeunes ont été, à deux pas d'ici, gravement blessés par les tirs tendus de grenades des forces de l'ordre contre l'immense foule venue dire avec beaucoup de responsabilité et de dignité son rejet des projets Devaquet et Monory.

Un an plus tard pourtant, aucun des responsables de ces événements tragiques n'a encore été châtié ! Aucune victime n'a encore été indemnisée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Notre attachement à une grande et nouvelle politique de l'enseignement nous conduira donc, monsieur le ministre, à voter contre ce projet de loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le ministre, je prends la parole au lieu et place de notre collègue M. Goasduff, qui était inscrit dans la discussion mais qui ne peut être présent aujourd'hui.

Je constate, monsieur Giard, que la question préalable que vous avez opposée et qui tendait à faire renoncer l'Assemblée à tout débat ne vous a pas empêché de monter à la tribune et de parler d'un autre sujet que le projet de loi de finances rectificative.

Je tenais à faire cette remarque pour montrer de quelle façon le groupe communiste se comporte au regard de notre règlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Paul Mercloca.** Où sont-ils, les députés du R.P.R., monsieur Tranchant ?

**M. Georges Tranchant.** Monsieur le ministre, M. Goasduff s'inquiète...

**Un député du groupe socialiste.** De loin, semble-t-il !

**M. Georges Tranchant.** ... de l'aide de l'Etat qui a été demandée en faveur des éleveurs bovins car elle pourrait, à première vue, présenter certaines formes d'incompatibilités avec la réglementation de la Communauté européenne en vigueur.

Toutefois, des distorsions de concurrence, issues notamment des disparités des charges financières, des coûts différenciés de l'alimentation animale et des effets particuliers accumulés antérieurement à 1986 par certains de nos partenaires lors de l'application des montants compensatoires, que le Gouvernement actuel d'ailleurs est enfin parvenu à réduire, ont défavorisé outrageusement l'élevage français, ainsi que le prouve la régression considérable de notre cheptel bovin au cours de la dernière décennie.

Par ailleurs, certains pays de la Communauté européenne hésitent moins que nous à mettre en œuvre, en période de crise, des aides sectorielles spécifiques pour soutenir leurs activités agricoles menacées.

Voilà pourquoi il est souhaitable qu'une solution favorable à nos éleveurs soit rapidement trouvée afin de rétablir l'égalité des chances de développement qui a tellement manqué à nos producteurs de viande pendant plus de dix ans.

Le 23 octobre, lors de la discussion budgétaire, vous avez accepté, monsieur le ministre, un amendement proposé par M. Cointat en faveur de l'enseignement agricole privé, et l'on ne peut que s'en féliciter. En effet, il est indispensable qu'une parité soit respectée par l'ensemble des établissements de l'enseignement agricole.

Le 26 novembre, au Sénat, vous avez pris l'engagement d'accroître l'aide aux maisons familiales rurales. Il est souhaitable que vous précisez le montant de cet engagement car il semblerait que ces établissements aient besoin de s'organiser.

Telles sont les remarques, monsieur le ministre, que souhaitait vous faire mon collègue Goasduff dont je me fais aujourd'hui le porte-parole.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion de ce projet de loi de finances rectificative, il me paraît opportun de vérifier ce qu'il en est de l'application d'un certain nombre de dispositions financières sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé, et de demander quelques précisions sur l'évolution des finances publiques en faisant référence à quelques valeurs significatives.

Le premier point saillant est celui de l'évolution des recettes fiscales au cours de l'année 1987. Les rentrées ont été plus importantes que prévu pour les principaux chefs de recettes et cela a donné au Gouvernement une marge de manœuvre pour certains taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

En elle-même, l'évolution de ces deux variables - recettes et taux - n'a rien de répréhensible et il est plutôt bon signe que les rentrées fiscales soient un peu supérieures et, dans certains cas, notablement supérieures aux rentrées anticipées dans la loi de finances initiale, même si l'on peut ressentir une petite gêne quant à la sincérité de cette loi de finances initiale. Mais enfin, il est préférable que la rectification s'opère en ce sens.

De même, sur le principe, il n'y a pas de critiques à opposer à des abaissements partiels des taux de T.V.A. Mais, pour ce qui concerne le dernier semestre, on a rétrospectivement le sentiment qu'en la matière on a navigué à vue.

J'ai éprouvé une certaine satisfaction, monsieur le ministre délégué, lorsque vous vous êtes opposé vous-même, il y a quelques semaines, lors de l'examen des articles non rattachés du projet de loi de finances pour 1988, à une initiative parlementaire tendant à baisser le taux de la T.V.A. pour les cassettes. Vous avez alors manifesté une volonté de rigueur, de programmation et de négociation sur la baisse de différents taux de T.V.A. Si cette méthode avait été la vôtre depuis le début, on ne pourrait vous reprocher aujourd'hui de pratiquer le « Faites comme je dis, pas comme je fais ».

Les difficultés d'harmonisation fiscale auxquelles nous sommes confrontés pour les prochaines années - l'un des gros morceaux de l'agenda gouvernemental européen - justifient que la France ne s'engage pas sur des modifications de sa structure de T.V.A., comme cela a été le cas pour l'automobile et, cet automne, pour le disque, sans prendre le soin de négocier avec ses partenaires et d'obtenir de leur part des assurances et des contreparties.

Je serais heureux que les prochains mois ne voient pas apparaître une nouvelle série d'innovations, pour ne pas parler d'improvisations, en matière de réduction de taux de T.V.A. Je souhaiterais qu'à cet égard, monsieur le ministre, vous nous donniez quelques précisions.

Second point, pour lequel je vous demanderai également de faire preuve de plus de systématisation, en tout cas d'un plus grand souci de continuité : la dotation complémentaire sur le financement de lycées.

Par différence, la difficulté qui est apparue sur le problème du financement des lycées montre que le système de la dotation globale de décentralisation, mis en place pour équilibrer les transferts de compétences depuis 1983, a fait ses preuves. Grosso modo, pour l'ensemble de la trentaine de milliards concernés, le système fonctionne à peu près. Un ajustement pour ce qui concerne les lycées était nécessaire car le principe de continuité par rapport aux dotations antérieures à 1983, sur lequel est octroyée la dotation globale de décentralisation, se heurtait à une grave difficulté dans les établissements concernés, confrontés, d'une part, à une montée démographique, qui se poursuit et, d'autre part, à l'ambition, reconnue par l'ensemble des formations politiques et successivement suivie par le présent Gouvernement et les précédents, d'augmenter le pourcentage de scolarisation dans les lycées des nouvelles classes d'âge.

Il est prévu cette année, après une discussion, dont je veux bien croire qu'elle a été âpre, entre le Gouvernement et l'ensemble des présidents de région, un abondement légèrement

supérieur à un milliard de francs, qui donne lieu à une injection immédiate de crédits de paiement. Soit ! Mais y a-t-il une raison majeure pour que ces crédits de paiement soient uniquement affectés aux opérations de remise en état ou de grosses réparations de lycées existants alors qu'après tout il s'agit de compléter une dotation globale libre d'emploi ? Il aurait été plus cohérent de laisser aux régions la responsabilité d'attribuer ces compléments soit aux constructions neuves, soit aux grosses réparations. Par ailleurs, le Gouvernement s'est-il fixé une doctrine sur l'évolution de la dotation globale de décentralisation relative aux lycées, c'est-à-dire de la dotation d'équipement scolaire régionale, pour les années qui viennent ?

Ce problème démographique et de pourcentage de scolarisation restera structurel au cours des quatre ou cinq prochaines années.

Même si nous devons rester dans le cadre de l'annualité budgétaire, il est indispensable pour les régions de pouvoir entrevoir l'horizon avant de lancer des programmes de développement de leurs possibilités d'accueil.

J'en viens à un troisième point de détail, qui concerne cependant des sommes d'une certaine importance : l'affectation du complément de la redevance.

J'enregistre que, finalement, le Gouvernement rattache à l'année 1987, sur les 350 millions qu'il a annoncés il y a quelque trois semaines ici même, lors de la discussion du budget de la communication, 250 millions de francs.

Le Gouvernement dispose d'une certaine marge discrétionnaire pour affecter à l'une ou l'autre année les 350 millions de surplus attendus de la redevance, mais il propose en tout cas une répartition qui appelle certaines critiques, d'ailleurs partiellement mentionnées dans le rapport.

En effet, d'une part, Radio France est oubliée, ce qui est quelque peu singulier, alors que la répartition initiale de 1987 de la redevance ne me paraît pas avoir complètement fait droit aux ambitions légitimes, dirai-je, de radio de service public que peut avoir Radio France.

D'autre part, on ne peut manquer de relever que l'inscription de 100 millions de francs attribués à T.D.F. présente le caractère d'une sorte d'enveloppe car il s'agit finalement d'une vague provision pour anticiper sur d'éventuelles rallonges de financement liées au bouclage financier du programme T.D.F. 1. Nous aurions préféré avoir sur ce programme un peu plus d'indications avant que ne soient affectés 100 millions de francs d'argent public.

Je voudrais aussi relever les sinuosités qu'a connues cette année l'affectation des produits des privatisations. Ces produits devaient être au départ affectés au remboursement des charges d'indemnisation des nationalisations - ce point n'est guère discuté -, à la dotation en capital des entreprises restant publiques et au désendettement de l'Etat.

S'agissant de la dotation en capital des entreprises restant publiques, je voudrais avoir confirmation de la part du Gouvernement de la réalisation complète du programme qui figurait dans la loi de finances, à hauteur, si je ne me trompe, de 17,4 ou de 17,5 milliards de francs. L'ensemble des dotations a-t-il bien été attribué sur l'année civile 1987 ? Je pense qu'on peut maintenant y voir tout à fait clair puisque nous sommes aujourd'hui le 7 décembre.

En ce qui concerne les programmes de désendettement, j'observe que le raisonnement souvent tenu par le ministre d'Etat et par vous-même, monsieur le ministre chargé du budget, souffre quelques exceptions.

Il n'est pas exact, sur le plan macro-économique, de soutenir que l'ensemble de la production financière opérée par les privatisations s'est retrouvée dans les opérations de désendettement de l'Etat ou de dotations en capital. Pour le financement des noyaux stables et celui de la mutualisation du Crédit agricole - opération à caractère particulier - 15 ou 17 milliards, si ce n'est pas 25, ont été prélevés sur le marché financier, sur des avoirs financiers stables, et ils n'ont pas été recyclés en dotations en capital.

Enfin, en ce qui concerne les compléments de dépenses, on peut déceler, ainsi que l'a fait dans son rapport notre ancien collègue Neuwirth au Sénat, plus de 5 milliards de francs dans l'exécution de la loi de finances 1987 qui financent des charges qui sont, pour certaines, en capital, certes, mais traditionnellement supportées par le budget de l'Etat, au titre V ou au titre VI. Il y a donc bien débudétisation. Je veux

parler en l'occurrence des 2 milliards des autoroutes, du 1,4 milliard du T.G.V. Atlantique, des 300 millions des pôles de conversion et du 1,4 milliard des ports.

Il n'est pas illégitime, par principe, d'avoir affecté des produits de privatisation à ces opérations, mais cela est contraire aux annonces antérieures et, compte tenu des aléas de diverses sortes qui entourent les privatisations pour 1988, je vous interroge, monsieur le ministre, sur la crédibilité de programmes, dont certains sont des programmes étendus dans le temps - je pense au T.G.V. et aux autoroutes - qui peuvent être financés par des mécanismes aussi sujets à des variations liées à la conjoncture économique.

Pour conclure, en n'omettant pas de relever les incertitudes et parfois les volte-face qui entourent la politique financière du Gouvernement, je vous interrogerai, monsieur le ministre, sur l'opinion de celui-ci quant à l'évolution des prélèvements obligatoires : ratifie-t-il la prévision émanant d'organismes internationaux, suivant laquelle le taux des prélèvements obligatoires, après avoir représenté 44,4 p. 100 de la production intérieure brute en 1986 et en 1987, remonterait à 44,7 p. 100 en 1988 ? Si vous ne partagez pas cette opinion, je vous serais très reconnaissant de m'indiquer sur quelles variables et sur quels choix futurs de financement de la protection sociale en particulier vous vous fondez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le collectif qui est soumis à notre examen, et que je vais voter, j'ai observé trois bonnes mesures qui pourraient donner lieu à une action politique plus volontaire et plus efficace de la part de l'Etat : l'abondement des crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire afin d'aider à la relance de la croissance dans les zones de conversion industrielle, l'égalisation entre la taxe sur l'alcool-carburant et celle qui pèse sur le gazole...

**M. Jacques Bompard.** Très bien !

**M. Jean Royer.** ... et l'abondement des crédits du fonds de développement économique et social.

Les crédits du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire - 812 millions 526 000 francs dans le projet de la loi de finances initiale - seront augmentés, comme promis, de 276 millions en autorisations de programme et de 101 millions en crédits de paiement. Cette mesure est le fruit d'une longue concertation avec le Gouvernement, sur la base d'un rapport présenté à l'Assemblée nationale et visant à montrer que les 20 000 hectares de friches industrielles qui s'étendent du Creusot jusqu'à Maubeuge et de Bruay-en-Artois jusqu'à Longwy et Saint-Etienne, doivent être pris en compte avec énergie par la nation. Au moment où s'effondre en partie ce qui a été l'âge industriel, avec les mines, la sidérurgie, la chimie lourde, le textile, nous devons rénover, restructurer les villes et offrir de nouvelles chances économiques à ces régions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Front national [R.N.]*)

Ces 276 millions sont les bienvenus. La parole de l'Etat qui fut donnée lors de l'examen du projet de loi de finances est tenue. C'est bien. Mais il faudrait que, régulièrement, par l'intermédiaire d'un plan pluriannuel, les crédits soient affectés à tous ceux, agents économiques et élus locaux, qui sont chargés de répartir cet apport de la solidarité nationale et que nous consentions un effort comparable à celui de l'Angleterre, par exemple, où Mme Thatcher affecte l'équivalent de 500 millions de francs à la rénovation des zones de Manchester et de Liverpool. Ce pourrait être le point de départ d'une politique contractuelle renforcée, régulière, qui amènerait un « plus » dans toutes les régions concernées.

L'égalisation des taxes sur l'alcool-carburant et sur le gazole est une bonne mesure. Elle était attendue depuis longtemps. Je fais partie de ces quatre-vingt-douze députés qui luttent pour obtenir un carburant national mélangé à l'essence. Ce dernier diminuerait notre dépendance énergétique. Il nous permettrait, si nous fabriquions 12,5 millions d'hectolitres d'alcool, soit 5 p. 100 de tout ce que consomme le parc automobile français, d'économiser 2 milliards de devises par an. Pourraient ainsi être créés plusieurs dizaines de milliers d'emplois, donnant à l'agriculture, en développant cette branche agro-industrielle, des chances redoublées pour résister à la désertification du territoire qui menace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)



Est-ce que la volonté gouvernementale dépassera les dispositions fiscales pour contre-attaquer sur toute la ligne et, notamment, faire pièce aux conclusions d'un rapport défavorable qu'un certain nombre de techniciens viennent de remettre à la Communauté européenne à propos de l'éthanol-carburant ? Sur ce point, il faudrait que Gouvernement et Parlement aboutissent à un consensus.

Le fonds de développement économique et social, enfin. J'ai déploré que, depuis plusieurs années, sa dotation ait progressivement diminué, car il était excellent tant du point de vue des taux d'intérêts pratiqués, inférieurs aux taux d'intérêts consentis par les banques, qu'en ce qui concerne les différés d'amortissement qu'il apportait aux petites et moyennes entreprises, en dehors des entreprises nationales, qu'il subventionnait aussi ; il renforçait le tissu industriel de la France - puisqu'il y a 1 800 000 petites entreprises - qu'il aidait à se développer sans frais financiers incompatibles avec le chiffre d'affaires ou avec le fonds de roulement. Cette année, et vous avez raison, vous avez augmenté de 940 millions de francs ses crédits, qui passent ainsi de 1,570 milliard de francs à 2,510 milliards de francs. Est-ce un palliatif ou plutôt - ce que je souhaite vivement - le signe d'un redémarrage des activités d'un fonds qui, concurrençant l'ensemble des banques nationales, pourrait apporter un « plus » dans la politique des investissements que vous soutenez et que vous redéployez ?

Voilà trois bonnes mesures qui, intrinsèquement, n'ont pas un impact très grand, mais qui pourraient en avoir un bien plus vaste si elles étaient le signe du redéploiement de la volonté politique nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en intervenant à nouveau dans ce débat, le groupe communiste souhaite signifier son opposition aux opérations militaires qui motivent l'essentiel des ouvertures de crédits supplémentaires au titre du ministère de la défense. Non seulement le budget de la défense pour 1987 était déjà plus important pour assumer votre politique de surarmement, mais vous proposez de l'augmenter encore de 1,220 milliard de francs, en fait de 2,894 milliards de francs, s'agissant des opérations extérieures, si l'on tient compte des annulations de crédits, des redéploiements ou des virements de crédits intervenus par ailleurs.

Ces sommes sont supérieures de un milliard de francs à celles de l'an dernier, témoignant ainsi d'un engagement croissant de notre pays hors métropole.

Tout d'abord, les députés communistes estiment négative la politique militaire de la France au Tchad pour laquelle un surcoût de 1,69 milliard de francs est enregistré.

Un terme doit être mis définitivement à ce conflit qui n'a cessé de rebondir au gré des prises de positions des uns et des autres, au détriment des peuples tchadien et libyen, comme plus généralement de la sécurité dans cette zone de l'Afrique.

Mais au lieu de soutenir et d'appliquer à cette fin les recommandations de l'O.U.A. qui propose un retrait de toutes les forces étrangères, la France poursuit une politique de présence et d'intervention qui autorise toutes les escalades.

Les députés communistes ne considèrent pas non plus comme opportun l'envoi dans la zone du golfe Persique, au côté de l'armada américaine, d'une importante escadre de la marine nationale dont le surcoût est évalué à 620 millions de francs. Cette initiative, je le rappelle, est en totale contradiction avec la résolution adoptée à l'unanimité, et donc par la France, par le Conseil de sécurité des Nations unies en juillet dernier, qui non seulement exigeait des belligérants l'arrêt des hostilités mais encore recommandait aux autres Etats de s'abstenir de toute initiative pouvant aggraver la situation. Cette forte présence militaire dans la région du Golfe a constitué de toute évidence un facteur aggravant.

Le groupe communiste rejette également le principe de la présence de la marine et d'unités de la gendarmerie mobile et de l'armée de terre en Nouvelle-Calédonie, qui représente une dépense supplémentaire de 421 millions de francs. Cette présence sert à exercer une violente répression contre le peuple kanak afin de l'empêcher d'exercer ses droits les plus élémentaires à l'indépendance et à la maîtrise de ses propres affaires.

**M. Pierre Deacons.** Il y a eu un vote !

**M. Michel Peyret.** Elle ne peut que créer l'insécurité pour l'ensemble des communautés de l'archipel et contribuer à ternir un peu plus l'image de la France dans cette zone du Pacifique.

Cette présence militaire, là comme au Tchad ou dans le Golfe, constitue en fait une forte pression sur les peuples et les Etats tentés de se dégager de l'emprise impérialiste. Elle s'ajoute aux diverses interventions ou ingérences qui sont, selon les zones, celles des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, d'Israël, du Japon ou de l'Afrique du Sud et qui aboutissent toutes à attiser, sinon à provoquer les conflits régionaux qui endeuillent des peuples entiers et entretiennent l'insécurité un peu partout dans le monde. Nous les condamnons.

Mon groupe veut également, aujourd'hui, rappeler son opposition totale à la politique actuelle de défense de la France.

Avec la signature, à Washington, du traité supprimant les missiles nucléaires intermédiaires en Europe de façon équilibrée et contrôlée, l'histoire amorce incontestablement un tournant. Au moment où M. Gorbatchev arrive aux Etats-Unis pour le ratifier, notre assemblée se serait honorée d'en souligner la portée historique et d'affirmer sa volonté de s'inscrire dans le processus qui s'engage.

Pour la première fois, en effet, depuis qu'existent les armes d'extermination massive, les hommes, prenant conscience des dangers croissants qu'elles font peser sur la planète et du gaspillage monstrueux de richesses que signifie leur développement, décident d'en réduire le nombre. Cet acte est non seulement immédiatement positif pour la sécurité des peuples, européens en particulier, mais il ouvre aussi des perspectives pour la défense de la paix. Il peut déboucher sur un processus de désarmement aboutissant à l'élimination, d'ici à l'an 2000, de l'ensemble des armes nucléaires si, dans le même temps, Reagan accepte la reconduction du traité A.B.M. et, par là même, renonce à ses rêves fous de « guerre des étoiles ».

Il peut ouvrir la porte à des solutions négociées des conflits « régionaux », à la recherche d'un équilibre des forces conventionnelles en Europe à un niveau plus bas, à l'organisation d'un système global de sécurité internationale. Après des décennies d'escalade de la terreur, la rencontre de Washington peut donner vie à de nouveaux rapports internationaux fondés sur le respect mutuel, l'indépendance et la coopération pour le désarmement universel.

Plus généralement, avec ce traité, un pas peut être fait dans le sens de l'interdiction de la guerre comme moyen de régler les différends entre les hommes.

La France n'est pourtant pas décidée à apporter sa contribution au processus de paix et de désarmement qui s'est engagé.

Votre silence, aujourd'hui, sur la rencontre de Washington est significatif. En effet, en dépit de quelques précautions oratoires, les autorités du pays ont fait plus que grise mine.

Et comment s'en étonner ? Cette réunion va à l'encontre de tous les efforts qu'elles développent pour maintenir et accentuer la course aux armements, pour accroître les tensions existantes.

Elle heurte les objectifs de la loi de programmation militaire qui consacre 474 milliards de francs au lancement de nouveaux missiles nucléaires, à la fabrication et au stockage de l'arme chimique, de l'arme à neutrons, à la militarisation de l'espace, au lieu de s'en tenir, pour l'immédiat, à la stricte maintenance de l'arme nucléaire.

Elle s'inscrit en contradiction complète avec les multiples initiatives de Paris pour constituer une Europe militariste encore plus intégrée à l'O.T.A.N., initiatives propres à aggraver la logique de bloc et de tension qui nuit précisément à la sécurité européenne.

Le présent projet de loi de finances rectificative pour 1987, dont l'examen coïncide avec cette rencontre de Washington, aurait donc pu fournir l'occasion à notre pays de faire un geste en direction de la paix. Il aurait pu décider une réduction des crédits affectés au surarmement nucléaire au titre de la loi de programme militaire.

L'économie ainsi réalisée aurait pu être affectée pour partie aux œuvres de vie, à la relance de l'économie, à la lutte contre le chômage, à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique, dont on sait qu'elle est très sollicitée aujourd'hui notamment pour éliminer certaines maladies graves.

Cette économie aurait pu servir aussi, pour partie, à alimenter les crédits pour les hommes - appelés, réservistes, personnels militaires et civils de la défense - qui sont essentiels pour une armée dont la vocation est vraiment la défense nationale et qui souffrent de l'austérité qui leur est imposée à seule fin d'augmenter le nombre des missiles nucléaires et de gonfler les profits des multinationales de l'armement.

Mais vous n'avez pas voulu que cette loi de finances rectificative remette en cause la stratégie agressive que vous avez définie pour la France.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ces crédits du ministère de la défense et contre l'ensemble du projet de loi de finances rectificative dans lequel ils s'inscrivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Michel d'Ornano,** président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, mes chers collègues, le Gouvernement a déposé quatre amendements ; deux concernent l'agriculture, un les ressources des chambres de commerce, et un les investissements à l'étranger.

Il me paraît utile que la commission des finances puisse les examiner. C'est la raison pour laquelle - je préfère l'annoncer tout de suite - elle se réunira ce soir à vingt et une heures trente et il conviendrait donc que la prochaine séance s'ouvre à vingt-deux heures.

**M. le président.** Il en sera ainsi décidé.

La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** En écoutant votre discours, monsieur le ministre, me revenait en mémoire une citation du poète chinois Lao Tzu : « La colline ne peut cacher la montagne, mais la montagne donne à la colline sa véritable dimension. »

Nous discutons d'un projet de loi de finances rectificative classique, comme vient de le dire le rapporteur général du budget, mais dans un environnement international qui n'a pas, tant s'en faut, la même tranquillité apparente : la colline d'un côté, la montagne de l'autre... Nous discutons sur 1987, mais nous avons tous à l'esprit 1988, non à cause de l'importante échéance électorale, mais à cause de cette situation dramatique que chacun voit venir à l'horizon.

**M. Christian Pierret.** Hélas !

**M. Jean Le Garrec.** Le constat d'une augmentation spontanée des recettes fiscales est une bonne chose :

Meilleure santé des entreprises ? Nous étions favorables à la baisse de l'impôt sur les sociétés, même si nous souhaitons une meilleure prise en compte des investissements. Mais, cette meilleure santé est aussi le résultat d'une politique difficile, rigoureuse, menée par les gouvernements Mauroy et Fabius :

Amélioration des rentrées des impôts directs ? Vous avez dit vous-même qu'une des raisons en était l'amélioration du pouvoir d'achat en 1986, soit 2,4 p. 100, M. Christian Pierret le rappelait. Il rappelait aussi sa dégradation pour 1987 : 0,3 p. 100. Pour 1986, là aussi, je vois l'effet de la politique que nous avons menée.

Vous avez donc le bénéfice, monsieur le ministre, de ces politiques. Il faudrait que vous ayez la lucidité de reconnaître la gravité des difficultés qui sont devant nous et que vous feigniez de ne point voir.

M. le Premier ministre, lors de sa déclaration devant l'Assemblée, jeudi dernier, affirmait que, selon les prévisions, la crise boursière ne devrait pas avoir de conséquences pour les mois à venir. Ces mots : « pour les mois à venir » ne sont pas passés inaperçus. Qu'est-ce à dire ? Premier semestre ? C'est probable. Deuxième semestre ? Certainement pas. Car les prévisionnistes s'accordent à dire, et M. Pierret le rappelait, que la croissance de la P.I.B. ne pourra guère excéder l'an prochain 0,9 p. 100 ou 1 p. 100, avec les conséquences que chacun peut mesurer sur l'emploi et sur les difficultés budgétaires.

Les causes, nous les connaissons, nous ne les nions pas. Elles sont structurelles - la conjoncture, en effet, masque parfois la profondeur des problèmes, puis, d'un coup, au fil d'une mauvaise nouvelle, l'inquiétude grandit, enfle, s'abat, mais, très vite, l'on cherche à se rassurer : véritable politique de l'autruche que celle qui veut nier le poids du déficit bud-

gétaire et du déficit commercial des Etats-Unis, les mouvements erratiques des monnaies, le choix par les Etats-Unis de laisser probablement filer le dollar, l'absurdité d'un système déréglé qui impose aux pays les plus pauvres des économies dramatiques que le pays le plus riche ne s'impose pas, une économie « casino » plus une économie « Monopoly », ou encore, comme le disait aussi M. Pierret, la césure entre la finance et l'économie.

**M. Christian Pierret.** Très juste !

**M. Jean Le Garrec.** La capacité d'intervention d'une puissance moyenne comme la France ne peut se faire sentir qu'à travers l'Europe. Incontestablement, ce qui vient de se passer à Copenhague ne saurait donc nous rassurer. Mais nous avons au moins une certitude : il faut que nous ayons conscience de ces difficultés, que nous les mesurons et que nous les fassions connaître. Cette réalité économique que vous vous efforcez de masquer pour des raisons bien évidentes, monsieur le ministre, nous la montrerons, nous la dénoncerons...

**M. Christian Pierret.** Très bien !

**M. Jean Le Garrec.** ... nous en désignerons les causes, mais nous ferons aussi des propositions. Dès à présent, je veux évoquer plus précisément trois problèmes qui se posent à nous.

Premièrement, nous sommes contre la politique de privatisation. Nous avons dit que vous payez avec l'argenterie de famille une partie de la réduction du déficit budgétaire. En tout état de cause, vous savez très bien qu'il ne vous est pas possible d'engager de nouvelles privatisations dans les mois à venir. Cela supposerait en effet que soient remplies des conditions que la conjoncture boursière ne permet pas de réaliser. Il faudrait en particulier que la moyenne des cours des entreprises déjà privatisées retrouve le niveau des cours de la première cotation, ce qui est exclu. De plus, il ne serait pas acceptable que des opérations d'envergure aient lieu en pleine bataille politique, alors que s'ouvre la campagne présidentielle.

Or, sur les évaluations des recettes de privatisation pour 1988, il est prévu un apport en capital aux entreprises publiques d'environ 15 milliards de francs. Nul ne peut douter de la nécessité de cet apport en capital ; il serait même souhaitable qu'il intervienne dès le début de l'année budgétaire 1988. Quelle réponse pouvez-vous apporter à ce problème crucial ?

Deuxièmement, sous la pression des organisations syndicales, vous avez prévu un réajustement des salaires de la fonction publique. Vous avez inscrit à ce titre dans le collectif budgétaire un crédit d'environ 2,1 milliards de francs.

Or, pour 1988, vous êtes dans l'obligation de prendre comme base de votre politique salariale l'accord que nous avons signé en 1985 avec la majorité des organisations syndicales. Le montant prévisionnel de l'inflation en 1988 - et nous espérons que cet objectif sera tenu - vous amène, en tout état de cause, à réduire au minimum le G.V.T. d'environ 1,2 point. C'est une nécessité incontournable, monsieur le ministre, non seulement pour le salaire des agents actifs de la fonction publique, mais aussi pour éviter une baisse désastreuse du pouvoir d'achat des retraités. Ce financement, qu'aucun gouvernement ne pourra éviter de prendre en compte, représente une dépense budgétaire de l'ordre d'environ 3,5 milliards de francs. Il n'apparaît nulle part, et pourtant le problème se posera dès 1988.

**M. Christian Pierret.** Maquillage !

**M. Jean Le Garrec.** Le troisième problème, qui n'est pas mince, que l'on peut même qualifier d'aigu et sur lequel M. Tavernier reviendra quand nous discuterons des amendements proposés par le groupe socialiste, est celui du financement nécessaire à la modernisation de l'agriculture mais aussi au maintien d'une France rurale, autrement dit celui d'une politique d'aménagement rural du territoire.

M. le Premier ministre a pris récemment l'engagement d'empêcher la désertification qui menace des pans entiers de notre territoire. Nous partageons cette intention. Encore faudrait-il proposer des financements qui soient à la hauteur du problème.

Nous sommes contre la privatisation de la Caisse nationale de crédit agricole. On pouvait adapter et moderniser le Crédit agricole sans qu'il en coûte un franc aux caisses régio-

nales. Vous avez décidé, contrairement à toute logique, que la Caisse nationale serait rachetée par les caisses régionales c'est-à-dire, selon le raisonnement de votre propre majorité, par les agriculteurs. « Il est donc normal, logique, que nous insistions pour que cet argent leur revienne. » Je reprends exactement les paroles prononcées par M. d'Aubert, lors de la troisième séance du vendredi 20 novembre 1987.

J'ajoute que l'argent de cette privatisation ne doit pas être consacré à de simples opérations de financement mais doit permettre le désendettement et la modernisation de l'agriculture ainsi que sa préparation à l'échéance de 1992. Il faut donc, monsieur le ministre, que les 8 à 9 milliards de francs que produira le rachat par les caisses régionales de la Caisse nationale de crédit agricole reviennent au budget général. Cette position très claire, vous vous devez de la prendre dans le débat qui va s'engager, quitte à créer ensuite un fonds de modernisation et de restructuration de l'agriculture permettant de suivre l'utilisation de ces sommes.

**M. Christian Pierret.** Très bien !

**M. Jean Le Garrec.** Dans un climat économique précis que vous ne pouvez masquer, telles sont les trois questions importantes que je vous pose au nom du groupe socialiste. Elles portent, en résumé, sur les moyens qu'il convient d'affecter en 1988 aux dotations en capital des entreprises publiques, sur la nécessité de prévoir dès à présent la prise en compte de revendications légitimes des agents et des retraités de la fonction publique, sur la décision claire, précise qu'impose le financement de la modernisation de l'agriculture et de son adaptation à l'échéance de 1992.

Nous attendons, monsieur le ministre, que vous répondiez à ces trois questions de fond. D'autres vous ont été posées par M. Pierret, d'autres le seront par M. Joxe. Mais vous voyez bien que vous aviez tort d'utiliser dans votre péroraison une image un peu hardie : nous craignons que les fleurs de votre collectif ne se fanent, hélas, très vite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Alfonsi.

**M. Nicolas Alfonsi.** Le 30 avril 1986, M. Balladur, ministre d'Etat, déclarait dans le cadre des questions au Gouvernement : « Les propositions fiscales nouvelles formulées par l'Assemblée de Corse n'ont pu faire, à ce jour, l'objet d'un examen par le Gouvernement. Bien entendu, dans le cadre des travaux à venir, elles seront étudiées avec une grande attention. » Il ajoutait : « La situation de la Corse fera l'objet, en liaison avec les élus, d'un examen particulièrement attentif. »

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, les mesures concernant la Corse, et notamment l'amendement n° 41 du Gouvernement qui exonère les entreprises créées en Corse de l'impôt sur les sociétés pendant huit ans, traduisant ainsi l'engagement pris par le Premier ministre le 23 novembre dernier. Nous voterons cet amendement, il ne saurait cependant constituer à lui seul une réponse au problème spécifique de la fiscalité corse et il ne peut combler l'attente suggérée par les propos de M. le ministre d'Etat il y a dix-huit mois !

La proposition qui nous est ainsi faite me donne l'occasion d'évoquer l'urgence d'un problème qui n'a reçu, à ce jour, aucune solution.

Traduisant la volonté du législateur, M. Jacques Delors, soucieux de valoriser les nouvelles institutions et respectueux de la volonté des élus régionaux adressait, le 21 février 1984, à l'Assemblée de Corse, le rapport « de Saint Pulgent ». Dans le cadre d'une enveloppe d'avantages fiscaux évaluée à 600 millions de francs et susceptible d'être améliorée, il sollicitait l'avis de l'Assemblée de Corse pour un réaménagement fiscal allant dans le sens d'une plus grande efficacité économique.

Vous connaissez la suite, monsieur le ministre !

Par sa décision du 18 avril 1985, votre majorité régionale adressait au Gouvernement de l'époque une délibération incohérente et baroque contenant des propositions excessives, à laquelle mon groupe ne pouvait s'associer. Elle traduisait l'attachement à tous les conservatismes et chargeait la barque des revendications d'un milliard de francs supplémentaires ! J'observe au passage que les élus de votre majorité qui, hier, exigeaient du Gouvernement Fabius une réponse immédiate à leur délibération, font preuve aujourd'hui vis-à-vis de vous de plus de mansuétude, alors que vous avez disposé de dix-huit

mois pour y répondre, manifestant ainsi une sévérité inversement proportionnelle au temps dont disposent les gouvernements.

**M. Christian Pierret.** Eh oui !

**M. Nicolas Alfonsi.** En vérité, c'est parce qu'aucun gouvernement, de droite ou de gauche, ne peut accepter des revendications qui tiennent de l'auberge espagnole que nous sommes aujourd'hui dans l'impasse.

Sans doute, dès le vote du budget de 1986, deux amendements de portée limitée - en étant le promoteur, j'en avais conscience - traduisaient la volonté du gouvernement socialiste de faire quelque chose.

Sans doute, votre amendement n° 41 va dans le bon sens, manifeste un souci louable, un geste à l'égard de la Corse dont il faut se féliciter. Il ne saurait pour autant apporter une réponse aux problèmes qui se posent et qui impliquent que des choix soient faits, en ce qui concerne tant le fond que la méthode pour y parvenir.

Sur le fond, deux exemples sont éloquentes.

La Corse, en cette fin d'année 1987, n'a plus, sur le plan pratique, de régime fiscal des successions. Un arrêt de la Cour de cassation du 4 décembre 1984, nous renvoyant à 1811, a détruit le régime empirique mis en place en 1949, qui consistait, sans base légale, à multiplier par 24 la valeur cadastrale d'un immeuble pour en liquider la succession. Ainsi, la Corse - mais qui le sait et qui s'en soucie ? - s'enfonçait dans l'indivision. La propriété n'assume plus sa fonction sociale et l'île vit, dans ce domaine, une situation moyenne à la fin du XX<sup>e</sup> siècle !

Des réfections de T.V.A. sont appliquées aux produits pétroliers. Elles devraient profiter aux consommateurs. Cela ne nous empêche pas d'avoir l'essence la plus chère de France !

J'arrête cette litanie douloureuse. Notre région ne peut plus s'accommoder d'une telle situation ; aussi se pose au Gouvernement un choix de méthode.

Trois hypothèses sont possibles :

Ne rien faire ! L'urgence commande de rejeter ce choix.

Solliciter de l'Assemblée de Corse une délibération plus raisonnable. Cet exercice, dans l'état actuel des mentalités, me paraît assez vain.

Prendre des initiatives et retenir comme éléments de réflexion tant le rapport « Saint Pulgent » que les quelques points positifs de la délibération de l'Assemblée de Corse.

En l'état, ce choix nous apparaît le seul possible pour le Gouvernement, qui devra introduire la dimension économique, car c'est là l'essentiel, au centre de l'analyse des aménagements qu'il convient d'apporter au régime fiscal insulaire.

Au-delà des mesures concernant le réseau routier, qui ne rattrapent qu'un retard endémique, au-delà des mesures concernant l'aménagement de la dette agricole, dont les modalités doivent être précisées avec soin si l'on veut éviter des injustices criantes, au-delà de votre amendement, vous aurez compris, monsieur le ministre, qu'on aurait souhaité que l'ensemble du dispositif fiscal corse figurât dans votre projet.

Il n'en est rien, hélas !

La balle est toujours dans votre camp. A vous de nous dire ce que vous comptez faire, car le temps presse et la Corse ne peut plus attendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** Monsieur le président, messieurs les députés, je vais m'efforcer, en quelques minutes, d'apporter des éléments de réponse aux principales questions qui viennent d'être évoquées. Je ne les reprendrai pas toutes par le menu puisque nous reviendrons sur certaines d'entre elles, à l'occasion de l'examen de tel ou tel amendement.

M. Peyret ne m'en voudra pas de ne pas relancer avec lui le débat sur la politique de défense de la France ou sur la loi de programmation militaire.

Je remercie M. Royer des appréciations qu'il a bien voulu porter sur trois points de ce collectif budgétaire. Je puis l'assurer que nous essaierons, bien sûr, de progresser dans la voie que nous avons empruntée avec ce projet de loi.

Je dirai simplement à M. Descaves que j'ai été fort surpris de sa conclusion. Après avoir écouté son réquisitoire sans nuance, je m'attendais à ce que le couperet tombe et à ce qu'il m'annonce que son groupe ne voterait pas ce projet de loi de finances rectificative. Mais il a laissé planer un doute et j'ai été agréablement surpris de l'entendre déclarer que la décision ne serait prise qu'au terme de la discussion.

Quelques questions précises ont été posées, auxquelles je répondrai brièvement.

M. Tranchant, au nom de M. Goasduff, a évoqué les problèmes de l'enseignement agricole privé et des maisons familiales rurales. Comme je l'avais annoncé à l'Assemblée à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1988, le Gouvernement, lors de la discussion au Sénat, a fait adopter un amendement majorant de 45 millions de francs les crédits prévus à ce titre. Ces crédits permettront à la fois d'anticiper au 1<sup>er</sup> janvier le relèvement du versement par élève effectué au profit des établissements d'enseignement privés et d'améliorer la situation des maisons familiales par la poursuite du rattrapage financier engagé en 1987.

M. Giard nous a présenté une description assez noire de la situation de l'ensemble des établissements d'enseignement. Je lui rappelle que le budget de l'éducation nationale augmentera de 4 p. 100 en 1988 et celui de l'enseignement supérieur de 5,3 p. 100, compte non tenu de la dotation exceptionnelle de 1,2 milliard de francs qui sera versée aux régions pour la rénovation des lycées. Il faut tenir compte de cet effort important avant de porter des jugements aussi définitifs et aussi sévères.

M. Alain Richard nous a notamment reproché de naviguer à vue pour l'harmonisation des taux de T.V.A. C'est précisément en refusant ici même d'accumuler les baisses de T.V.A. que j'ai montré que le Gouvernement a une stratégie. Cette stratégie, nous l'avons définie en temps utile et nous l'avons rendue publique, un peu tardivement, il est vrai, mais pour tenir compte de considérations de marché. Elle répond au souci de manifester notre volonté d'harmonisation communautaire, d'une part, en poursuivant l'achèvement de l'assiette de la T.V.A. et en éliminant les rémanences de taxes qui peuvent encore subsister - nous avons consacré à ce premier objectif plus de 8 milliards de francs, notamment en étendant la T.V.A. aux télécommunications - d'autre part, en baissant les taux, en tout cas ceux dont nous savons qu'ils devront obligatoirement l'être.

J'ai en tête, bien sûr, le taux de 33,33 p. 100. De ce point de vue, la réduction de la T.V.A. sur les automobiles ne saurait être contestée. Nous savions bien que 33,33 p. 100 ne serait pas tenable, et 28 p. 100 est un premier pas significatif.

J'indique au passage à M. Giard et à M. Mercieca que cette baisse n'a pas eu d'effets négatifs sur les parts de marché de l'industrie automobile nationale puisqu'elles se sont au contraire un peu accrues au mois d'octobre. Il est vrai que les importateurs d'automobiles ont également profité du redémarrage du marché, mais il faut savoir si l'on se situe dans une logique de protectionnisme ou dans une logique d'ouverture au monde. La nôtre est évidemment la seconde.

Je peux donc assurer à M. Alain Richard qu'en matière de T.V.A. notre cap est clairement fixé pour les prochains mois et les prochaines années. Dans une affaire aussi importante que celle-ci pour la compétitivité de nos entreprises - j'y insiste à nouveau - il fallait négocier dur et surtout éviter tout désarmement fiscal unilatéral.

**M. Jean-Claude Martinez.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** Si nous utilisons la totalité de notre marge de manœuvre fiscale à baisser les taux de T.V.A. alors que nos partenaires useraient de la leur pour réduire les coûts de revient ou de production de leurs propres entreprises, nous ferions un marché de dupes. D'où la ligne de conduite que s'est fixée le Gouvernement : continuer l'harmonisation de l'assiette, lutter contre les dernières rémanences de taxes et, enfin, continuer à diminuer les taux, mais le moment venu, sans précipitation et en fonction des concessions de nos partenaires.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** J'ajoute que les propositions actuelles de la Commission européenne, qui consistaient à maintenir des fourchettes de taux très larges en supprimant les frontières fiscales et en constituant une vaste chambre de compensation au niveau communautaire appel-

lent de notre part les plus extrêmes réserves. Elles pourraient en effet donner lieu à des détournements de trafic très préjudiciables à l'économie française.

Bref, dans une affaire aussi complexe, nous suivons quelques grandes lignes d'action et de réflexion, et nous nous adaptons naturellement au fur et à mesure qu'évoluera la négociation communautaire.

Le deuxième point sur lequel je voudrais répondre à M. Alain Richard concerne l'évolution des prélèvements obligatoires.

À ce propos - n'est-ce pas, monsieur Descaves ? - on a fait dire beaucoup plus au Gouvernement et à la majorité que nous n'avions dit en réalité. Dans la plate-forme commune R.P.R. - U.D.F., il n'est inscrit nulle part que nous abaisserions les prélèvements obligatoires d'un point par an. Il est écrit que nous réduirions le déficit et les impôts de l'ordre de un point de P.I.B. chaque année. Et nous l'avons fait : 45 milliards de francs de réduction du déficit et 69 milliards de francs de baisse des impôts, cela correspond bien à l'objectif que nous nous étions fixé.

Quant à la question de M. Richard, elle mérite d'être un peu éclairée par quelques considérations historiques : en 1980, le taux des prélèvements obligatoires en France était de 41,7 p. 100 ; en 1985, il était passé à 44,5 p. 100 ; presque trois points en l'espace de cinq années !

**M. Alain Richard.** Vous vous souvenez de 1975 ?

**M. le ministre chargé du budget.** Depuis lors il s'est stabilisé : 44,4 p. 100 en 1986, 44,4 p. 100 en 1987.

Vous me demandez si je confirme ou si j'infirme le chiffre qui avait été avancé non pas, comme vous le dites, par des instituts internationaux mais par le Gouvernement ou par l'Institut national de la statistique dans telle ou telle de ses productions, à savoir 44,7 p. 100 en 1988. Eh bien ! non, je ne confirme pas ce chiffre car, vous le savez, l'I.N.S.E.E. entre le mois de juillet et le mois de novembre a révisé sa prévision de croissance pour 1987 dans des proportions considérables : on est passé de 1,3 à un taux qui ne sera pas inférieur à celui de 1986, c'est-à-dire plus proche des 2 points.

Dans ces conditions, il est bien évident que, le dénominateur de l'instrument de mesure que constitue le taux de prélèvements obligatoires ayant beaucoup évolué, il est prématuré aujourd'hui de s'engager sur un chiffre pour 1988. Je pense que la situation s'améliorera par rapport à la première prévision que nous avons faite il y a quelques mois.

M. Alfonsi a jugé la mesure d'exonération, que nous avons prévue pour la Corse, insuffisante. Je sais bien que toute mesure d'allègement des impôts est par définition insuffisante ! Mais quand on exonère complètement et pour huit ans de l'impôt sur les sociétés les entreprises qui se créent, je ne vois pas comment on peut faire plus ! L'exonération totale est évidemment très puissante !

**M. Georges Tranchant.** Pour faire plus, il faudrait exonérer pendant dix ans !

**M. le ministre chargé du budget.** On peut bien sûr, comme me le souffle M. Tranchant, prévoir dix ans ! Il sera bien temps de voir, dans les années qui viennent, si cette mesure est efficace ou pas.

Je voudrais surtout rappeler à M. Alfonsi qu'on ne peut pas mesurer notre effort en faveur de la Corse à cette seule mesure fiscale. Plus de 100 millions de francs de crédits budgétaires sont prévus dans ce collectif pour les routes, les ports, les aéroports, l'agriculture, le tourisme, etc. Autre mesure extrêmement importante : remise de la totalité des dettes des agriculteurs corses contractées sous forme de prêts globalisés en 1975 et 1976, ce qui représente une bonne centaine de millions de francs ! Au-delà de la mesure d'exonération fiscale, ce sont donc plus de 200 millions de francs de crédits qui sont consacrés au développement économique de cette région à laquelle nous sommes tous très attachés, mais vous plus que d'autres, monsieur Alfonsi, et je le conçois volontiers.

Je serai un peu plus long sur deux autres questions.

La première concerne la caisse nationale de Crédit agricole et l'affectation du produit de sa mutualisation.

On a essayé - c'est le jeu ! - d'introduire le coin de la division entre tel ou tel membre du Gouvernement. La position du Gouvernement est parfaitement claire et cohérente, et

M. le ministre de l'agriculture l'a rappelée ici même le 2 décembre. Je ne peux mieux faire que de reprendre ses propos. M. Guillaume déclarait : « Je vous rappelle que le compte d'affectation spéciale qui reçoit le produit des privatisations et qui recevra le produit de la mutualisation de la caisse nationale de Crédit agricole est destiné à diminuer l'endettement de l'Etat, gravement accru sous la gestion précédente, et à permettre les dotations en capital. Je précise à nouveau que les secteurs agricole et agro-alimentaire doivent être inclus parmi les bénéficiaires de ces dotations en capital. Les dispositions appropriées seront prises en conséquence, si nécessaire, quelle que soit leur nature juridique. »

Telle est la position du Gouvernement et, je le dis tout clair, elle ne variera pas. On ne saurait établir une sorte de parallèle avec la privatisation de T.F. 1. Dans ce dernier cas précis, il n'y a pas eu de modification du mécanisme du compte d'affectation spéciale et de la caisse d'amortissement de la dette publique. Il n'y a donc aucune raison aujourd'hui d'invoquer le précédent de T.F. 1 pour modifier un dispositif de rigueur et d'orthodoxie financière qui a fort bien fonctionné.

**M. Yves Tavernier.** Ce n'est pas ce qu'a dit M. Guillaume !

**M. le ministre chargé du budget.** Je viens de vous lire sa réponse ! Elle figure au *Journal officiel* du 2 décembre. Ce n'est pas celle du ministre de l'économie et des finances ; c'est celle du ministre de l'agriculture.

**M. Yves Tavernier.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé du budget.** Si M. le président le permet, mais il est déjà fort tard !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Tavernier, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Yves Tavernier.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre courtoisie.

J'ai eu le plaisir de suivre tous les débats sur la privatisation du Crédit agricole et j'étais présent lorsque M. Guillaume a répondu à notre collègue M. Vasseur qui lui a posé la question d'actualité.

La semaine précédente, j'avais moi-même, sur le même sujet, interrogé M. Balladur. J'ai en mémoire la réponse lui, préparée par M. Chirac qui était le 21 novembre à la Réunion, sur l'utilisation des 8,1 milliards de francs annoncés, fruits de la privatisation du Crédit agricole à propos de laquelle il y avait des interprétations différentes.

J'affirme que, devant l'Assemblée, M. Balladur a dit exactement ce que vous venez de dire, monsieur le ministre : il s'agit d'une privatisation ; on est dans le droit commun de la privatisation...

**M. le président.** Concluez, monsieur Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** ... et l'argent ira au désendettement de l'Etat et à la recapitalisation des entreprises publiques.

Dans le débat sur la privatisation de la Caisse nationale de crédit agricole, les 20 et 21 novembre - et non le 2 décembre, j'en conviens - interrogé à plusieurs reprises, notamment par les membres de l'U.D.F., M. Guillaume a affirmé que ce qui serait pris d'une main serait rendu de l'autre et qu'une partie de cet argent serait utilisée pour l'agriculture. Reprenez les débats, monsieur le ministre ! Je vous invite à consulter le *Journal officiel* avant la séance de ce soir !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre chargé du budget.** Monsieur le député, vous êtes bien bon, mais votre démonstration ne démontre rien !

**M. Yves Tavernier.** J'ai rappelé les faits !

**M. le ministre chargé du budget.** M. Guillaume n'a dit rien de plus au cours des débats que ce qu'il a dit le 2 décembre !

**M. Yves Tavernier.** Reprenez les débats !

**M. le ministre chargé du budget.** Vous venez de rappeler que M. Guillaume avait dit qu'une partie de l'argent de la mutualisation du Crédit agricole serait utilisée dans l'intérêt de l'agriculture. Qu'a-t-il dit d'autre le 2 décembre ?

**M. Michel Margnes.** M. Guillaume dit n'importe quoi !

**M. le ministre chargé du budget.** Il a dit la même chose que M. Balladur, à savoir que « les secteurs agricole et agro-alimentaire doivent être inclus parmi les bénéficiaires de ces dotations en capital ».

Vous n'arrivez pas à me faire admettre qu'il y a des divergences dans ces positions. Elles sont parfaitement homogènes.

Et, si le Gouvernement, dans ce collectif, apporte des crédits supplémentaires à l'agriculture, ce n'est pas pour des raisons électorales. Car si on estimait que, six mois avant une élection, toute décision prise par un gouvernement est préélectorale, il faudrait alors interdire à tous les gouvernements de faire quoi que ce soit au cours des six mois précédant cette élection.

Parce que nous gouvernons, parce que nous essayons de faire face aux difficultés, nous inscrivons 300 millions de francs supplémentaires, comme je l'ai annoncé à l'instant, au budget de l'agriculture dans ce projet de loi de finances rectificative, et nous n'irons pas au-delà ! Je tiens à le souligner avec la plus grande clarté et la plus grande fermeté, le Gouvernement ayant été parfaitement cohérent dans cette affaire.

J'en viens très rapidement, vous m'en excuserez, aux autres questions qui m'ont été posées. Mais je ne pourrai pas répondre à M. Le Garrec sur ses deux autres questions.

D'abord, il me concédera que la politique de la fonction publique pour 1988 ne peut pas être décidée cet après-midi. Le Gouvernement a, en 1987, appliqué un certain nombre de règles. Il continuera à les appliquer en temps utile pour 1988.

Ensuite, en ce qui concerne les dotations en capital, vous souhaitez, messieurs les socialistes, que tout soit bouclé d'ici au mois d'avril. Je devine pourquoi. Elles seront réalisées au rythme que permettra le marché et versées en fonction des besoins des entreprises. Quand vous affirmez qu'il faut 15 milliards de francs avant le mois d'avril, vous mélangez les considérations purement financières et les considérations de calendrier électoral ou politique, mais cette fois-ci à rebours !

Je terminerai par le deuxième point qui a fait l'objet de longs développements de la part de plusieurs orateurs, notamment du groupe socialiste, à propos de cette préjudiciale situation apocalyptique dans laquelle se trouverait la France du point de vue économique, si on en croyait lesdits orateurs.

Je voudrais, à nouveau - sans illusion car je sais bien que je ne convaincrs pas ceux qui ne veulent pas se laisser convaincre -, revenir sur la réalité, non pas telle qu'elle sort de l'imagination des membres du Gouvernement, mais telle qu'elle est inscrite dans les chiffres et dans les publications des instituts les plus autorisés.

S'agissant des prix, M. Pierret a adopté une méthode tout à fait extraordinaire : il a pris six pays pour juger de la lutte contre l'inflation ; comme la France est troisième, il en a conclu qu'elle se situait dans la moyenne. Il me concédera que c'est une façon de présenter les choses un peu tronquée, et même, à la limite, truquée. La vérité est que, pour le sixième mois consécutif, l'inflation en France est inférieure ou égale à 0,2 p. 100. Notre pays est donc sur un rythme annuel de hausse des prix de 2,5 p. 100, ce qui est conforme à la prévision qui sous-tend le budget pour 1988 et qui nous place au troisième rang mondial parmi les grands pays industriels.

J'ajoute que notre écart d'inflation avec l'Allemagne n'a jamais été aussi bas, avec 2,3 points en octobre, depuis 1973. Comme M. le rapporteur général l'a rappelé, les chiffres sont tout à fait éloquentes : le succès contre l'inflation, c'est 1986, 1987 et 1988 et non pas la période précédente.

En ce qui concerne l'activité, nous nous trouvons aujourd'hui à un rythme qui est bien supérieur à celui qu'anticipait l'Institut national de la statistique au mois de juillet dernier. Le secteur du bâtiment et des travaux publics, pour ne prendre que cet exemple, mais qui est très significatif, croît en 1987 deux fois plus vite qu'en 1986. Au total, le volume du produit intérieur brut marchand a nettement augmenté : 1 point au deuxième trimestre et 1,1 au troisième trimestre. Il s'ensuit que la croissance en 1987 ne devrait pas être très éloignée de 2 p. 100. Ce n'est pas un résultat mirifique, je le reconnais bien volontiers, mais il est positif et, en tout cas, bien meilleur que ceux qui étaient anticipés il y a encore trois ou quatre mois.

Sur l'emploi, il y a bien longtemps que nous n'avions pas enregistré, pendant deux mois consécutifs, la baisse du taux de chômage que nous avons enregistrée en septembre et en octobre derniers. Le nombre des demandeurs d'emploi de vingt-cinq ans a diminué de 114 000 depuis mars 1986 et le taux de chômage des jeunes de cette classe d'âge revient de 22 à 20,8 p. 100 en octobre 1987. Certes, il y a beaucoup de chemin à faire, mais c'est quand même une amélioration substantielle.

A propos de l'investissement, j'ai donné les chiffres dans ma première intervention.

Même pour le commerce extérieur, dont les résultats sont décevants, je le reconnais bien volontiers, parce que la consommation et les importations de biens d'équipement professionnel sont très dynamiques, il y a déjà des signes avant-coureurs d'un redressement. Nos exportations ont vivement progressé au cours des derniers mois dans le secteur agro-alimentaire. Si les exportations industrielles se sont quelque peu tassées au début de l'automne par rapport aux mois précédents, il faut se rappeler qu'elles ont, au troisième trimestre, augmenté de 7 p. 100 en valeur et de plus de 4 p. 100 en volume.

**M. Christian Pierret.** Le solde industriel sera négatif !

**M. le ministre chargé du budget.** Je redonne ces chiffres, non pas, je le répète, pour tomber dans une sorte d'euphorie qui ne serait pas de saison, mais pour corriger cette impression de cataclysme économique dans lequel nous nous enfoncerions.

Quant à l'avenir, je trouve que M. Le Garrec est bien imprudent lorsqu'il avance des chiffres de croissance pour 1988. Je ne saurais trop l'inciter à une certaine modestie sur ce point. Je ne reprendrai pas tous les chiffres qui ont été publiés par tel ou tel institut. Je rappellerai les derniers publiés en France à ma connaissance, ceux de l'institut G.A.M.A.

Conséquences de la crise sur la croissance aux Etats-Unis en 1988 : moins 0,95 p. 100 de croissance par rapport aux prévisions qui étaient supérieures à 3 p. 100 ; c'est donc encore un rythme de croissance de 2 p. 100 qui est, pour l'instant, prévu aux Etats-unis.

Quant à la France, réduction de la tendance envisagée de 0,3 point. Nous nous en passerions bien volontiers, je le reconnais. Mais de là à dire que nous entrons dans un cycle de récession et de chômage, il y a un fossé que je ne franchirai pas. Je lisais, il y a quarante-huit heures dans un grand journal du soir que les instituts de conjoncture allemands venaient de se mettre d'accord : selon eux, il y a pas de récession en vue en 1988.

Dés lors, ma conclusion est très simple : ...

**M. Christian Pierret.** Soyez prudent !

**M. le ministre chargé du budget.** ... il faut, bien sûr, rester vigilant, mais il ne faut pas tomber, pour des raisons d'outrance polémique et politique, dans une sorte de catastrophisme qui n'a aucun lien avec la réalité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1987 n° 1062 (rapport n° 1096 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1104 de M. Daniel Goulet, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1101 de M. Jean Brocard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

### du lundi 7 décembre 1987

#### SCRUTIN (N° 882)

sur la question préalable opposée par M. André Lajoinie  
au projet de loi de finances rectificative pour 1987.

Nombre de votants ..... 359  
Nombre des suffrages exprimés ..... 358  
Majorité absolue ..... 180

Pour l'adoption ..... 35  
Contre ..... 323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

Non-votants : 212.

Excusés : 2. - MM. Maurice Adevah-Pœuf et Jacques Lavédrine.

##### Groupe R.P.R. (157) :

Contre : 155.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Pierre Delalande.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

##### Groupe U.D.F. (132) :

Contre : 131.

Non-votant : 1. - M. Jean-Paul Fuchs.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 32.

Excusé : 1. - M. Edouard Frédéric-Dupont.

##### Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

##### Non-inscrits (6) :

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.

#### Ont voté pour

##### MM.

Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchédé (Rémy)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bocquet (Alain)  
Bordu (Gérard)  
Chomat (Paul)  
Combrisson (Roger)  
Deschamps (Bernard)  
Ducoloné (Guy)  
Fiterman (Charles)  
Gaysot (Jean-Claude)  
Giard (Jean)

Mme Goeriot (Colette)  
Gremetz (Maxime)  
Hage (Georges)  
Hermier (Guy)  
Hoarau (Claude)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Mme Jacquaint (Muguette)  
Jarosz (Jean)  
Lajoinie (André)  
Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
Marchais (Georges)  
Mercieca (Paul)  
Montdargent (Robert)  
Moutoussamy (Ernest)  
Peyret (Michel)  
Porelli (Vincent)  
Reyssier (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Roux (Jacques)  
Vergès (Laurent)

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)

Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Bachelot (François)  
Baeckeroot (Christian)

Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)

Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Becquier (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoît (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Franck)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Ceyboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chammougon (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charié (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Charton (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)

Couanau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Dehaine (Arthur)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoey (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinin (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Domenech (Gabriel)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durioux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)

Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Grioteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquot (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperleit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kustet (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Larrat (Gérard)  
Lauga (Louis)  
Legéodre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepercq (A-maud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mithieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)

Maoujoudan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médécia (Jacques)  
 Mégret (Bruno)  
 Messin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestre (Philippe)  
 Micau (Pierre)  
 Michel (Jean-François)  
 Millon (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Montastruc (Pierre)  
 Montesquiou (Aymery de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Mouton (Jean)  
 Moyne-Bressand (Alain)  
 Narquin (Jean)  
 Nenou-Pwataho (Maurice)  
 Nungesser (Roland)  
 Ornano (Michel d')  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panafieu (Françoise)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascallon (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Pelchat (Michel)  
 Perben (Dominique)

Perbet (Régis)  
 Perdomo (Ronald)  
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Peyrat (Jacques)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Peyron (Albert)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pinte (Etienne)  
 Poniatowski (Ladislas)  
 Porteu de la Morandière (François)  
 Poujade (Robert)  
 Prémaunt (Jean de)  
 Proriot (Jean)  
 Raoult (Eric)  
 Raynal (Pierre)  
 Renard (Michel)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Revet (Charles)  
 Reymann (Marc)  
 Richard (Lucien)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)  
 Robien (Gilles de)  
 Rocca Serra (Jean-Paul de)  
 Rolland (Hector)  
 Rossi (André)  
 Rostolan (Michel de)  
 Roussel (Jean)  
 Roux (Jean-Pierre)  
 Royer (Jean)  
 Rufenacht (Antoine)  
 Saint-Ellier (Francis)

Salles (Jean-Jack)  
 Savy (Bernard-Claude)  
 Schenardi (Jean-Pierre)  
 Séguéla (Jean-Paul)  
 Seitlinger (Jean)  
 Sergent (Pierre)  
 Sirgue (Pierre)  
 Soisson (Jean-Pierre)  
 Sourdille (Jacques)  
 Spieler (Robert)  
 Stasi (Bernard)  
 Stirbois (Jean-Pierre)  
 Taugourdeau (Martial)  
 Tenaillon (Paul-Louis)  
 Terrot (Michel)  
 Thien Ah Koon (André)  
 Tiberi (Jean)  
 Toga (Maurice)  
 Toubon (Jacques)  
 Tranchant (Georges)  
 Trémège (Gérard)  
 Ueberschlag (Jean)  
 Valleix (Jean)  
 Vasseur (Philippe)  
 Villiers (Philippe de)  
 Virapoullé (Jean-Paul)  
 Vivien (Robert-André)  
 Vuibert (Michel)  
 Vuillaume (Roland)  
 Wagner (Georges-Paul)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenhorn (Pierre)  
 Wiltzer (Pierre-André)

Mme Cresson (Edith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessein (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fizbin (Henri)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Valleix (Jean)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frèche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Germon (Claude)  
 Giovannelli (Jean)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)  
 Guoze (Hubert)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hermu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Jallon (Frédéric)  
 Janet (Maurice)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Journet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)

Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lambert (Michel)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissergues (Christian)  
 Le Bail (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déant (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Lé Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pensec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahtés (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mermaz (Louis)  
 Métais (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Nallet (Henri)  
 Nafiez (Jean)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Patriat (François)

Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pinçon (André)  
 Pistre (Charles)  
 Popere (Jean)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilés (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Richard (Alain)  
 Rigal (Jean)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stievenard (Gisèle)  
 Stim (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphine)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislainne)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vivien (Alain)  
 Wachoux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

#### S'est abstenu volontairement

M. Jean-Pierre Delalande.

#### N'ont pas pris part au vote

##### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

##### D'autre part :

#### MM.

Alfonsi (Nicolas)  
 Anciant (Jean)  
 Anroux (Jean)  
 Mme Avice (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marc)  
 Badet (Jacques)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Beauflis (Jean)  
 Béche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Louis)

Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bonnemaïson (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Borel (André)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Mme Cacheux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)

Cartelet (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castur (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clert (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Crépeau (Michel)

#### Excusés ou absents par congé

(En application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Edouard Frédéric-Dupont et Jacques Lavédrine.

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Maurice Adevah-Pœuf et Jacques Lavédrine, portés comme « excusés », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».